REPUBLIQUE FRANÇAISE

Rapport du Président à la Séance Plénière

Séance du 14 décembre 2023

Rapport n°	23SP-2125
Commission(s)	Commission Finances du 11 décembre 2023
Objet	**Budget Primitif 2024**

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Selon l'article L4311-1 du code général des collectivités territoriales, le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées, pour une année, les recettes et les dépenses de la Région, ici pour la période qui s'étend du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024. Le projet de budget primitif pour 2024 s'équilibre par sections, en dépenses et en recettes, et vous est proposé en cohérence avec la stratégie budgétaire présentée lors du débat des orientations budgétaires, qui s'est tenu le 16 novembre dernier.

A l'heure de concevoir la proposition de budget pour 2024, les conditions idéales ne sont évidemment pas réunies. Les tensions sur les recettes se précisent en cette fin d'année et nous enseignent – car elles n'ont rien d'une anomalie ponctuelle – que l'évolution de celles-ci impose désormais un pilotage financier beaucoup plus fin et réactif. A périmètre constant, la progression des recettes régionales en 2024 se dessine à hauteur de seulement 3 % (de BP à BP), soit les alentours de l'inflation prévisionnelle. La prospective demeure bien incertaine s'agissant des deux fractions de TVA. Les évolutions des paramètres économiques mondiaux et nationaux, depuis le débat sur les orientations budgétaires il y a quelques jours, n'invitent pas à l'excès d'optimisme.

Les couleurs du jour pour les Régions – et les collectivités en général – sont troubles mais imposent, justement, de concevoir un budget 2024 perpétuant une ligne claire : préserver les fondamentaux pour demeurer offensif au bénéfice des habitants et des entreprises du territoire.

Le budget primitif proposé pour 2024 s'établit ainsi au niveau historique de 4,5 milliards d'euros, soit une hausse de 16% par rapport à l'an passé. Impactée à la marge par l'inflation, cette dynamique est portée par une mobilisation inédite en investissement, dont les crédits opérationnels croissent de 22,7% (hors le remboursement de la dette et revolving) : la Région entend en effet mobiliser 1,75 milliards d'euros d'investissements opérationnels contre 1,43 milliards d'euros en 2023. Cet élan est particulièrement donné par les mobilités (+44%) avec 592 millions d'euros, qui représentent un pic d'investissement.

Les fonds européens connaîtront également une dynamique très importante en 2024, passant de 433 M€ à près de 531 M€, soit une croissance totale de 22,6% de BP à BP. Seront particulièrement soutenus par ces fonds les investissements en faveur de l'attractivité (251 M€, faisant plus que doubler l'effet des 213 M€ d'investissements sur fonds régionaux) et ceux en faveur des territoires (144 M€ s'ajoutant aux 156 M€ d'investissements fléchés au bénéfice des territoires et de la proximité).

Pour une région que les compétences ancrent désormais aussi bien dans le quotidien que dans la planification de long terme, la présentation du budget est l'occasion de réaffirmer sa vision stratégique, en articulation avec les urgences qu'elle ne peut, ni ne doit ignorer.

Trois priorités bienveillantes se dégagent à l'ordre du jour du budget proposé pour 2024. La transition environnementale s'ancre solidement – 2 049 M€ – comme la constante de ce mandat et la finalisation de la régionalisation de la planification écologique (Grand Est Région Verte) viendra illustrer avec force combien le Grand Est demeure aux avant-postes en la matière.
Avec 1 178 M€, ce budget consacrera, ensuite, un quart de son volume à la jeunesse, l'emploi et la formation. Le renouvellement du pacte régional d'investissement dans les compétences en sera un outil majeur et les investissements dans ce champ (349 M€) vont croitre de 10% au regard de 2023.
Enfin, le nouveau pacte pour les ruralités articulera une myriade d'actions en faveur de ces dernières qui pourront compter, au-delà du pacte, sur quelques 650 M€ inscrits au budget 2024.

2023 aura été une année charnière pour la stratégie de la Région Grand Est et les priorités de cette projection budgétaire 2024 se sont également inscrites dans le cadre plus global des neuf défis collectivement identifiés dans ce bel effort de convergence des démarches de révision des schémas régionaux.

Pensés en transversalité, discutés, appropriés : ces neuf défis sont ceux qui permettront de veiller aux besoins très concrets des habitants en matière de formation, de santé, de mobilités, de maîtrise des coûts, de cadre de vie, de travail et de loisirs. Ces 9 défis contribueront également à l'adaptation de nos territoires aux transitions en offrant des voies de dépassement des contradictions qu'elles génèrent.

Optimiser l'usage des sols dans un contexte de rareté et de tensions se traduira particulièrement, en 2024, par la finalisation de la révision du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) qui viendra transposer au niveau régional l'objectif du Zéro artificialisation nette (ZAN). C'est ce contexte nouveau qui conduira à se doter d'une nouvelle ambition pour la reconversion des friches – intégrant la prise en charge totale d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les collectivités débutant une opération de reconversion – et à lancer une expérimentation de solutions mutualisées de compensation foncière.

L'indispensable développement économique est étroitement lié aux capacités foncières d'un territoire : sur ce point, 2024 sera marquée par le lancement d'un nouveau dispositif d'intervention pour renforcer le programme STAR'EST, qui permettra d'identifier, de sécuriser et de promouvoir les capacités foncières opportune (voir notamment les sites clés en main ; 1,5 M€ en 2024).

Viser la souveraineté énergétique et alimentaire est un double objectif présent depuis quelques années déjà dans les actions de la Région. Le premier volet fait écho aux orientations du SRADDET en vigueur et l'on rappellera qu'avec 39% de la consommation électrique régionale couverts par les filières renouvelables, le Grand Est est la troisième région la plus dynamique dans cette direction.
2024 lui permettra de poser les bases d'un nouveau saut quantitatif avec le lancement de la SEM Grand Est Energies dont le portefeuille est déjà largement étoffé et qui mobilisera près de 10 M€ sur les quatre ans à venir. Ce sont également au moins 10 M€ qui seront fléchés, l'an prochain, vers la filière des biocarburants dont le Grand Est ambitionne de devenir la première région productrice en Europe. Cette enveloppe alimentera notamment le déploiement de dix infrastructures de recharge BioGNV.

Le second volet, visant la souveraineté alimentaire, a vu la Région structurer toujours plus son action depuis quelques années, ce qui porte d'ailleurs ses fruits puisque la région Grand Est est devenue en 2023 première région agricole et viticole française.
2024 sera l'occasion de déployer le Programme Ambition Eleveurs – permettant d'offrir dès cette première année un parcours individuel de transformation à quelque 250 exploitations de polyculture élevage – ainsi que le plan en faveur de l'agriculture biologique (ingénierie au développement des filières AB et appui indirect tel celui consistant à aider 20 lycées pilotes dans le développement de leurs achats bio, ce qui pourrait générer potentiellement 0,4 M€ au bénéfice des acteurs de la filière bio du Grand Est). Attentif à soutenir et stimuler la production locale, donc ladite souveraineté, le programme Alimentation Durable et Autonome en Grand Est (ADAGE) verra le lancement de plusieurs de ses chantiers dont celui du « panier agrilocal ». Cette année sera aussi celle d'innovations multiples, dont la serre innovante QANOPEE sera une vitrine remarquable et le futur contrat des filières protéines, un outil supplémentaire.

Apporter des réponses à la pénurie de compétences fait écho à une préoccupation aujourd'hui exprimée par tous les employeurs. Cet enjeu n'est pas propre au Grand Est, mais les défis qu'il génère sont singuliers dans leur diversité : pénurie ici en raison d'une localisation transfrontalière, là en raison de la déprise démographique… C'est pour dépasser la vision qu'en donne les cartes et mieux appréhender les réalités des territoires que la Région s'est lancée dans une « Mobilisation pour l'emploi » dès fin 2021, aux côtés de l'Etat, qui a préfiguré le partenariat aujourd'hui valorisé dans le contexte de mise en place de France Travail.

En Grand Est, la tension sur les métiers de la santé et de l'accompagnement du grand âge s'annonce aussi plus forte et plus rapide qu'ailleurs en raison du triple mouvement de baisse des vocations, de déclin démographique et de croissance des besoins. Les financements des formations sanitaires et sociales seront, pour la quatrième année d'affilée, en forte augmentation (+8%), en cohérence avec la stratégie régionale développée depuis la crise sanitaire et malgré le contexte de baisse de 30% des moyens nationaux affectés au Plan d'investissement dans les compétences.

Plus globalement, l'appel à projets en faveur du développement des tiers-lieux, la réforme de la carte des formations professionnelles, la remobilisation des opérateurs de la Culture Scientifique Technique et Industrielle ou encore le projet d'étoffer les parcours de transformation des entreprises en les dotant d'un accompagnement dédié aux ressources humaines sont autant d'axes de travail en 2024 pour tenter d'enrayer ces pénuries.

Accompagner la mutation des entreprises et des activités est un objectif évident, à regarder les actions régionales existantes en faveur de l'économie sociale et solidaire ou encore de soutien à la filière automobile. 2024 sera l'occasion d'apporter de nouvelles réponses à ce défi. Les investissements des entreprises visant une réduction des émissions de GES feront l'objet d'un nouveau dispositif de soutien. La mutation des activités est multiforme : écologique, technologique, numérique, etc. Alors, en 2024, la Région renforcera ses politiques en matière de cybersécurité (externe), renouvellera son soutien à la digitalisation et au verdissement des projets touristiques, lancera un accompagnement des exploitations agricoles vers de meilleures performances notamment en matière de gestion de l'eau et poursuivra son engagement singulier en faveur de la bioéconomie qui a déjà permis, depuis 2020, la réalisation de quelque 120 projets ayant bénéficié de 37 M€ de financements régionaux. Les mutations des entreprises de travaux forestiers (ETF) seront également accompagnées : test de l'expérimentation de mutualisation par une pépinière d'ETF, appui aux investissements nécessités par les besoins en lien avec les changements climatiques et les crises forestières. Issus du Business Act, les parcours de transformation qui ont déjà bénéficié à plus de 120 entreprises s'ouvriront à celles du commerce et de l'artisanat.

Valoriser le Grand Est et ses diversités territoriales sera, parmi les neuf défis, l'un des plus emblématiques de 2024. La collectivité régionale revendique ces diversités qui ont, chacune, des atouts. Ceux des territoires plus urbains se développent plus aisément parce que bénéficiant d'effets de concentration des moyens et opportunités. Il revient à la Région de permettre à ceux des territoires ruraux de s'exprimer et c'est la grande ambition que poursuivra le pacte pour les ruralités proposé début 2024. Restant à bâtir dans une concertation encore en cours, il rayonnera dans tous les champs d'action de la collectivité : appuis spécifiques en matière de réhabilitation de bâtiments, services de mobilités adaptés, etc. Le numérique constitue, bien sûr, un outil majeur dans cette quête : avec le projet FUTÉ (fibre utile aux territoires et à l'environnement), trois territoires de la région seront progressivement équipés de connecteurs pour devenir des « vitrines » des usages numériques au service des collectivités, prouvant qu'à la campagne aussi on peut vivre vite si on le souhaite. Le nouvel appel à manifestation d'intérêt (AMI) en faveur du développement des tiers-lieux lancé en cette fin d'année permettra de premières concrétisations dès 2024.

La dynamisation des diversités du Grand Est constitue une approche valorisante à 360°. En matière culturelle – dont le budget augmentera d'ailleurs de 4% en fonctionnement et de 20% en investissement – le plan Culture, Ruralité, Vitalité s'attachera à accroître l'accès à la culture pour tous et partout. Un accent particulier sera mis sur la rénovation du patrimoine, dotée d'une enveloppe de 4,15 M€ notamment au bénéfice du Mont Sainte Odile (0,5 M€) et du Château de Lunéville. La Foncière Tourisme Grand Est déploiera son action avec, elle aussi, une attention particulière aux territoires ruraux.
Valoriser le Grand Est, c'est aussi veiller à son attractivité touristique : c'est pourquoi les moyens de l'Agence Régionale du Tourisme seront préservés malgré une baisse des crédits européens en parallèle. 4 M€ seront orientés vers la revalorisation des hébergements touristiques.

Promouvoir la coopération infrarégionale et transfrontalière – Au cœur de l'échiquier européen, historiquement engagée en faveur d'une éducation européenne, la Région participera, en 2024, au renouvellement du contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne » et pourrait adhérer en cette année aux EuroDistricts SaarMoselle et Strasbourg/Ortenau.

Déjà pilote dans l'ouverture à la concurrence de lignes ferroviaires transfrontalières, la Région confirmera sa conviction que les mobilités sont un ferment de cette coopération, en œuvrant pour la mise en place d'un titre de transport dédié aux Jeunes du Grand Est et des trois Länder allemands frontaliers. En écho au SRDEII, les échanges transfrontaliers autour de l'accompagnement de certaines filières (automobile, bioéconomie) seront également poursuivis.

Assurer la mobilité décarbonée des biens et des personnes mobilisera environ plus du tiers du budget d'investissement régional l'an prochain. Cela passe par la poursuite d'actions désormais bien ancrées telles celles facilitant l'intermodalité : 2024 sera jalonnée par la mise en service du parking en ouvrage de la gare de Haguenau, celle du P+R de la gare de Longwy, ainsi que par les travaux des pôles d'échanges multimodaux de Mundolsheim et Vendenheim.

Mais ces moyens consacrés aux mobilités connaîtront aussi quelques singularités fortes en 2024. Il en va ainsi du budget d'investissement lié au matériel roulant ferroviaire qui atteindra son pic sur la décennie. Il consiste notamment en un début de livraison des rames des 30 Régiolis Transfrontaliers (plus de 120 M€) et la poursuite des opérations de régénération à mi-vie des AGC (15 rames en 2024) et TER 2NNG (5 rames) pour quelque 76 M€. L'entrée en vigueur du nouveau contrat TER, marqué par un niveau d'exigence plus élevé et l'intégration, désormais, des recettes, conduit à un saut quantitatif singulier dans les lignes du budget. L'enveloppe dédiée aux mobilités se trouvent également accrue (+3,3 M€) par la mise en place de la mission de préfiguration sur trois services express régionaux métropolitains (Strabourg, Lorraine-Luxembourg et Bâle-Mulhouse). Une étude sera lancée sur le déploiement d'un maillage en cars express régionaux, afin de concevoir une offre suffisamment robuste pour répondre aux besoins des habitants, notamment des territoires ruraux.

2024 sera aussi marquée par la finalisation du très attendu volet Mobilités du CPER, synonyme de quelque 750 M€ sur les fonds régionaux dans les cinq ans à venir. En parallèle, et parce que les deux engagements sont étroitement liés pour la Région, les études pour la mise en place d'une éco-contribution se poursuivront. Dans ce champ des infrastructures, 2024 sera synonyme de 27 M€ en faveur des lignes de desserte fine du territoire, de près de 13 M€ pour les capillaires fret (+17% par rapport à 2023) avec, en particulier, la fin des travaux de modernisation des capillaire Verdun-Dugny et Roeschwoog-Beinheim, et encore de 12 M€ pour la livraison de l'atelier de maintenance de Strasbourg Gare basse.

La réponse à ce grand défi passera aussi par la forte montée en puissance du plan vélo adopté l'an dernier et dont le budget atteindra 10 M€ (contre 6 M€ cette année). La mobilité sera, enfin, nourrie de contributions plus marginales mais symboliquement fortes que sont les décarbonations des mobilités touristiques – soutiens au tourisme fluvestre via les contrats de canaux, et aux véloroutes et voies vertes (2,4M€) – et de celles internes à la collectivité (fin du diesel dans la flotte, extension du forfait mobilité durable).

Préserver et valoriser durablement les ressources naturelles et restaurer la biodiversité : après les grands feux de l'été 2022 et les nouvelles tensions climatiques vécues à l'été 2023, veiller sur elles est plus que jamais une nécessité. C'est l'heure de vérité et la Région a fait le choix depuis plusieurs années de ne pas rester dans l'ombre des compétences juridiques de base comme en témoigne son exercice de la compétence animation/concertation dans le domaine de l'eau : en 2024, la Région œuvrera particulièrement à la constitution d'un observatoire régional de l'eau. Préserver les ressources naturelles et la biodiversité, c'est encore ce que nous faisons et ferons au quotidien en menant les actions de rénovation énergétique de nos lycées et en identifiant de nouvelles Réserves naturelles régionales.

Dans la continuité de l'analyse climat du budget (la Région Grand Est fut précurseur, dès 2021 et, pour ce budget 2024, elle étend cette analyse novatrice en appliquant, à titre expérimental, une grille d'analyse sur la biodiversité) l'objectif fixé pour l'année à venir est d'achever la mutation de tous les dispositifs d'intervention de la collectivité vers une éco-ambition.

Déjà mentionnée plus haut, la démarche – préfiguratrice en France – de régionalisation de la planification écologique sera finalisée et conduira, en 2024, au déploiement de la feuille de route pour l'adaptation au changement climatique adoptée en juin dernier ainsi qu'à diverses expérimentations originales : audits eau dans des entreprises, désimperméabilisation de cours de lycée, process innovants de compensations environnementales, gestion durable de la ressource en eau dans le Massif des Vosges, etc.

Accompagner les évolutions démographiques et assurer une santé globale forment un défi que la Région a saisi à bras le corps depuis quelques années et pour lequel il est proposé de doter le budget dédié de 8,5 M€. L'an prochain, la Région poursuivra son accompagnement à la création de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (objectif : +152 sur deux ans).
2024 sera aussi l'année de concrétisation des 16 projets lauréats du premier Appel à Manifestation d'Intérêt « Aller vers en santé dans les territoires ruraux » et de la conclusion de sa deuxième vague comptant sur un montant de 850 000 € en 2024. Une enveloppe similaire bénéficiera aux lauréats de divers Appels à Manifestation d'Intérêt venant décliner le PRSE 4, notamment autour de la santé des jeunes.

Les évolutions démographiques visées ici renvoient bien sûr au défi, cité plus haut, de la pénurie de compétences. A cet égard, il faut signaler que, de la même façon que la Région s'attache à la promotion de l'univers scientifique et technique auprès des jeunes filles, elle sera attentive, en 2024, à la promotion des métiers du soin aux personnes auprès des jeunes hommes.

Ce diaporama stratégique du budget régional 2024 ne doit pas faire oublier la diversité des engagements de la Région qui s'étendent aussi à :

- Une politique sportive régionale soucieuse du développement des pratiques via, en cette période, la valorisation des jeux olympiques et paralympiques (les CREPS bénéficieront de 15,4 M€ de crédits de paiement) ;
- Les investissements de mise en sûreté des lycées (11 M€ dès 2024) ;
- L'animation du programme de lutte contre les discriminations et violences faites aux femmes ;
- La poursuite des projets immobiliers d'enseignement supérieur inscrits au CPER (23 M€ l'an prochain) ou non (livraison prévisionnelle des premières tranches du nouveau Centre européen de biotechnologie et de bioéconomie - CEBB) ;
- Travaux de revalorisation du canal du Rhône au Rhin (9,6 M€) ;
- Etc.

Pour notre région où le soleil se lève, la promesse de l'aube – particulièrement incarnée dans la jeunesse, au cœur des politiques régionales – est une conviction, presque un leitmotiv. Par son action très volontariste, encore renforcée depuis la crise sanitaire (Business Act 1 & 2, « mobilisation pour l'emploi », Grand Est Région Verte), le Grand Est se donne les moyens de la voir se réaliser, partageant la conviction de Romain GARY, auteur de l'un des premiers romans qualifié d'« écologique », pour qui « l'inaccessible, on le fabrique souvent soi-même ».

* * *

Il vous sera proposé, à l'issue des débats budgétaires :

- **d'arrêter** le montant du budget à (montants en euros) :

	DEPENSES REELLES ET D'ORDRE				RECETTES REELLES ET D'ORDRE	
Chapitre	Autorisations de programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement en investissement	Crédits de paiement en fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
900 / 930	16 746 600	26 226 432	30 034 360	179 736 093	1 820 690	8 543 793
900-5 / 930-5	0	360 000	427 360 000	102 135 000	427 360 000	102 135 000
902 / 932	544 739 500	531 067 030	343 526 396	824 475 460	98 836 500	139 783 500
903 / 933	46 439 000	62 211 000	62 285 752	68 049 078	1 520 000	780 000
904 / 934	10 000 000	1 000 000	7 500 000	1 005 000		
905 / 935	105 000 000	3 110 000	94 411 000	3 535 000	15 700 000	860 000
906 / 936	208 779 055	75 005 055	154 787 156	67 473 020	12 566 245	343 237
907 / 937	57 926 500	19 991 915	53 239 920	21 860 080	11 290 000	5 808 200
908 / 938	903 521 919	854 814 006	591 495 777	1 087 494 826	409 496 826	290 777 089
922					35 000 000	
923			213 726 833		549 258 397	
925			305 000 000		305 000 000	
926			723 000 000		800 000 000	
940				83 281 998		71 823 550
941						2 131 794 650
942						181 179 300
943				76 000 000		600 000
944				2 614 228		
945				3 300 000		
946				800 000 000		723 000 000
950	20 000 000					
951					336 468 536	
952		40 000 000				
953				336 468 536		
954					2 050 000	
TOTAL	**1 913 152 574**	**1 613 785 438**	**3 006 367 194**	**3 657 428 319**	**3 006 367 194**	**3 657 428 319**

- **d'approuver** le document comptable et ses annexes ;

- **d'arrêter** l'ouverture des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, tels que présentés dans le document budgétaire ;

- **de procéder** aux affectations des autorisations de programme et des autorisations d'engagement conformément à l'annexe ;

- **de donner** délégation à la commission permanente pour affecter les autorisations de programme à des opérations d'investissement et les autorisations d'engagement à des opérations de fonctionnement ;

- **d'autoriser** le Président à signer les conventions pluriannuelles de financement avec les établissements financiers, notamment avec la Banque Européenne d'Investissement et la Banque des Territoires, dans le cadre de la réalisation des investissements régionaux**.** La mobilisation ou la consolidation des contrats d'emprunt annuels ou pluriannuels est limitée annuellement au montant d'emprunt inscrit au budget ;

- **d'octroyer** la Garantie de la Région Grand Est dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2024 est égal au montant maximal des emprunts que la Région Grand Est est autorisée à souscrire pendant l'année 2024,
- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la Région Grand Est pendant l'année 2024 auprès de l'Agence France Locale, augmentée de 45 jours,
- la Garantie peut être appelée par chaque bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
- si la Garantie est appelée, la Région Grand Est s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
- le nombre de Garanties octroyées par le Président de la Région Grand Est au titre de l'année 2024 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement ;

- **d'autoriser** le Président ou son représentant, pendant l'année 2024, à signer le ou les engagements de Garantie dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie ;

- **d'autoriser** le Président de la Région Grand Est à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

- **d'attribuer** une subvention d'un montant de 73 000 € pour l'année 2024, imputés sur le chapitre 930, à l'association de prévoyance et de solidarité des Conseillers régionaux d'Alsace conformément aux dispositions de l'article L.4135-25 du CGCT, et d'autoriser le Président du Conseil régional à signer la convention correspondante jointe en annexe ;

- **d'autoriser** le Président à pourvoir les emplois vacants par la voie du recrutement d'agents titulaires ou par voie contractuelle, compte tenu de la spécificité de certains emplois ou en cas d'échec de la recherche d'agents titulaires et à signer les contrats d'engagement du personnel ;

- **d'autoriser** le Président à passer tous contrats et conventions relatifs à la gestion du personnel ;

- **d'autoriser** le Président à recourir à des contrats d'apprentissage au sein des services de la Région Grand Est et d'autoriser l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement de 300 apprentis en 2024 ;

- **d'autoriser** le renouvellement de l'adhésion de la collectivité au Centre National d'Action Sociale (CNAS) pour l'année 2024 et d'approuver le versement de la cotisation au CNAS aux conditions fixées par la convention d'adhésion conclue en 2019, réactualisée en novembre 2023. Le montant prévisionnel est estimé à 1 710 000 € et sera prélevé sur les chapitres 930, 932, 933, 937 et 938 ;

- **d'approuver** la convention entre la Région et l'Amicale du Personnel pour l'année 2024 telle que jointe en annexe et d'autoriser le Président à la signer. La subvention de fonctionnement étant fixée à 810 000 € pour l'exercice 2024 ;

- **d'allouer** au dispositif du fonds social de secours une enveloppe annuelle de 50 000 € et d'autoriser le Président à signer les arrêtés de versements du fonds social en faveur des agents de la collectivité ;

- **d'approuver** l'actualisation du Règlement des Frais de Déplacements tel qu'il figure en annexe pour une mise en œuvre au 1er janvier 2024 ;

- **de fixer l**es coûts horaires moyens bruts chargés suivants pour les agents d'une Equipe Mobile d'Ouvriers Professionnels (EMOP) et d'appliquer ce coût au calcul des travaux en régie effectués dans les établissements en 2024 : 26,44 €/h pour un poste côté R, 27,64 €/h pour un poste côté G1, 30,88 €/h pour un poste côté E1 et 40,70 €/h poste pour un côté E2 ;

- **de fixer** les coûts horaires moyens bruts chargés suivants pour les Chargés d'Opérations Immobilières et d'appliquer ce coût au calcul des travaux d'ingénierie en régie effectués au sein des maisons de région ou de la direction de l'immobilier en 2024 : 39,23 €/h pour un poste côté P1 en maison de Région et 42,07 €/h poste pour un côté P1 à la DIMO.

***

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

Le Président du Conseil Régional

Franck LEROY

Sommaire

Partie 1 : ETRE PRECURSEUR POUR REPONDRE A L'ENJEU DES MUTATIONS ENVIRONNEMENTALES ET ECONOMIQUES 3

UNE RELANCE ÉCONOMIQUE AMBITIEUSE POUR ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU GRAND EST 3

1. Innovation, Transformation, Attractivité et Souveraineté : les 4 leviers de croissance des entreprises régionales en 2024 3

2. Pour une économie agricole, viticole et forestière du Grand Est attractive, durable et tournée vers l'avenir 4

3. Accroître la notoriété des destinations touristiques du Grand Est pour un tourisme équilibré et durable 5

4. Renforcer les piliers de la politique culturelle visant la structuration de l'offre culturelle et patrimoniale, l'accès à la culture pour tous et partout, la culture durable et l'accompagnement à la transition numérique 6

5. Des partenariats transfrontaliers, européens et internationaux confortés pour faire face à la nécessaire adaptation de nos territoires aux transitions environnementale, énergétique et industrielle 7

LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE AU SERVICE DES DYNAMIQUES TERRITORIALES DU GRAND EST 9

1. Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques 9

2. Impulser et accompagner un développement durable et équilibré des territoires 9

3. Agir pour une région à énergie positive et sobre en ressources 10

4. Développer une stratégie globale de santé dans toute la Région 12

LA MOBILITÉ, VECTEUR DE COHÉSION TERRITORIALE ET SOCIALE DU GRAND EST 14

LE GRAND EST, UNE RÉGION OÙ CHACUN PEUT SE RÉALISER 16

1. Vers des lycées durables, accueillants et sûrs 16

2. Développer les talents, proposer de nouveaux chemins grâce à la formation 17

3. Former des professionnels des métiers sanitaires et sociaux pour les territoires régionaux 18

4. Mieux informer, améliorer l'attractivité des métiers et des formations 18

5. Faire bouger le Grand Est autour de ses atouts sportifs en cette année olympique 2024 19

6. Mettre les jeunes au cœur de nos priorités régionales 19

7. Promouvoir et soutenir le vivre ensemble dans nos territoires, valoriser l'engagement au plus près des territoires 20

Partie 2 : FINANCES 21

1. Des évaluations prudentes en matière de ressources pour 2024, tenant compte d'un contexte incertain 21

2. Une politique d'investissement volontariste en 2024, soutenue par les fonds européens, s'appuyant sur une gestion financière rigoureuse 25

3. L'analyse environnementale des dépenses du budget au service du pilotage d'un budget éco-ambitieux 26

Partie 3 : RESSOURCES ET MOYENS 34

1. **Assurer le fonctionnement de l'administration régionale** 34
2. **Assurer le fonctionnement des instances délibératives** 37
3. **Poursuivre l'adaptation du fonctionnement de la collectivité pour gagner en efficacité** 37
4. **Améliorer le pilotage et la gestion des risques de la collectivité** 38
5. **Accompagner la transformation** 39
6. **Assurer et gérer la qualité de la relation usagers** 40

<u>Partie 1</u> : ETRE PRECURSEUR POUR REPONDRE A L'ENJEU DES MUTATIONS ENVIRONNEMENTALES ET ECONOMIQUES

UNE RELANCE ÉCONOMIQUE AMBITIEUSE POUR ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU GRAND EST

Le contexte actuel, marqué par les conséquences de la crise sanitaire et d'événements économiques, sociaux et géopolitiques majeurs (crise en Ukraine, crise énergétique, inflation, etc.), combiné à une accentuation des effets du changement climatique, conduit à réinterroger et à repenser la nature et les modalités d'intervention et d'accompagnement du développement économique régional pour prendre mieux en compte les nouveaux enjeux écologiques, énergétiques et plus généralement environnementaux et accélérer les transitions.

1. Innovation, Transformation, Attractivité et Souveraineté : les 4 leviers de croissance des entreprises régionales en 2024

Suite à la révision du **Schéma Régional de Développement Economique, d'Internationalisation et d'Innovation**, l'année 2024 sera marquée par la déclinaison dans les politiques et dispositifs d'interventions régionaux de ses nouvelles orientations.
La politique régionale de **l'innovation** constituera en 2024 un facteur fort de développement et de rayonnement des entreprises. Les efforts déjà engagés autour du PIA4 et du CPER pour amplifier l'impact des dispositifs d'intervention régionaux seront poursuivis. Il s'agira de viser un panel plus large d'entreprises (TPE, PME, ETI / Industrielles, artisanales, commerciales…), mais aussi d'accompagner l'innovation sociale et territoriale avec les Fabriques à Projets d'Utilité Sociale. Les dispositifs de financements structurés et les politiques en faveur des start-up seront maintenus et renforcés. L'ambition sera aussi de développer la culture de l'innovation en remobilisant les opérateurs de la Culture Scientifique Technique et Industrielle. Pour cela, les moyens affectés à cette compétence seront accrus de façon substantielle par la maîtrise et le redéploiement de crédits.

Issues du Business Act, la **transformation** des acteurs économiques autour des « moteurs du changement » (industrie, environnement, numérique et santé) restera une priorité. Un nouveau dispositif d'intervention sera ainsi initié pour accompagner les investissements des entreprises en matière de décarbonations et de réduction des émissions de GES. De plus, le parcours de transformation sera étoffé afin de proposer aux entreprises de nouvelles politiques d'accompagnement pour renforcer leurs fonctions RH et ainsi lutter contre la pénurie de compétences. Il s'agira d'accompagner les nouveaux modèles d'organisation et les nouvelles pratiques RH des entreprises, de promouvoir l'adoption par les entreprises de stratégies collectives d'attractivité des talents ou encore de soutenir la capitalisation des savoirs et l'égalité professionnelle dans les entreprises.

Maintenir et accroître **l'attractivité** du territoire Régional, telle sera l'ambition de ce budget 2024 avec la poursuite des efforts engagés dans le cadre du **plan 500 relocalisations,** avec déjà 45 relocalisations à début novembre 2023. Un nouveau dispositif d'intervention sera créé pour renforcer le programme STAR'EST (zones d'activités). Il permettra d'identifier, de sécuriser et promouvoir les capacités foncières en matière de développement économique. Ainsi dotés d'une offre lisible et attractive, les dynamiques d'accueil de projet seront renforcées et les efforts de prospection engagés par IEF (Invest Eastern France) mieux ciblés sur les priorités régionales.

2024 sera une année charnière en matière de **souveraineté** avec un objectif de développement de l'action régionale en la matière. Parce qu'une région morcelée se fragilise, cette ambition s'exprimera dans le développement de dispositifs de nature à assurer le **développement équilibré du territoire**. Il s'agira de sécuriser les territoires les plus fragiles par des politiques ambitieuses de développement des TPE, notamment artisanales et commerciales, qui structurent ces territoires. Il s'agira

d'encourager à la réindustrialisation, la relocalisation d'activités stratégiques, le développement de l'économie circulaire et l'écologie industrielle territoriale. Des redéploiements de crédits seront ainsi opérés pour accompagner le développement économique spécifique des territoires et accélérer la structuration des écosystèmes sectoriels en proximité. Afin de renforcer les dynamiques de création, transmission et reprise d'entreprises sur tout le territoire, il sera proposé une revalorisation du montant unitaire des chèques CRÉA afin de prendre en compte les effets de l'inflation (par redéploiement de crédits et financement à 60% sur fonds FEDER). Au-delà du renforcement territorial, ce budget 2024 sera l'occasion d'accroître la lisibilité des politiques régionales en matière de souveraineté (cybersécurité, cloud, énergie, alimentation…) avec un certain nombre d'appuis à de grands projets en cours de préparation (ex : campus CYBER).

Résolument tourné vers l'avenir et vigilant aux enjeux d'efficacité des politiques publiques, avec un engagement indéfectible envers la souveraineté de notre territoire, l'attractivité de nos intercommunalités, la transformation environnementale, numérique et industrielle de nos entreprises, ainsi que le soutien à l'innovation, ce budget 2024 marquera un renouveau important de nature à répondre aux 9 défis territoriaux du Grand Est.

2. Pour une économie agricole, viticole et forestière du Grand Est attractive, durable et tournée vers l'avenir

2024 sera la première année de déploiement de la **nouvelle stratégie régionale de l'économie du vivant**, construite avec le réseau des Chambres d'Agriculture, associant l'Interprofession FIBOIS et le pôle Bioecoomy For Change. Les politiques déployées seront structurées selon 3 grands axes :

- **des actions en faveur de la résilience des territoires**

La Région Grand Est doit assurer le renouvellement des générations de producteurs pour des territoires ruraux ouverts et attractifs, aussi offrira-t-elle aux jeunes un cadre pédagogique performant et innovant avec la démarche Lycées Agricoles 2030.
Pour engager **50% des exploitations dans une démarche de transition**, les interventions régionales seront redéfinies dans les contrats de filière qui porteront des transformations de modèles agricoles pour concilier amélioration de la qualité de notre alimentation, gain de compétitivité et décarbonation.
Première déclinaison opérationnelle d'une volonté affirmée de massifier les transitions, la Région Grand Est se dote du programme « **Ambition Eleveurs pour un élevage compétitif et durable en Grand Est »**, afin de redonner confiance en l'élevage, d'offrir des perspectives au métier d'éleveur et d'ancrer durablement la polyculture-élevage comme l'une des solutions aux défis économiques, environnementaux et sociaux de notre territoire. Pour réussir ce pari, la coopération territoriale et l'intelligence collective seront les facteurs clés de succès.
Avec le **programme ADAGE pour une alimentation de qualité**, la Région Grand Est accompagnera une évolution de l'approvisionnement de la restauration collective pour permettre aux produits locaux d'être plus présents dans les cantines.

- **des actions en faveur des ressources pour atteindre le meilleur arbitrage possible des différents usages**

Des efforts importants seront poursuivis pour accompagner les investissements des exploitations en faveur de la **triple performance** économique, environnementale et sociétale, les projets en faveur des usages des **datas agricoles**, ou encore pour pérenniser **l'accès à l'eau**. La santé et la fertilité des sols seront davantage investigués.
Les travaux autour du futur **contrat de filière viticulture 2024-2027** aboutiront courant 2024.
Filière avec un rôle déterminant dans l'atténuation du changement climatique, la Région Grand Est renforcera son appui à la **filière forêt-bois** dans une démarche de transition agro-écologique, permettant de garantir une ressource d'avenir diversifiée.

- **des actions pour favoriser le développement de voies de valorisation d'avenir des produits agricoles, viticoles et sylvicoles**

La Région Grand Est est porteuse d'ambitions de reconquête de la **sécurité alimentaire,** notamment en investissant dans les dynamiques de création de valeur des entreprises agroalimentaires pour soutenir les efforts de RSE et de qualité marketing territorial.
Les différents contrats de filières (**biocarburants durables, biointrants, chimie du végétal, fibres et protéines végétales**) seront à la fois des outils de transition écologique et économique des filières, mais aussi de nouveaux vecteurs de croissance et d'emplois non délocalisables. Ces contrats de filière participeront à faire du Grand Est un puissant leader européen de la bioéconomie circulaire, durable et acceptable.

3. Accroître la notoriété des destinations touristiques du Grand Est pour un tourisme équilibré et durable

En 2024, année de lancement du nouveau **Schéma Régional de Développement Touristique**, les leviers d'actions de la politique touristique régionale s'appuieront sur la nécessaire **évolution et adaptation de l'offre touristique, moteur de développement et de transition**. Il convient donc d'accélérer la dynamique des actions menées précédemment sur l'offre des thématiques touristiques prioritaires, la digitalisation de cette offre et sa commercialisation, l'anticipation des conséquences du changement climatique et la réduction de l'impact sur son environnement naturel et humain.

Pour 2024, 4 axes prioritaires sont ainsi identifiés pour le Tourisme en Grand Est :

3.1. Contribuer à la promotion touristique du territoire

Grâce :

- A l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est, en charge de la mission de promotion et de la mise en marché des offres, dont les moyens seront maintenus par la collectivité malgré une baisse des crédits européens pour le soutien à la plate-forme Explore Grand Est (fin des ReactEU, partiellement compensés par du FEDER)
- Au soutien à des **évènementiels durables d'intérêt touristique régional et supra régional**.

3.2. Contribuer à la structuration du territoire

Un travail structurant avec les territoires sera poursuivi en 2024 sur les thématiques **du tourisme fluvestre** (canaux menacés de dénavigation) et du soutien aux **véloroutes et voies vertes** au titre du Plan Vélo.

Au regard de cette montée en puissance de la filière Itinérance (tourisme fluvial, pédestre, cyclable), la Région a décidé de se doter d'une véritable stratégie opérationnelle en la matière à travers un **Schéma Régional d'Itinérance Touristique**.

Les réseaux et structures partenaires du Grand Est (UNAT, Centre Mondial de la paix, Ecomusée, Symbio, EPCC Mémorial de Verdun) continueront à être soutenus en fonctionnement**.**

3.3. Développer les dispositifs et actions en faveur de l'économie touristique

Les hébergements touristiques verront leur soutien évoluer en 2024 avec la mise en place d'un accompagnement vers des hébergements touristiques plus responsables (moins énergivores, mieux isolés, moins consommateurs d'eau, respectueux de l'environnement, etc.).

La **Foncière Tourisme Grand Est** sera déployée pour accompagner les projets d'investissement touristique durable, avec un focus sur le territoire rural.

L'investissement touristique régional sera également soutenu à travers le dispositif Projets structurants, complété le cas échéant par des fonds européens, avec une attention particulière sur la filière « thermalisme et bien être », en lien avec la Santé, l'appel à projet caves touristiques, l'appel à projet Tourisme Durable et le nouvel appel à projet Tourisme de Savoir-faire cofinancé par l'Etat.

3.4. Gérer et animer les sites régionaux

La Région poursuivra son soutien à la SPL Chambley- Madine, au Syndicat Mixte d'Aménagement du Lac de Madine et à la transition des stations de montagne. Enfin, elle apportera son soutien à la future structure de gestion des actifs du pôle public de Vittel et de la Foncière Tourisme.

4. Renforcer les piliers de la politique culturelle visant la structuration de l'offre culturelle et patrimoniale, l'accès à la culture pour tous et partout, la culture durable et l'accompagnement à la transition numérique

La proposition budgétaire 2024 de la Direction de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire (DCPM) est à l'image de l'ambition régionale pour la Culture et les acteurs du territoire. Elle vient traduire budgétairement l'affirmation des orientations politiques de la mandature, à savoir :

- Un **travail de structuration et de promotion** pour une meilleure visibilité et lisibilité de l'offre culturelle et patrimoniale ;
- Une démarche de démocratisation et d'aménagement culturel dans les territoires pour garantir un **accès à la culture pour tous et partout** ;
- Le renforcement et la systématisation de la stratégie **« culture et développement durable »** auprès de l'ensemble des acteurs culturels, dans tous les domaines et tout au long de la chaîne de valeur ;
- Un **accompagnement particulier à la transition numérique** des acteurs culturels et patrimoniaux pour faire de **l'innovation technologique** un marqueur fort du territoire.

Pour mettre en œuvre cette feuille de route ambitieuse, le budget de la DCPM est largement en hausse : **+20% en crédits de paiement d'investissement et +4% en crédits de paiement de fonctionnement.** Cette année encore, la Région Grand Est donne les moyens à la culture, vecteur de partage et de cohésion et facteur d'attractivité des territoires.

L'année 2023 a été largement consacrée à un **dialogue budgétaire de proximité** avec les grandes institutions culturelles dont les subventions et contributions régionales représentent près de 80% du budget de fonctionnement. Afin de garantir le montant de ces apports, voire de dégager des marges de manœuvre pour augmenter ces soutiens, un travail a été mené sur les possibles financements en investissement plutôt qu'en fonctionnement. Ce travail a permis de maintenir et de renforcer les liens entre grandes institutions et services régionaux sur des bases saines. Le dialogue s'est d'ailleurs poursuivi dans le cadre de la mise en œuvre du fonds Transition Energie Culture par la mobilisation des compétences nécessaires à l'analyse des besoins des structures et la définition d'une proposition respectueuse des contraintes et attentes de ces mêmes structures et des objectifs définis par la Région lors de la mise en œuvre de ce fonds.

En effet, l'accompagnement des acteurs culturels dans la transition énergétique est une priorité avec le déploiement du **fonds Transition Energie Culture** pour +1.5 M€ de crédits d'investissement en 2024. Les structures culturelles professionnelles doivent faire face à des évolutions rapides aussi bien en termes de mutation du modèle économique que de transition écologique. L'augmentation constante des charges de fonctionnement et la stagnation, voire la régression, des recettes, obligent les structures à s'adapter. Afin de les accompagner dans les investissements nécessaires pour réduire leur consommation énergétique, la Région Grand Est a mis en place ce fonds Transition Energie Culture qui impulse une dynamique rapide de changements structurants.

De même, le **plan Culture, Ruralité, Vitalité** sera déployé à travers le **fonds d'innovation territoriale** géré avec la DRAC et un nouveau dispositif en lien avec les parcs naturels régionaux. Le Plan Culture, Ruralité, Vitalité vise à favoriser l'accès à la culture pour tous, à corriger les déséquilibres territoriaux, à assurer la cohésion sociale et territoriale et à renforcer l'attractivité des territoires ruraux. Il s'agit à la fois de promouvoir et valoriser la création, la diffusion et la pratique culturelle et artistique selon des modalités adaptées au milieu rural.
Promouvoir une mémoire collective commune à travers un grand album photographique et audiovisuel : voilà le projet de la **Cinémathèque Grand Est** qui sera déployé en 2024. L'image patrimoniale peut aider à tisser des liens entre les hommes en montrant des destins communs face à l'Histoire, en partageant des savoir-faire, en échangeant des traditions culinaires, en comparant des paysages ou des architectures.
La Région Grand Est est riche de 121 musées d'appellation Musées de France et cette richesse est aussi à entretenir et à valoriser afin d'accompagner la rénovation des musées emblématiques du territoire, à l'instar du musée Lorrain, du musée des Beaux-Arts de Reims ou du Musée de Troyes, sans dévitaliser les politiques muséales de proximité.
De même, en termes patrimoniaux, avec 4 571 édifices protégés au titre des Monuments Historiques, la Région Grand Est est la 4e région la plus riche en patrimoine de France. L'entretien et la valorisation de ce patrimoine a un coût et l'arrivée à maturité de grands projets comme l'Abbaye de Clairvaux ou le château de Lunéville pèse sur les dépenses en investissement de la Culture en Région. **Pour autant, un équilibre doit être trouvé avec les crédits de droit commun pour la restauration du patrimoine de proximité, aussi important que fragile**. C'est donc une hausse de **4.15 M€** de crédits d'investissement qui est prévue en 2024.

5. Des partenariats transfrontaliers, européens et internationaux confortés pour faire face à la nécessaire adaptation de nos territoires aux transitions environnementale, énergétique et industrielle

Les engagements en faveur de la coopération transfrontalière, européenne et internationale s'inscriront dans un cadre institutionnel (maintien d'une offre forte de conseils aux frontaliers ; engagements au titre des instances de la Grande Région et du Rhin supérieur ; engagements au titre du Contrat triennal « Strasbourg, Capitale européenne » 24/26 ; partenariats bilatéraux en Europe, au Québec et en Afrique), mais également dans une dynamique de projets pour faire face, en partenariat avec nos partenaires frontaliers, européens et internationaux, aux enjeux globaux que représentent le changement climatique et la nécessaire adaptation qui en découle. En conformité avec le SRDEII 2022/2028, une attention particulière sera apportée à l'accompagnement de certaines filières (automobile, bio-économie), au travers de l'émergence de projets transfrontaliers et transnationaux visant à renforcer l'intégration des chaînes de valeur et à appréhender de manière partenariale les transformations à l'œuvre et les besoins d'adaptation des cadres réglementaires et financiers nationaux et européens.

Les crédits programmés pour la coopération transfrontalière (0,97 M€ de crédits de fonctionnement, 0,14 M€ de crédits d'investissement) permettront en premier lieu de maintenir un haut niveau de services de conseil et d'accompagnements des travailleurs frontaliers et habitants des bassins de vie transfrontalier et de renforcer les partenariats avec les eurodistricts transfrontaliers (perspective d'adhésion de la Région Grand Est à l'Eurodistrict SaarMoselle ainsi qu'à l'Eurodistrict Strasbourg/Ortenau). Des crédits pourront également être alloués au co-financement de la participation régionale à des projets transfrontaliers ou transnationaux sur financements européens (programmes Interreg), en appui des directions sectorielles.

Les crédits alloués à la coopération européenne (1,15 M€ de crédits de fonctionnement, 0,10 M€ de crédits d'investissement) permettront au premier chef de conforter l'attractivité globale de Strasbourg, Capitale européenne (engagements au titre du Contrat triennal Strasbourg, Capitale européenne 24/26) et de soutenir le réseau des centres *EuropeDirect* sur les territoires du Grand Est, afin de renforcer l'information des citoyens européens sur leurs droits et les possibilités de mobilisation de financements européens. Un soutien complémentaire pourra être apporté à des opérateurs engagés en faveur de la

mobilité européenne de jeunes ayant moins d'opportunités, notamment au travers de projets individuels ou collectifs de volontariat.

Enfin, les engagements pour la coopération internationale, européenne et extra-européenne seront confortés (1,55 M€ de crédits de fonctionnement), grâce à une mobilisation accrue de financements extérieurs (Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, agences de bassin…) ; la capacité de la Région à accompagner la transition écologique et énergétique et l'adaptation au changement climatique de ses territoires partenaires au Maroc, au Sénégal, ainsi qu'au Bénin/Togo sera renforcée. Des crédits seront également sécurisés pour accompagner le partenariat initié en 2022 avec la Région *(Oblast)* de Kharkiv (en Ukraine).

LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE AU SERVICE DES DYNAMIQUES TERRITORIALES DU GRAND EST

L'année 2024 marquera une nouvelle accélération dans l'accompagnement, par la Région Grand Est, des transitions écologiques, numériques et de santé, avec une attention forte à la cohésion des territoires et à la qualité de vie dans les espaces ruraux.

1. Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques

La Région Grand Est porte le déploiement du très haut débit par fibre optique jusqu'au client final (FttH[1]) dans les territoires où les opérateurs privés ne se sont pas engagés, à travers trois réseaux d'initiatives publiques : deux concessions régionales (Losange et Rosace) et le syndicat mixte départemental Moselle Fibre, soutenu financièrement par la Région. Les travaux de **déploiement du réseau Rosace** se sont achevés fin 2021. Au 31 août 2023, Rosace disposait de 401 089 prises éligibles à un abonnement, dont 63% déjà raccordées. Concernant le **réseau Losange**, le déploiement s'est achevé fin 2022. Au 31 août 2023, Losange disposait de 917 704 prises éligibles à un abonnement, dont 51% raccordées. La **fin des travaux de masse** se traduit sur le plan budgétaire par **une baisse importante des subventions aux investissements** versées aux deux concessionnaires (23 M€ inscrits en 2024), à l'exception de certains déploiements complémentaires sur des communes qui ont rejoint le périmètre concédé plus tardivement.

La fin du déploiement de la fibre optique dans les territoires du Grand Est permet désormais d'**accompagner** de manière volontariste **la transformation digitale des collectivités**, **notamment rurales**. A travers l'appel à projet de l'Etat « **territoires intelligents et durables** », dont la Région est lauréate pour le **projet FUTÉ** (fibre utile aux territoires et à l'environnement), trois territoires partenaires (communauté de communes de la Portes des Vosges Méridionales et ses communes-membres, commune de Belleville-sur-Meuse, commune d'Esternay) sont progressivement équipés de connecteurs pour devenir des « vitrines » des usages numériques au service des collectivités.

Le **dispositif de soutien aux usages numériques** (vidéo-protection) avec la connexion des caméras à la fibre optique régionale (permettant une bonne qualité d'image et des possibilités accrues de supervision en direct) se poursuit, car il répond à un réel besoin des communes.

Enfin, le nouvel appel à manifestation d'intérêt (AMI) en faveur du **développement des tiers-lieux** lancé fin 2023 poursuit la couverture territoriale par des services accessibles à la population et aux entreprises. La démarche s'inscrit dans l'attribution du **label régional des tiers-lieux,** en partenariat avec le réseau Tiers-lieux Grand Est, en cours de structuration.

En parallèle, un accompagnement des personnes ou des structures en risque de fracture numérique paraît indispensable. Aussi la Région soutient l'animation des nombreux réseaux déjà présents dans les territoires, grâce à la présence de Hub Est, hub régional d'**inclusion numérique**, reconnu par l'Etat.

2. Impulser et accompagner un développement durable et équilibré des territoires

Pour répondre en 2024 à cet objectif stratégique et **accélérer les transitions, la Région apporte conseil, ingénierie et soutien financier** aux territoires du Grand Est et en particulier aux territoires ruraux.

2.1 Soutenir l'aménagement durable des territoires structurant et de proximité

La Région Grand Est a engagé dès 2021 un processus de budgétisation environnementale qui vise à accélérer la transformation de l'ensemble des politiques régionales pour relever les défis du changement climatique. Il s'agit de mettre en cohérence nos politiques d'intervention pour atteindre le **cap défini par le SRADDET de faire du Grand Est une Région à énergie positive et bas carbone**

[1] FttH = « Fiber to the Home »

à l'horizon 2050. L'ensemble des dispositifs de la direction de la cohésion des territoires seront donc révisés d'ici à juin 2024 en y intégrant des éco-ambitions. Les évolutions - adoptées en novembre 2023 - des politiques de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité, de soutien aux centralités urbaines et rurales et de soutien à la politique de la ville et au renouvellement urbain seront mises **en application dès le début de l'année 2024**.

2.2 Renforcer le partenariat Région/Territoires et soutenir les ruralités

Pour accompagner cette évolution, la Région mettra à disposition des territoires moins dotés en ingénierie et **des plus petites communes** une **assistance à maîtrise d'ouvrage**. La Région mobilisera également les ressources en ingénierie qu'elle anime et soutient à l'image des pays et pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR).

Afin de répondre aux besoins du quotidien des 2,2 millions d'habitants des ruralités du Grand Est, la Région adoptera dans le courant du premier trimestre 2024 un Pacte des ruralités. Ce Pacte se déclinera dans **l'ensemble des politiques régionales.** Il fixera la feuille de route pour répondre aux besoins des territoires ruraux concernant aussi bien la résorption des friches, que la lutte contre la vacance, le renforcement de l'ingénierie, la mise en valeur du patrimoine, l'accès à la culture, l'accès aux soins ou la préservation du cadre de vie. Un cycle de rencontres territoriales, engagé fin 2023, se poursuivra début 2024. La Région concertera avec les acteurs des ruralités pour les mobiliser dans l'élaboration des réponses aux besoins des territoires ruraux. En complément de ses moyens propres, la Région mettra également à disposition des ruralités les crédits européens dont elle est autorité de gestion. Jusqu'en 2027, ce seront ainsi 836 M€ de fonds européens qui seront accessibles aux acteurs des ruralités.

Territoire rural et de montagne, le Massif des Vosges concentre les enjeux des ruralités. Ces enjeux sont amplifiés sous l'effet conjugué des fragilités inhérentes aux territoires montagneux et des conséquences du changement climatique qui remettent en question les moteurs de développement historiques du Massif des Vosges. Ce territoire est un démonstrateur de solutions innovantes (déploiement d'une ingénierie de projet interne à la Région auprès des stations de ski, programme de mobilisation de jeunes autour de l'attractivité du Massif, démolition d'une friche par la Région) qui pourront être répliquées à d'autres territoires dans le cadre du Pacte des ruralités.

2.3 Animer, mettre en réseau et faire monter en compétence les Territoires

La Région poursuit la mise en œuvre du SRADDET grâce à l'animation de la plateforme régionale du foncier et de l'aménagement durable. Elle a notamment en charge d'accompagner les acteurs du territoire dans cette mise en œuvre, d'identifier et valoriser les bonnes pratiques, de développer des méthodes d'analyse des territoires et de préparer aux différentes évolutions techniques et législatives. En 2023, elle a notamment fait évoluer la convention avec le réseau des sept agences d'urbanisme du Grand Est. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre d'une convention triennale. Il sera poursuivi en 2024.

3. Agir pour une région à énergie positive et sobre en ressources

Fortement engagée dans **Grand Est Région Verte**, démarche de territorialisation de la **planification écologique,** la Région activera l'ensemble de ses leviers et renforcera encore ses actions pour donner corps aux trajectoires co-construites avec l'Etat.

3.1 Développer une politique énergétique volontariste et soutenir l'économie circulaire

La Région met en œuvre une politique ambitieuse en faveur de la transition énergétique et de l'économie circulaire, en déclinaison des objectifs du SRADDET. En 2024, cette déclinaison sera renforcée. Les dispositifs en faveur de la réduction des consommations d'énergie s'appuieront sur 3 volets :

- Un premier volet « **sobriété** » renforcé afin d'amplifier les bons résultats enregistrés depuis 2022 en termes de réduction des consommations d'énergie, en s'appuyant notamment sur la relance de l'animation « Familles Eco-Engagées ».
- Un second volet « **efficacité énergétique** » s'appuyant sur les dispositifs de soutien à la rénovation **des bâtiments publics, associatifs, des logements sociaux et copropriétés.** La prolongation pour un an du **programme SARE** (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique), assortie de nouvelles recettes CEE (Certificats d'économies d'énergie), permettra de maintenir un premier niveau d'information des particuliers en complément des services « clés en mains » comme ceux offerts par la SEM Oktave, aux capacités de préfinancement renforcées.
- Un troisième volet « **décarbonation** » pour accompagner **les entreprises** dans leurs démarches **d'efficacité énergétique sur les procédés et utilités,** y compris pour les relocalisations industrielles.

Le développement des énergies renouvelables sera poursuivi, notamment grâce à la délégation de fonds de l'ADEME pour la seconde année consécutive. Cette délégation apporte **des ressources supplémentaires** (24 M€ sur 2023-2025) **pour le financement de projets d'EnR thermiques** et leur accompagnement en ingénierie locale.

Soutien au développement des EnR et à la diversification du mix énergétique, accompagnement des parties prenantes du territoire et politique d'investissement ambitieuse : l'entrée en activité de la **SEM Grand Est Energies** (Autorisation de programme de 9,98 M€ sur 2023-2027 dont 4,99 M€ de crédits de paiement en investissement en 2024) viendra accroître encore la capacité d'action et d'entraînement de la Région.

La décarbonation des activités passe aussi par une **évolution des parcs de véhicules, notamment utilitaires**. Le plan mobilité à faibles émissions permet le soutien aux acquisitions et à la conversion de flottes de véhicules lourds vers des motorisations à faibles émissions (électrique, GNV, H2, biocarburant).

Enfin, les **incitations pour une économie circulaire** seront maintenues pour les entreprises et les collectivités afin de réduire notre consommation de ressources et notre production de déchets, en particulier s'agissant des déchets plastiques, ou générés par les activités économiques et le secteur du bâtiment et des travaux publics. **Les données de l'observatoire,** fines et actualisées, sur les flux et activités de toutes les structures publiques et privées en charge de la gestion des déchets permettront de rendre des avis pertinents lors de chaque saisine d'un Préfet sur ces sujets.

3.2 Restaurer, préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

Les actions 2024 s'inscriront en déclinaison des deux stratégies majeures qui guident l'action régionale : **la feuille de route Adaptation au changement climatique** et la **stratégie régionale biodiversité** construite et animée par un collectif régional (DREAL, Agences de l'Eau, Office Français de la Biodiversité) en lien avec les acteurs et partenaires territoriaux**.**

2024 sera l'occasion du déploiement de la **planification écologique** Etat/Région, et de la poursuite **de projets structurants régionaux** tels que le programme Life Biodiv'Est, et l'Observatoire Grand Est de la Biodiversité.

L'année 2024 doit en particulier permettre :

- De **consolider les politiques de préservation des habitats et espèces** (poursuite du classement et extension de nouvelles Réserves Naturelles Régionales, montée en puissance de la compétence Natura 2000 (mise en animation des 228 sites, poursuite de la construction de 10 plans régionaux d'actions pour des espèces et milieux menacés).
- De déployer largement les dispositifs visant à **conforter et recréer les continuités écologiques du territoire** (appel à projets Trame verte et Bleue, finalisation de la cartographie Trame verte et bleue, mesure FEADER Haie, agroforesterie, feuille de route pollinisateurs).

- **D'initier ou de poursuivre la structuration d'approches convergentes** sur les enjeux autour de la **forêt**, des espaces **agricoles** notamment sur le maintien et la préservation des prairies permanentes et des **énergies renouvelables**.
- **De poursuivre le soutien aux principaux partenaires** en matière de biodiversité avec notamment : révision de classement de 4 **parcs naturels régionaux (PNR)**, la mise en œuvre des conventions de partenariat et d'objectifs 2023-2025 ainsi que la convention interParcs avec les 6 PNR ; et le renforcement du partenariat avec les 3 **Conservatoires d'Espaces Naturels du Grand Est**.

3.3 Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

L'année 2024 sera en premier lieu consacrée à **l'engagement des actions de la Feuille de route Adaptation au changement climatique**. En effet, forte de sa **compétence animation et concertation dans le domaine de la ressource en eau et des milieux aquatiques,** la Région s'est mobilisée pour approuver une feuille de route régionale d'adaptation au changement climatique, contribution volontariste à la démarche de planification écologique territorialisée ainsi qu'au Plan Eau national. S'agissant de la politique de promotion d'une gestion intégrée de la ressource en eau, la Région œuvrera spécifiquement en 2024 à engager les 6 actions programmées et notamment la constitution d'un observatoire régional de l'Eau et l'organisation des secondes assises régionales de l'Eau pour conforter la gouvernance régionale de la ressource.

Par ailleurs, le **projet de restauration des usages du canal du Rhône au Rhin entre Colmar et Strasbourg entrera en phase opérationnelle** avec l'engagement des premiers travaux (rénovation de 12 écluses et 2 biefs) pour 9,6 M€ de crédits d'investissement en 2024.

En parallèle, la Région **renforcera son soutien aux initiatives d'adaptation au changement climatique via le dispositif dédié** (désimperméabilisation, récupération d'eaux de pluie…).

La Région poursuivra enfin les politiques élaborées ces dernières années pour soutenir des programmes intégrés à l'échelle des fleuves régionaux, la mobilisation du monde agricole et des collectivités pour la préservation de la qualité de l'eau, et pour accompagner la montée en puissance des programmes de prévention et de gestion des inondations, celle des projets mixtes de restauration de cours d'eau, ainsi que le développement des usages économiques de l'eau. Elle confortera son appui aux démarches territoriales en faveur de la préservation de la qualité de la ressource portées par les SAGE (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) avec notamment les travaux de concertation et d'évaluation pour la création d'un SAGE sur la nappe de la Craie.

4. Développer une stratégie globale de santé dans toute la Région

La Région pérennise en 2024 son soutien aux projets visant à lutter contre le manque de professionnels de santé et lance différents appels à manifestation d'intérêt (AMI) concourant à promouvoir une approche de type « **Santé Globale** » au bénéfice notamment des **territoires ruraux.**

4.1 Accompagner les acteurs de la santé et animer les territoires

L'**accès équitable à une offre de soins,** notamment dans les zones rurales, constitue une des priorités de la Région. En 2024, la Région amplifie et diversifie son action **:**

- **Concernant les professionnels de santé**, la Région accompagnera les nouvelles orientations nationales en matière de **promotion de l'exercice coordonné des professionnels de santé** qui se concrétiseront d'ici 3 ans au travers de la création de 152 Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) supplémentaires en Grand Est. **Son soutien aux autres formes d'installation dans les territoires ZIP** (zone d'intervention prioritaire) et **ZAC** (zone d'accompagnement complémentaire) qui sont principalement en zones rurales (Centres de Santé, Pôles et MSP, …) s'amplifiera (augmentation attendue des dossiers présentés pour ce type de projets). La Région poursuivra son soutien à la **création de lieux d'hébergements d'étudiants en santé et de professionnels de santé** intervenant ponctuellement dans les territoires sous-denses.

- Concernant les **citoyens-patients**, l'accent est mis sur le développement du **« aller vers en Santé »** afin de rendre plus accessibles les offres de prévention et de soins. 2024 correspond à l'année de concrétisation des 16 projets lauréats du premier AMI et à celle de la désignation des lauréats de l'AMI « Aller vers en santé dans les territoires ruraux ».

4.2 Garantir des conditions favorables à la santé et au bien-être

Les actions en 2024 s'articulent essentiellement autour de 3 axes :

- La **Santé des jeunes**. Conformément au plan Régional « Santé des Jeunes », 3 AMI se concrétisent : l'AMI Santé Mentale des jeunes 1ère et 2ème itération et l'AMI Santé des jeunes en dehors des lycées. Par ailleurs, le programme Me Health – projet Erasmus dont la thématique est la Santé Mentale se clôture en avril 2024. En 2024, les besoins en crédits de paiement sont estimés à 300 000 € pour les 3 AMI.
- La **Santé au travail**, thématique nouvelle visant à promouvoir l'exercice physique et le bien être en entreprise dans la lignée de la feuille de route santé. L'AMI 2023 voit ses lauréats identifiés en 2024. Il est prévu, en 2024, une mobilisation de 250 000 € de crédits de paiement.
- La **Sante Environnement**. La Région, signataire du Plan régional santé environnement (PRSE) 4, co-porteuse aux côtés de l'Etat de **« Grand Est Région Verte »** place la santé-environnement au centre de ses préoccupations. Cette année correspond à la construction et à la mise en œuvre d'un plan d'actions spécifique intégrant les objectifs/axes de ces deux plans. Le lancement du programme « Hôpital du Futur » #2 – BAGE II – aux côtés de l'Etat, courant du 1ersemestre 2024, dont la thématique est la « décarbonation des établissements de santé » constitue également une action forte dans ce domaine. La mise en œuvre de ce programme nécessite le vote, en 2024, d'autorisations de programme (AP) nouvelles à hauteur de 4.5 M €.

4.3 Innover pour la santé de demain

- Cette activité se décline en 2 axes principaux : La **poursuite du déploiement de la télémédecine** avec les partenaires Etat (ARS, Préfecture, Assurance maladie), fixant de nouvelles priorités : hôpitaux de proximité, population vieillissante et peu mobile, salariés en milieu rural. Le lancement de cette nouvelle itération de la feuille de route de télémédecine mobilisera des AP nouvelles à hauteur de 0,436 M€ et des crédits de paiement estimés, pour 2024, à 0,25 M€.
- Le soutien à des **projets de E Santé** voté en 2023 contribuant à la prise en charge de citoyens-patients vivant essentiellement dans des territoires ruraux et/ou sous denses médicalement dans le cadre des parcours de soins (télésurveillance, E prévention, …). En 2024, les besoins en AP nouvelles sont estimés à 0,4 M€ et 0,1 M€ en crédits de paiement 2024.

LA MOBILITÉ, VECTEUR DE COHÉSION TERRITORIALE ET SOCIALE DU GRAND EST

L'offre de transport ferroviaire de voyageurs s'appuiera en 2024 sur un nouveau contrat avec SNCF Voyageurs, conclu pour une durée de 10 ans (2024-2033). Ce contrat témoigne de la volonté de la Région de considérer la qualité de service comme un élément fondamental du service public de transports de voyageurs, à travers un renforcement des exigences envers l'exploitant et une plus forte responsabilisation de ce dernier. Contrat de transition, il prévoira la mise en concurrence progressive de l'exploitation ferroviaire en lots géographiques et fonctionnels. Ce contrat sera aussi l'occasion de poursuivre l'augmentation de l'offre souhaitée par la Région, qui se fixe l'objectif d'une forte augmentation de la fréquentation et donc des recettes (+ 25%). Pour l'année 2024, première année de mise en œuvre de ce nouveau contrat, 860,2 M€ (770,8 M€ en section de fonctionnement et 89,4 M€ en section d'investissement) sont prévus au titre de la rémunération SNCF Voyageurs, avec en parallèle 244 M€ de recettes anticipées, soit un coût net de 616,2 M€ (intégrant 42,8 M€ pour les organes majeurs, soit 573,4 M€ à périmètre constant, contre 544 M€ pour l'année 2023).

Toujours dans l'objectif de préparer l'ouverture à la concurrence et d'optimiser les marges de manœuvre permettant d'investir pour augmenter l'offre ferroviaire, le contrat de concession entre la Région et la SPL Grand Est Mobilités portant sur la gestion du matériel roulant ferroviaire déploiera ses premiers effets en 2024 avec de premiers transferts de rames. La SPL Grand Est Mobilités continuera par ailleurs de se renforcer pour appuyer la Région dans le pilotage de différents sujets stratégiques (ouverture à la concurrence, maîtrise d'ouvrage d'un atelier de maintenance, écosystème H2, marketing, distribution, …).

En cohérence avec les ambitions du Gouvernement sur le déploiement de Services express régionaux métropolitains (SERM), l'année 2024 verra la mise en place d'une mission de préfiguration conduite par la société du Grand Paris, SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions, et financée par la Région et l'Etat, ayant pour objet la définition de schémas d'ensemble sur Strasbourg, Lorraine-Luxembourg et l'étoile de Mulhouse (incluant la liaison Bâle/Mulhouse) comprenant modalités techniques, organisationnelles et financières de futurs chocs d'offre s'appuyant sur des dessertes cadencées et articulées avec les autres offres de transports. La mobilisation de crédits régionaux à ce titre en 2024 représentera 3,3 M€.

L'offre de transport routier de voyageurs permettant d'offrir quotidiennement un service à plus de 186 000 élèves et 40 000 usagers commerciaux s'adossera quant à elle en 2024 sur un budget en augmentation de près de 6%, du fait, en particulier, des hausses du prix du carburant. Avec le dernier reconventionnement du réseau de la Haute-Marne intervenu en 2023, la totalité de l'offre sera structurée en 2024 autour d'un cadre contractuel unifié et la tarification scolaire régionale sera appliquée sur les 10 réseaux de transport Fluo. Au total, 291 M€ de crédits de paiement en section de fonctionnement sont prévus au titre de l'année 2024.
Plusieurs projets structurants permettant l'amélioration du service rendu aux usagers seront par ailleurs menés en 2024 : déploiement sur une partie des véhicules d'un Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs (SAEIV), lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la digitalisation de la billettique, achèvement du programme d'acquisition de cars GNV dans le Bas-Rhin et les Ardennes. Les crédits de paiement en section d'investissement pour ces projets représentent en 2024 10,4 M€. Enfin, une réflexion sera portée en 2024 en vue de l'élaboration d'un schéma de lignes expresses régionales, en cohérence avec la stratégie des SERM sur les zones denses mais visant également à permettre le désenclavement des territoires ruraux.

Le réseau Fluo, trains et cars, continuera de promouvoir son image, grâce à des outils de communication, notamment son site web et son appli, entièrement renouvelés.

Les soutiens aux projets d'infrastructures du territoire s'inscriront en 2024 dans le nouveau cadre du volet Mobilités 2023-2027 au CPER. Il traduit la volonté commune de la Région et de l'Etat d'accélérer le développement des mobilités durables et d'améliorer la qualité des réseaux de transport, en termes d'infrastructures ferroviaires mais aussi fluviales, routières, portuaires ou cyclables. La Région

mobilisera en particulier un effort inédit en faveur des lignes de desserte fine du territoire en partenariat avec le gestionnaire d'infrastructures, dans l'objectif d'en assurer la pérennité et la fiabilité, représentant un volume de crédits de paiement de plus de 27 M€ en 2024. La Région renforcera également sa contribution à la décarbonation du transport de marchandises en maintenant et développant les capillaires fret (12,3 M€) et potentiellement les plates-formes multimodales ou les installations embranchées, facilitant et incitant au report modal de la route vers le fluvial ou le ferroviaire. Une évaluation de la politique aéroportuaire régionale sera par ailleurs lancée, à la demande de la Région, par la Chambre régionale des comptes.

L'année 2024 permettra à la Région et l'Etat de finaliser les modalités de mise à disposition d'une partie du réseau routier national prévue au 1er janvier 2025, avec pour objectif d'améliorer la qualité du réseau et de déployer en 2027 une éco-contribution sur le trafic routier de marchandises, permettant d'assurer des investissements routiers très attendus sur le territoire et de favoriser l'évolution écologique des flottes routières parcourant notre territoire. A ce titre, une procédure d'appel d'offre pour désigner une assistance à maîtrise d'ouvrage sera lancée en 2024 pour appuyer la Région dans la mise en place de cette éco-contribution.

Enfin, la Région, en tant que chef de file des mobilités, continuera d'accompagner ses territoires et notamment les plus ruraux dans leur appropriation de la compétence mobilité et le soutien de leurs initiatives. Ainsi, dans le cadre du Plan régional vélo voté à la séance plénière de juin 2022, plusieurs dispositifs entreront dans une phase de maturité afin de soutenir la pratique cyclable, atténuer et accompagner la transition climatique : soutien aux projets d'infrastructures cyclables conduits par des communes ou structures intercommunales, aide à l'acquisition de vélos spécifiques (vélos cargos, vélos adaptés, rétrofit) par des particuliers, aide à l'achat de vélos à assistance électrique par des collectivités pour des services de location longue durée, … Au total, 10,8 M€ de crédits de paiement sont prévus pour le financement de ces actions. De même, des dispositifs visant à soutenir le covoiturage ou le Transport à la Demande (TAD) seront mis en place.

L'ensemble de ces éléments se retrouveront dans une stratégie régionale des mobilités en Grand Est en cours d'élaboration et qui sera examinée en 2024 afin de mettre en perspective l'action de la Région dans le champ des mobilités.

LE GRAND EST, UNE RÉGION OÙ CHACUN PEUT SE RÉALISER

En 2024, le budget régional proposé pour les politiques de la jeunesse, des lycées, de l'emploi, de la formation, de l'orientation, du sport et de l'engagement s'élèvera à **1,178 Md€**.

Les enjeux du développement et du maintien des talents dans le territoire du Grand Est sont majeurs. Pour les parcours personnels, durant la formation initiale mais aussi dans la vie d'adulte et tout au long de la vie, la capacité à développer des compétences et à acquérir diplômes, titres ou certificats est essentielle. Pour les acteurs de la vie économique, la compétition porte aussi sur les talents, facteurs-clés de succès des entreprises, tant à l'échelle régionale que nationale ou même européenne. L'ambition de la Région, dans des contextes en mutation profonde, est ainsi d'accompagner au mieux les changements des personnes et des territoires, les parcours initiaux et la valorisation des filières professionnelles. L'ambition régionale vise aussi à encourager les reconversions pour les salariés ou le rapprochement de l'emploi pour ceux qui s'en sont éloignés durablement. **Les parcours individuels ne sont plus linéaires depuis longtemps,** l'action de notre collectivité vise à **faciliter passerelles et nouveaux chemins**, atténuation ou effacement des obstacles, en coopération avec les autres acteurs publics et socio professionnels.

Au-delà des parcours de formation, la Région encourage **l'ouverture et l'engagement** des jeunes, qui prennent d'autant plus de sens dans un contexte plus tendu. L'année 2024 est aussi celle des **Jeux olympiques** de Paris, des actions seront développées sur nos territoires, l'accès au sport pour tous sera encouragé.

1. Vers des lycées durables, accueillants et sûrs

La Région déploiera de nouveau en 2024 un effort financier majeur pour les lycées. C'est une enveloppe totale de **694 M€** qui sera proposée à destination des **lycées durables et de l'éducation**. La Région investit dans les établissements scolaires pour proposer aux jeunes et à la communauté éducative de bonnes conditions d'études, insérantes et adaptées aux défis du futur, dans des lycées sobres sur le plan énergétique, et qui s'adaptent au changement climatique. Seront ainsi livrés en 2024 la première tranche du lycée du Toulois, des internats 1 et 2 au Lycée la Haie Griselle à Gérardmer ou l'opération de rénovation énergétique globale des bâtiments d'externat du lycée Marie Curie.

L'objectif est par ailleurs d'investir dans des lycées inscrits dans les évolutions du futur, avec des pôles d'excellence professionnels reliés en réseaux, en résonance avec les dynamiques des territoires. Ces investissements doivent par ailleurs être cohérents avec ceux qui sont consentis dans les centres de formation par apprentissage. La mutualisation des plateaux techniques de formation professionnelle, et son lien avec les équipements des entreprises, est recherchée.

Le budget primitif pour 2024 inclura, dans le prolongement de la décision de juin dernier, le développement du plan régional d'hébergement et de restauration. Pour faciliter les choix des formations des futurs lycéens, et notamment dans les territoires ruraux, la Région propose depuis la rentrée 2023 des **nuitées d'internat à 1 €** au sein des lycées publics. Notre collectivité prévoit également l'enveloppe nécessaire aux aides aux familles éligibles de 80 centimes le repas pour la restauration scolaire, et le soutien aux achats de denrées pour les restaurations des lycées publics si elles sont de filières courtes ou de qualité. Cette dernière action, respectueuse de la commande publique, espère permettre aux productions agricoles locales de conforter le développement de filières de qualité et améliorer leur valeur ajoutée pour atteindre des modèles économiques viables. C'est un total de **10 M€** qui sera consacré à ces politiques.

Notre collectivité continue d'investir dans la **transition écologique et énergétique de ses lycées**, avec notamment la poursuite du plan lycée verts ou l'installation complète de lampes Led (plan Neolux). Notre collectivité **prendra de nouveau en charge les surcoûts énergétiques** apparus depuis la guerre en Ukraine, sans affecter les autres budgets dédiés aux lycées. Les actions d'animation autour des lycées en transition, ainsi que la dotation d'investissement pour la transition écologique (DITE), à

la main des établissements, seront maintenues. Rappelons que l'objectif reste très ambitieux, celui de **diminuer les consommations énergétiques d'ici 2030 de près de 40%** par rapport à 2019 pour atteindre 387 Gwh au lieu de 600 Gwh.

L'année 2024 s'inscrira enfin dans la poursuite de l'investissement majeur de notre collectivité dans le **numérique éducatif**, avec la distribution d'ordinateurs pour tous les élèves de seconde (lycée 4.0.), et l'évolution de l'espace numérique de travail (ENT).

Enfin la Région accompagne autorités académiques et établissements dans la **mise en sûreté des lycées** et va accroître l'année prochaine l'investissement dédié à cet effet, avec une approche systémique, intégrant vidéo protection et accès renforcés. Sur un plan pluriannuel global de plus de 90 M€, c'est un budget de **11 M€ qui est prévu dès l'année 2024**.

Enfin, les concertations initiées pour le **Lycée du futur** et pour **l'évolution de la carte des formations professionnelles** vont se déployer durant les semaines et les mois qui viennent.

2. Développer les talents, proposer de nouveaux chemins grâce à la formation

Même si certaines activités économiques et la croissance du PIB marquent le pas, le contexte 2024 continuera à connaître pénuries de compétence et adaptations structurelles des acteurs économiques au regard des transitions climatique et énergétique. Aussi, la **politique de formation professionnelle** veillera en 2024 à **apporter des réponses immédiates et sur mesure aux difficultés de recrutement des entreprises mais aussi à préparer résolument l'avenir en anticipant les besoins en compétence de demain tout particulièrement dans les secteurs stratégiques pour le Grand Est : industrie, numérique, santé et environnement-agriculture**

S'agissant des tensions aiguës de recrutement, la Région poursuivra en 2024 son action d'ancrage territorial pour renforcer sa présence auprès des entreprises. Par des formations sur mesure, par une association plus forte des employeurs à la construction des parcours et à la promotion de leurs métiers, le lien sera renforcé entre les demandeurs d'emploi d'un territoire et les entreprises qui y recrutent.

Cette démarche s'intégrera dans le cadre de la récente **réforme de France Travail** dont l'objectif est de renforcer l'accompagnement et la formation des publics éloignés de l'emploi, tout particulièrement les bénéficiaires du RSA, pour viser le plein emploi. L'ensemble des partenaires associés à la Région s'appuieront pour ce faire sur l'expérience de la **Mobilisation générale pour l'emploi** initiée dès la fin 2021 pour travailler, avec l'ensemble des acteurs et à l'échelle des bassins d'emploi, à proposer des réponses coordonnées aux tensions de recrutement. La démarche se confortera en 2024 pour expérimenter sur quelques bassins d'emploi une coopération renforcée en matière de sourcing, de qualification des publics éloignés et de renforcement des liens aux entreprises. Les Départements, au titre de leur compétence insertion, seront pleinement impliqués dans ces projets.

La Région devrait prendre appui sur le prochain PACTE régional proposé par l'Etat (Pacte régional d'**I**nvestissement dans les Compétences - PRIC) sur la période 2024-2027 pour **renforcer ainsi son action en direction des publics éloignés de l'emploi ou plus simplement oubliés des accompagnements institutionnels traditionnels et leur donner les clés vers une insertion professionnelle durable** : **femmes en milieu rural, jeunes des quartiers prioritaires de la ville, jeunes filles en autocensure sur des métiers techniques insérants, jeunes décrocheurs sans qualification, séniors, personnes en situation d'illettrisme**. L'objectif de renforcement du niveau de qualification global en Grand Est reste au cœur des priorités régionales, étant le levier principal de l'employabilité des personnes et de la compétitivité des entreprises.

2024 sera aussi l'année de renforcement de l'action de la Région sur les secteurs en pleine transformation, appelant ainsi à adapter l'offre au regard des besoins en compétence de demain et au regard des évolutions de métiers. Terre d'industrie hier, terre d'industrie demain. La Région souhaite

pour cela fortement miser sur les parcours de qualification conduisant au métiers de l'industrie. Il s'agira à la fois de renforcer l'offre pour amener des personnes non qualifiées à intégrer des parcours progressifs, en y intégrant les évolutions de compétences nécessaires : compétences numériques, impact de la transition environnementale sur les métiers de l'industrie, développement des métiers liés à la transition énergétique amplifiant tant les besoins dans le secteur nucléaire que dans le secteur des énergies renouvelables. **L'anticipation des évolutions d'emploi dans le secteur automobile** mobilisera tout autant la Région et ses partenaires pour accompagner préventivement des parcours de reconversion, de même que l'accompagnement des besoins croissants dans le secteur de la réhabilitation thermique des bâtiments.

Par ailleurs, la Région continuera à encourager l'apprentissage, en particulier vers les niveaux bac et infra bac, moins attractifs que les niveaux supérieurs, ainsi que vers les métiers stratégiques, en tension ou « rares ». La Région poursuivra également la modernisation/rénovation des Centres de Formation d'Apprentis. Les questions de leur accessibilité, de leur adaptation aux transitions environnementales seront des éléments pris en compte dans l'attribution des subventions. Le Parcours d'acquisition des compétences en entreprise (**PACE**) sera renouvelé et étendu, y compris pour les lycéens ou étudiants au bord du décrochage.

La **formation aux langues étrangères**, qui constitue souvent un prérequis professionnel, continuera d'être soutenue pour les demandeurs d'emploi via la plateforme linguistique qui offre des possibilités de formation hybrides et multiples, langues étrangères et français. L'élargissement de l'accès à la plateforme d'auto-apprentissage linguistique à tous les habitants du Grand Est va faire l'objet d'une étude de faisabilité, dans la perspective d'une mise en œuvre fin 2024/début 2025.

3. Former des professionnels des métiers sanitaires et sociaux pour les territoires régionaux

Le financement des **formations sanitaires et sociales** sera, pour la quatrième année, de nouveau **en augmentation sensible**, en cohérence avec la stratégie régionale développée depuis la crise sanitaire. Le nombre de places concernées sera en augmentation. De nouvelles ouvertures courant 2024, comme les manipulateurs radio, verront le jour. Le **soutien régional financier auprès des boursiers**, qui représentent près d'un tiers des apprenants, atteindra des montants inégalés, approchant les 20 M€. Enfin, les parcours de reconversion vers les métiers d'aides-soignants seront incités pour qu'ils représentent une part croissante des apprenants, ainsi que les parcours d'apprentis, y compris dans les formations sociales. Enfin, les aides à l'investissement des IFSI et des IFAS seront maintenues pour leur modernisation et leur répartition géographique cohérente. Seront ainsi livrés en 2024 les nouveaux locaux de l'IFSI de Neufchâteau (sur le site des Hauts de Bellieu, au lycée Pierre et Marie Curie) et les nouveaux locaux de l'IFSI d'Epinal).

Ces grands objectifs ont été formalisés à l'automne 2023 par l'adoption en séance plénière du nouveau Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles – CPRDFOP - schéma pluriannuel construit en collaboration avec l'ensemble des acteurs régionaux relevant du triptyque orientation-formation-emploi (Etat, Région, partenaires sociaux interprofessionnels, chambres consulaires, etc.) ainsi que du nouveau Schéma des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS).

4. Mieux informer, améliorer l'attractivité des métiers et des formations

En matière d'orientation et d'information sur les métiers et les formations, **quatre priorités** guideront l'action régionale. En premier lieu, dans le cadre de l'augmentation du nombre d'heures d'information, le développement des actions d'information sur les métiers et les formations auprès des **collégiens**, de leurs référents orientation, de la communauté éducative et des familles. Avec, en arrière-plan, l'objectif de permettre à des jeunes sortant de 3ème d'avoir eu une information sur une cinquantaine de métiers.

Deuxième priorité, la **promotion des formations vers les métiers de demain et les métiers en tension**, avec des partenariats renforcés et plus lisibles, autour des filières stratégiques, qui parfois peinent à recruter. Dans ce cadre, l'action de promotion de l'univers scientifique et technique auprès des jeunes filles et des jeunes femmes, avec notamment « Elles + Grand Est = Sciences » sera renforcée, ainsi que la promotion des métiers du soin aux personnes auprès des jeunes hommes.
La **mise en valeur des personnes en cours ou issues de formations professionnelles** sera soutenue (notamment les compétitions des métiers, mais aussi la Villa Médicis). Compte tenu des enjeux et des constats, quatrième priorité, les actions visant à favoriser **l'entrée en parcours de formation des métiers de l'aide à la personne et des métiers sanitaires** feront l'objet d'une action renforcée et revisitée avec les partenaires socio-professionnels. Enfin, l'année 2024 verra l'accentuation de la **territorialisation de l'action** des soutiens aux actions d'information sur les métiers, promues par les acteurs socio-professionnels ou par les établissements scolaires ou de formation.

Au total, c'est une enveloppe de **428 M€** qui est proposée au BP 2024 pour l'ensemble des formations professionnelles et sanitaires et sociales.

5. Faire bouger le Grand Est autour de ses atouts sportifs en cette année olympique 2024

L'ambition de la Région autour de l'aventure des Jeux Olympiques et Paralympiques, est de porter à la connaissance des habitants l'identité sportive de leur territoire, de les faire participer à la dynamique et vibrer autour de leurs sportifs. L'effort sera maintenu pour donner les moyens d'agir à tous les acteurs que sont les CREPS, clubs et sportifs, avec l'objectif de faire briller le Grand Est.

L'enjeu pour la Région est aussi de **créer une connexion entre cet événement sportif majeur et les habitants**. Un effort particulier sera porté sur le **Relais de la Flamme, autour de l'animation de 4 lieux emblématiques**. Une animation itinérante sera également proposée, notamment dans les territoires ruraux, portant sur la santé et les valeurs et bienfaits du sport. Enfin un programme de billetterie exceptionnel sera déployé pour les jeunes et les bénévoles pour assister à des épreuves.

La Région s'efforcera de manière générale de sensibiliser et accompagner ses partenaires, ligues, clubs, collectivités locales et surtout les jeunes, à travers le **Collectif Lycéens Grand Est 2024**, vers une évolution des pratiques et comportements intégrant parité, mixité, sobriété énergétique, bien-être et mieux vivre ensemble.

L'investissement dans les CREPS, dans le cadre du programme pluriannuel, permettra la modernisation des hébergements des trois centres régionaux ainsi que la rénovation du gymnase de Nancy. Le nouveau gymnase multisports et espace de récupération du CREPS d'Essey-lès-Nancy sera ainsi livré courant 2024.

Au total, l'enveloppe inscrite pour le BP 2024 au bénéfice des politiques sportives devrait atteindre les 43 M€.

6. Mettre les jeunes au cœur de nos priorités régionales

Pour permettre aux jeunes de devenir des citoyens éclairés et engagés, la Région déploiera un **programme éducatif ambitieux autour de projets d'excellence** : **Résidence Pro Villa Médicis à Rome ; Collectif Lycéen Grand Est Paris 2024, Projet « Simone Veil, la traversée du siècle », amplification du voyage d'études au camp d'extermination d'Auschwitz pour le programme 2024/2025.**.. Des projets innovants seront également initiés, notamment dans le domaine de la santé.

La Région, en partenariat avec l'Etat, s'est fortement mobilisée en 2023 dans une grande concertation destinée à tous les étudiants du territoire, pour comprendre leurs attentes et besoins. Un plan d'actions

sera travaillé en 2024 pour faire du Grand Est un territoire favorable à la vie et au bien-être étudiant.

Pour répondre de manière adaptée aux besoins des jeunes, la Région s'est dotée d'une instance de jeunesse dédiée : le **Conseil régional des Jeunes**. **En 2024, 72 nouveaux membres** assureront cette responsabilité et pourront initier des projets.

Enfin, le **portail Jeun'Est** poursuivra son développement. En complément de l'offre existante sur l'orientation, l'apprentissage gratuit de 8 langues, les aides à l'accès à la culture, au sport, à la santé avec la formation aux gestes de premiers secours, Jeun'Est sera enrichi de nouveaux contenus.

7. Promouvoir et soutenir le vivre ensemble dans nos territoires, valoriser l'engagement au plus près des territoires

La Région poursuivra son soutien à la **vie associative**, à travers la mobilisation de deux dispositifs, DIVA'P et INV'EST Asso, qui permettent de soutenir les associations dans les projets qu'elles mettent en œuvre au service de la cohésion des territoires. La collectivité régionale répondra de manière adaptée aux projets des plus petites associations bénévoles présentes dans les territoires ruraux. Elle poursuivra enfin le soutien au Mouvement Associatif et aux têtes de réseau associatives de l'éducation populaire.

La lutte contre les discriminations demeurera une priorité, notamment **l'égalité entre les femmes et les hommes**. L'année 2024 verra la poursuite du déploiement d'un **projet éducatif fort pour les lycéens**, par le soutien aux associations à travers des appels à projets dédiés, par des partenariats renforcés, notamment avec la Fédération Régionale et le réseau des CIDFF du Grand Est. Le soutien aux femmes victimes de violence via la distribution de kits d'urgence et la formation des futurs professionnels des secteurs du sanitaire et du médico-social seront déployés. Une feuille de route Handicap sera initiée.

Les actions d'encouragement au leadership féminin seront poursuivies, notamment via le projet d'empowerment « **Elles osent en Grand Est** ».

Par ailleurs, le projet régional de dialogue interreligieux sera renforcé en résonance avec les urgences de notre société et avec l'actualité, dans le respect du principe de laïcité. La **sensibilisation des plus jeunes** sera au cœur de l'action, notamment avec la poursuite et le développement des « **rallyes inter cultes »**.

Enfin, la démarche de démocratie participative « **Ma Région demain** », outil au service d'une relation nouvelle avec les citoyens, sera mobilisée pour accompagner et nourrir les politiques publiques, à travers des outils et méthodes innovantes de participation.

Partie 2 : FINANCES

1. Des évaluations prudentes en matière de ressources pour 2024, tenant compte d'un contexte incertain

Après avoir été très fortement affectées en 2020 par la crise sanitaire et économique, avec une perte de ressources fiscales évaluée cette année-là à 60,4 M€, les ressources régionales se sont progressivement redressées au cours des exercices suivants, portées notamment par le dynamisme de la fraction de TVA (particulièrement élevé au cours de l'exercice 2022, avec une progression de + 8,56%).
Pour 2024, la tendance semble plus délicate à anticiper, en lien avec un contexte économique toujours dégradé et incertain, comme décrit dans les orientations budgétaires pour 2024 : les recettes inscrites au Budget Primitif (BP) 2024 de la Région Grand Est apparaissent ainsi, hors fonds européens, en progression de 16% par rapport à 2023. Cette progression de BP à BP nécessiterait toutefois d'être nuancée en raison d'inscriptions de recettes nouvelles dans le domaine des Mobilités (relatives, en investissement, aux droits d'entrée de la SPL, et, en fonctionnement, à l'évolution de la gestion de TVA du compte TER), qui rendent plus difficile la comparaison. Abstraction faite de ces deux évolutions impactantes, la progression des recettes régionales s'établit à 3% entre le BP 2023 et le BP 2024.

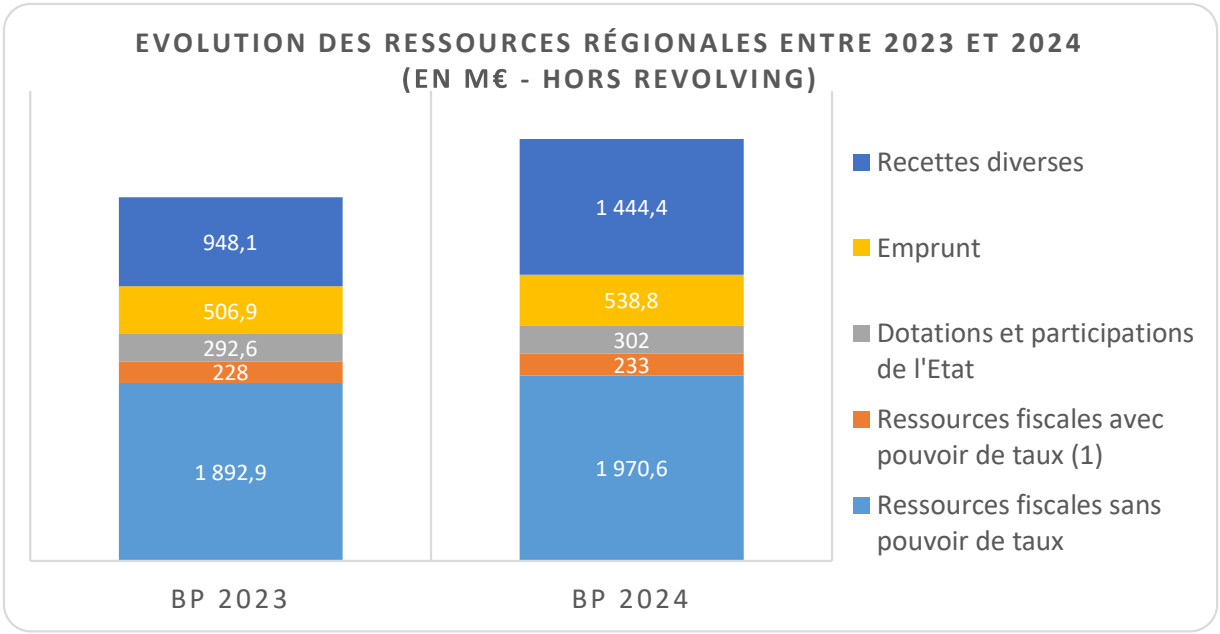

(1) Les ressources fiscales avec pouvoir de taux sont constituées de la Taxe sur les certificats d'immatriculation et de la TICPE Grenelle.

1.1 Une dynamique moindre des ressources fiscales

a. La fraction de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

La Région bénéficie de deux fractions de TVA distinctes :

- Depuis 2018, une première fraction de TVA, en remplacement de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ;

- Depuis 2021, une seconde fraction de TVA, attribuée en compensation de la suppression de la part régionale de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Cette dernière est égale au montant de la CVAE perçu par les régions en 2020, auquel s'ajoute le montant (prélèvement ou versement) lié au Fonds de Péréquation des Ressources Régionales (FPRR) pour 2021, et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR). La ressource ainsi déterminée est actualisée en fonction de l'évolution du produit national de TVA.

Pour 2023, un dynamisme prévisionnel de + 5,1% avait été notifié aux régions en mars 2023, avant d'être révisé à la baisse en octobre 2023, à + 3,7% dans le cadre du Projet de Loi de Finances pour 2024.

Tenant compte du ralentissement du dynamisme constaté, le produit global afférent à la fraction de TVA a été évalué dans le cadre du BP 2024 à 1 418,7 M€, en hausse (prudentielle) de 2,3% par rapport au montant voté en 2023 après DM2.

La fraction régionale de TVA demeure la première ressource régionale, représentant à elle seule près de la moitié (48%) des recettes de fonctionnement prévues au BP 2024.

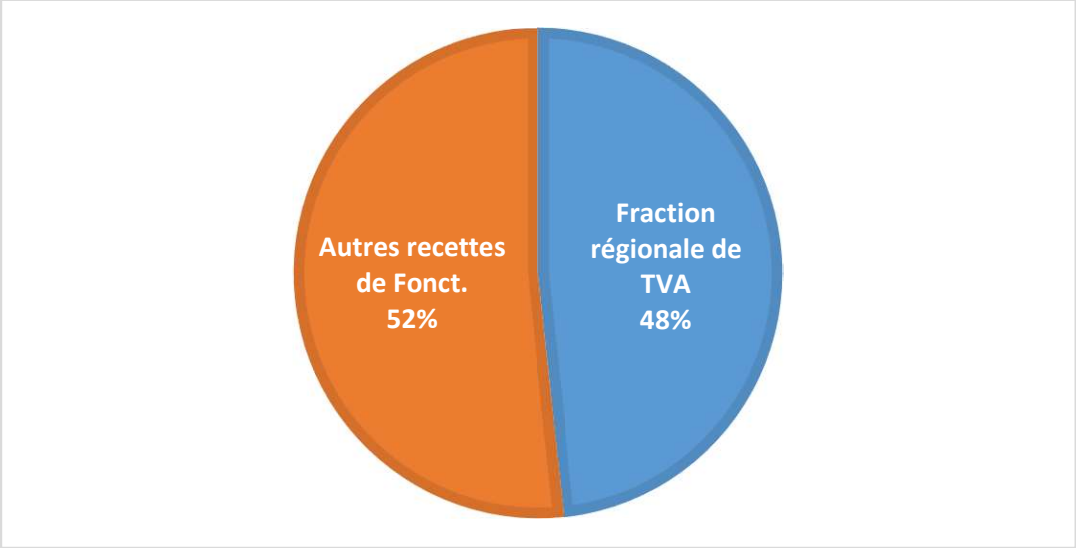

b. La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE)

A noter : Un changement de dénomination de cette taxe est intervenu début 2022. La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) s'appelle désormais fraction de l'accise sur les énergies perçue en métropole sur les produits énergétiques, autres que les gaz naturels et les charbons.

L'inscription proposée au BP 2024 au titre de l'ex-TICPE représente 511,7 M€, et comprend plusieurs parts distinctes :

- Une part destinée à compenser les compétences transférées par l'Etat : 328,8 M€ ;

- Une part visant à accompagner financièrement les régions dans la gestion des Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) pour la création de nouvelles places de formations sanitaires et sociales, la réalisation d'investissements immobiliers, et des mesures de revalorisation catégorielles : 27,6 M€ ;

- Une première part modulable dont le produit dépend de la consommation de carburants, représentant 1,15 centime d'euro par litre pour le gazole et 1,77 centime d'euro par litre pour le super. Cette première part modulable représente pour la Région une recette de 52 M€. Pour mémoire, la Région ne fixe plus depuis 2017 les tarifs afférents à cette part ;

- Une seconde part modulable dite « TICPE Grenelle », destinée à financer les infrastructures de transport durable, ferroviaire ou fluvial, mentionnée aux articles 11 et 12 de la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement. Cette modulation représente 1,35 centime d'euro par litre pour le gazole, et 0,73 centime d'euro pour le super. Cette seconde part modulable dite « TICPE Grenelle » représente pour la Région une recette de 48 M€ ;

- Une part d'ex-TICPE destinée à assurer la neutralité financière de la réforme de l'apprentissage : 22,8 M€ ;

- Une part d'ex-TICPE, d'un montant de 32,5 M€, qui, complétée de frais de gestion liés à la fiscalité directe locale, compose la ressource pour la formation professionnelle et l'apprentissage (voir ci-après).

c. La taxe sur les certificats d'immatriculation

La montée en charge des immatriculations de véhicules « propres » (principalement électriques et hybrides) a été conséquente au cours des trois dernières années. En outre, l'Etat a pris la décision, dans le cadre de la loi de finances pour 2020, d'exonérer obligatoirement les véhicules dont la source d'énergie est exclusivement l'électricité ou l'hydrogène, ou une combinaison des deux, sans prévoir la moindre compensation en faveur des régions pour la perte de ressources correspondante. Or, les véhicules électriques, qui représentent déjà dans le Grand Est environ un quart des immatriculations de voitures particulières non polluantes, devraient voir leur part fortement progresser dans les années à venir.

Tenant compte de ces éléments, il existait par conséquent, sans ajustement des décisions fiscales correspondantes, un risque réel d'effondrement du produit régional issu de la taxe sur les certificats d'immatriculation (avec une perte de ressources estimée à 150 M€ en cumulé entre 2022 et 2027), au moment même où la Région est amenée à supporter des charges croissantes pour accompagner la transition énergétique.

Afin de s'adapter à ces nouveaux enjeux, la Région a décidé, lors de la séance plénière de décembre 2021, une remise à plat des ressources afférentes à la taxe sur les certificats d'immatriculation (pour mémoire, la dernière ressource sur laquelle la Région peut encore actionner le taux) :

- D'une part, en portant le tarif par cheval vapeur à 48 € par cheval vapeur à partir du 1er février 2022 ;

- D'autre part, en supprimant l'exonération accordée aux véhicules dits propres, en particulier ceux hybrides.

Ces décisions en matière de taxe sur les certificats d'immatriculation ont ainsi contribué à une légère progression de la ressource correspondante en 2022 et en 2023.

Pour 2024, sur la taxe sur les certificats d'immatriculation, il est anticipé un produit équivalent à celui constaté en 2022 et attendu pour 2023, soit 185 M€.

d. Les autres ressources fiscales

Outre la fraction régionale de TVA, la TICPE et la taxe sur les certificats d'immatriculation, la Région bénéficie également des ressources fiscales suivantes :

- L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) : Cette ressource correspond à la totalité de l'IFER relative au matériel ferroviaire roulant utilisé pour le transport de voyageurs, et de l'IFER sur les répartiteurs principaux téléphoniques : ces deux ressources représentent un montant cumulé d'IFER évalue à 59,89 M€ au BP 2024, en reconduction du montant notifié pour 2023 ;

- Les ressources pour la formation professionnelle et l'apprentissage : Celles-ci sont composées de frais de gestion liés à la fiscalité directe locale, et d'une part de TICPE, comme développé précédemment. Elles ont été évaluées à 48,85 M€ dans le cadre du BP 2024, sur la base d'une hypothèse de dynamisme de 1 % par rapport au montant notifié en 2023.

1.2 Une dépendance aux dotations de l'Etat fortement réduite

En raison, d'une part, des différentes réformes ayant visé à attribuer aux Régions des ressources fiscales en échange de dotations (et en particulier, le remplacement de la DGF par une fraction de TVA depuis 2018), et d'autre part, de la contribution de la collectivité au redressement des comptes publics sur la période 2014-2017, le poids des concours financiers de l'Etat dans les ressources régionales a fortement diminué au cours des dernières années.

Les dotations (entendues au sens large, y compris le FCTVA et les versements France Compétences) représentent ainsi depuis 2018 une part avoisinant 10 % des ressources régionales.

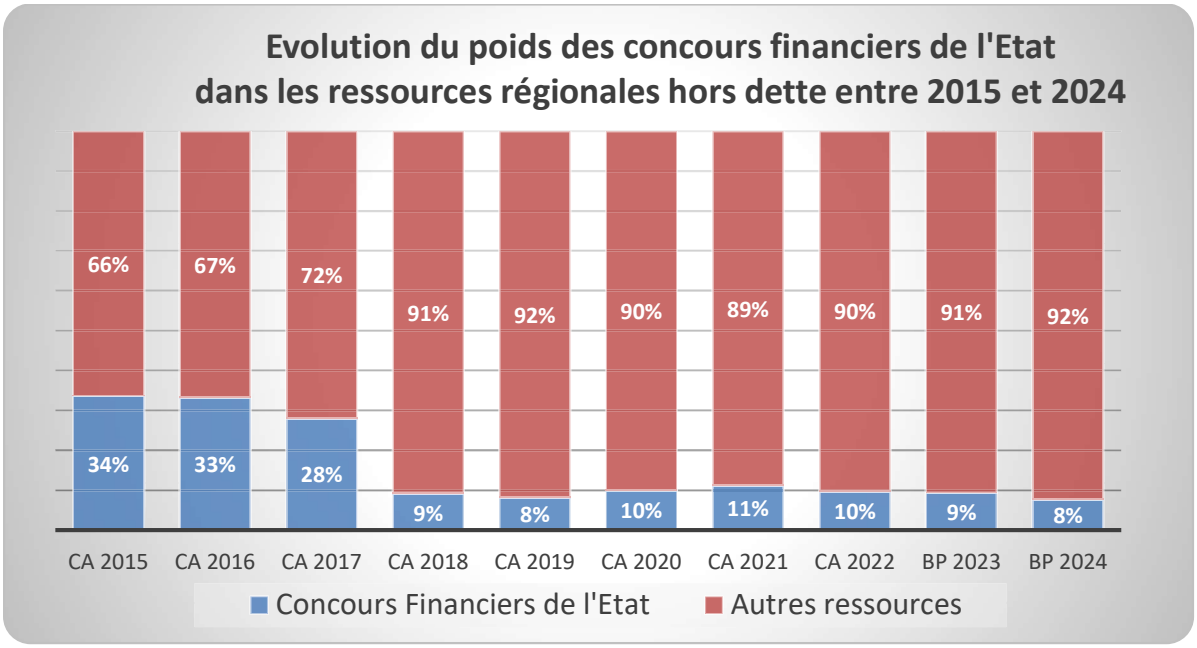

Le montant prévu au BP 2024 au titre des concours financiers de l'Etat s'établit globalement à 302 M€, comprenant principalement la Dotation Générale de Décentralisation (96,1 M€), la Dotation Régionale pour l'Equipement Scolaire (64,1 M€), et la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle - DCRTP (24,7 M€). Cette dernière, qui figure à nouveau au sein de l'enveloppe des variables d'ajustement dans le cadre du PLF pour 2024 (une diminution de 20 M€ de la DCRTP des régions est inscrite dans le version initiale du texte), est attendue en baisse pour 2024.

Par ailleurs, du fait de la suppression de la taxe d'habitation, les Régions ne perçoivent plus, depuis 2021, les frais de gestion liés à cette taxe qu'elles percevaient dans le cadre des ressources pour la formation professionnelle et l'apprentissage. La compensation s'effectue sous la forme d'une dotation non évolutive versée par l'Etat, évaluée pour 2024 à 22,8 M€. De la même façon, les Régions perçoivent aussi deux autres dotations figées pour compenser les frais de gestion liés à la CVAE, lesquelles représentent globalement 15,5 M€ pour 2024.

2. Une politique d'investissement volontariste en 2024, soutenue par les fonds européens, s'appuyant sur une gestion financière rigoureuse

2.1 L'investissement opérationnel soutenu par la nouvelle génération des fonds européens, incontournables pour réussir les transitions

En 2024, la Région Grand Est entend mobiliser près de 2 milliards d'€ (1,978 M€) en crédits d'investissement (contre 1,65 Mds € en 2023, montant déjà historiquement haut), en vue de soutenir les projets permettant de réussir les transitions. Ce volume très ambitieux d'investissements, en hausse de près de 20%, sera soutenu par l'actuelle génération des fonds européens, en voie de clôture cette année, et par la montée en puissance de la nouvelle génération de fonds européens.

En effet, en 2024, les projets soutenus par les fonds structurels européens, dans le cadre des dispositifs adossés aux enveloppes de crédits européens délégués en gestion à la Région Grand Est, relèveront soit :

- des crédits engagés sur les programmes FEDER/FSE/IEJ/REACT-EU 14/20 ;
- des crédits nouveaux à consommer du FEDER/FSE+/FTJ 21/27 ;
- des crédits engagés ou encore à consommer sur les programmes FEADER 14/22.

La clôture des programmes 14-20, en 2024 pour la politique de cohésion, et en 2025 pour le FEADER, conjuguée à la montée en charge de la nouvelle programmation, expliquent la hausse importante des volumes financiers émanant des fonds européens ; en effet, en fonctionnement, ceux-ci passent de 95,3 M€ inscrits en BP23 à 103,3 M€ en BP 24 ; en investissement, les fonds européens passent de 338 ,2 M€ inscrits au BP23 à 427,5 M€ au BP24.

BP 2024 - Objectifs Stratégiques	Fonctionnement		Investissement		Total AP/AE	Total CP
	AP/AE	CP	AP/AE	CP		
Mobiliser les fonds européens au profit de tous les acteurs et territoires du Grand Est	1 690 000	103 274 470	115 000	427 495 000	1 805 000	530 769 470
Total général	**1 690 000**	**103 274 470**	**115 000**	**427 495 000**	**1 805 000**	**530 769 470**

2.2 Des indicateurs financiers solides

a. La poursuite de la gestion saine des dépenses de fonctionnement et la tenue du taux d'épargne

L'épargne brute affichée au budget primitif 2024, à 413 M€, est légèrement supérieure à celle du budget primitif 2023 (399 M€), permettant ainsi, grâce à une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, de préserver les marges de manœuvre indispensables pour financer le niveau d'investissement historiquement haut visé par la Région en 2024.

Au budget primitif 2024 et avant exécution, le taux d'épargne brute s'affiche à 14,1%. Toutefois, au regard des volumes financiers inscrits, à compter du BP 24, au titre de la gestion de TVA du compte TER, soient 244 M€ en dépenses et recettes de fonctionnement, le taux d'épargne brute calculé à périmètre constant est en progression : il s'élève à 15,4% au budget primitif 2024, contre 15,2% au budget primitif 2023.

b. Un endettement maîtrisé

Contenir les dépenses de fonctionnement afin de préserver l'épargne permet d'afficher une politique d'investissement ambitieuse, tout en maîtrisant l'endettement de la collectivité. La capacité de désendettement s'affiche à 7,7 ans au stade du budget primitif 2024 (contre 7,4 ans au BP

2023).

En outre, pour minimiser le coût de la dette, la Région a mené une stratégie d'emprunt prudente, optimisée et diversifiée en ayant sécurisé, jusque 2022, des taux fixes à des taux très compétitifs, permettant à la collectivité de se prémunir contre une remontée des taux sur une part majoritaire de son encours de dette. Au 1er janvier 2024, la part de taux fixe dans l'encours de dette de la Région est de 71%, et la part à taux variable de 29%.

En 2024, la stratégie de gestion de dette sera guidée par les mêmes principes que les années passées : mise en concurrence pour toutes les opérations de dette, selon les opportunités de marché, souscription de produits de gestion de dette simple indexés de la zone euro, dans les limites fixées par le budget.

S'agissant de la gestion de trésorerie, pour faire face à un besoin ponctuel de trésorerie, la Région utilise les lignes de trésorerie qui sont des concours financiers permettant la mobilisation de fonds, à tout moment et très rapidement. Il ne s'agit pas d'un financement budgétaire, seuls les frais financiers générés étant inscrits au budget. Le montant des lignes contracté pour 2024, de 220 M€, est rehaussé par rapport aux 180 M€ des années antérieures ; cette hausse du montant des lignes de trésorerie est rendue nécessaire par la gestion de TVA du compte TER. L'objectif d'une gestion de trésorerie optimisée, au meilleur coût, sera poursuivi.

3. L'analyse environnementale des dépenses du budget au service du pilotage d'un budget éco-ambitieux

Le processus de « budgétisation verte » de la Région consiste à intégrer dans l'ensemble de ses politiques publiques les exigences environnementales, au premier rang desquelles la lutte contre le changement climatique.
Pour accompagner cette démarche éco-ambitieuse, la Région s'est dotée en 2021 d'un **premier outil, l'analyse climat**, qui répond aux enjeux d'atténuation par la mesure de l'impact des dépenses du point de vue des émissions de gaz à effet de serre (GES). D'année en année, les résultats de cette analyse permettent, d'une part, de constater l'effet de la révision des dispositifs d'aide et d'accompagnement et, d'autre part, de dégager les marges de progrès pour suivre la trajectoire de l'Accord de Paris.
Pour le budget 2024, la Région a renforcé son niveau d'exigence, en expérimentant un **deuxième outil, l'analyse biodiversité**, complémentaire du premier, dont l'objectif est d'apporter un éclairage sur la lutte contre l'érosion de la biodiversité.

Chacune des méthodologies sur lesquelles s'appuie la Région pour effectuer son travail d'analyse des dépenses, repose à la fois sur les **connaissances scientifiques** (GIEC pour le climat, IPBES pour la biodiversité) et les **stratégies nationales** (Stratégie Nationale Bas Carbone – SNBC – de lutte contre le changement climatique et Stratégie nationale biodiversité – SNB – de réduction des pressions sur la biodiversité et de protection / restauration des écosystèmes), elles-mêmes issues d'engagements internationaux, notamment l'Accord de Paris (2015) ou la Convention sur la diversité biologique (1992). Elaborées par des experts de la matière (l'Institut de l'économie du climat **I4CE** et la Caisse des dépôts et consignations biodiversité **CDC Biodiversité**) avec le concours de plusieurs collectivités territoriales (dont la Région Grand Est a systématiquement été partie prenante), ces méthodologies sont par nature **évolutives** et ne prétendent ni à l'exhaustivité ni à une quelconque vérité unique. Elles n'ignorent pas non plus leurs limites qui tiennent notamment au périmètre retenu (« seulement » le climat ou la biodiversité) ou à l'approche budgétaire qui méconnaît les efforts non-budgétaires de sobriété ou inversement les effets de l'inflation.
Ainsi, elles ambitionnent avant tout d'engager sur le long terme la réflexion, les échanges et d'accompagner la prise de décisions, d'arbitrages, à partir de données scientifiques qui font consensus. L'une comme l'autre reposent sur une grille d'analyse similaire, tel que reproduites ci-dessous :

I4CE INSTITUTE FOR CLIMATE ECONOMICS

CDC BIODIVERSITÉ

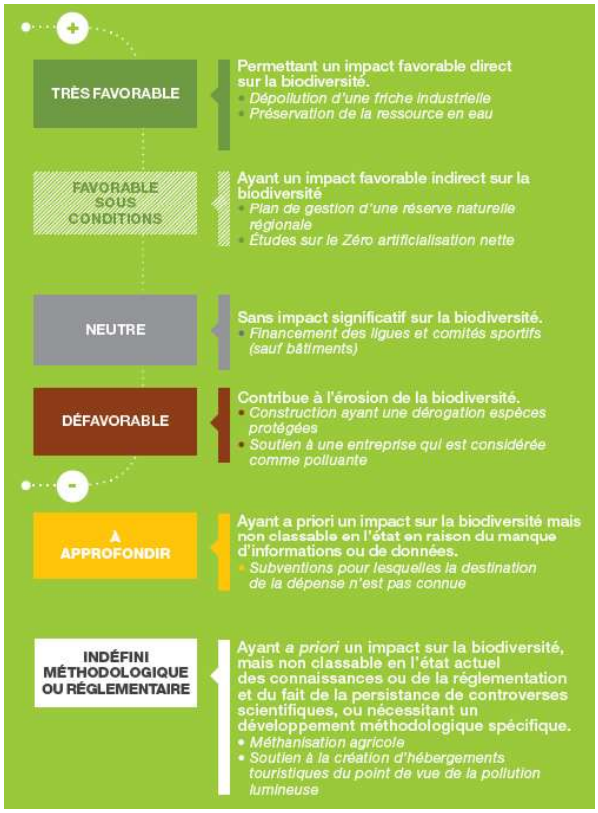

Résultats de l'analyse climat

Le périmètre d'analyse repose sur les **dépenses réelles en crédits de paiement** (CP) : **3,6 Milliards €**, soit 80% des dépenses régionales totales (4,5 Milliards €).
Pour rappel, les Fonds européens pour lesquels la Région est Autorité de Gestion au nom de l'Union européenne ne font pas partie du périmètre d'analyse ; dès l'instant où les aides européennes bénéficient directement à la Région, les dépenses correspondantes sont par contre systématiquement réintégrées dans l'analyse climat.

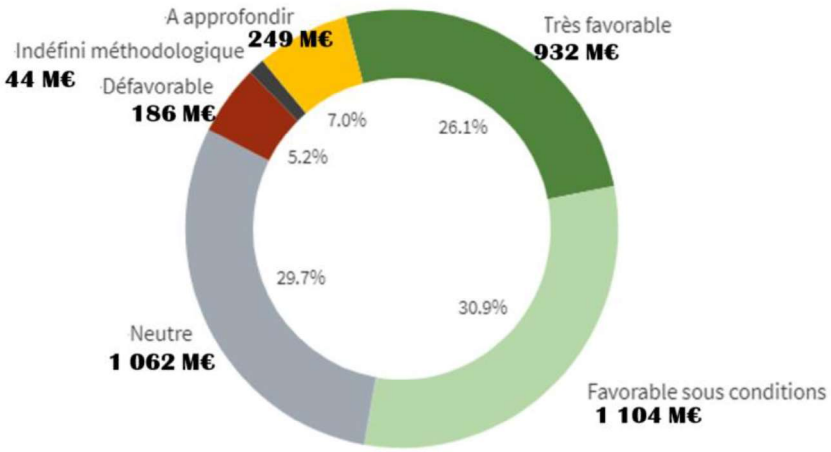

Comme pour l'exercice d'analyse précédent, la catégorie des dépenses « **à approfondir** » recule de 13,2% (404 M€) au BP 2023 à **7% (249 M€) pour le BP 2024**. Cette tendance indique non seulement une progression dans l'appropriation de la méthodologie mais également la capacité de pouvoir analyser une dépense à l'appui d'éléments probants qui permettent de justifier le classement dans l'une des catégories de la grille d'analyse. Faute de preuve, une dépense est automatiquement classée « à approfondir » et renvoie à la nécessité pour l'exercice suivant de disposer des données permettant l'analyse.
La catégorie des dépenses classées « **indéfini méthodologique** » (impact non mesurable) est stable par rapport à 2023 : 1,3% (50 M€) contre **1% (44 M€) pour 2024**.

La catégorie des dépenses « **neutres** » (**29,7% - 1 062 M€**) constitue traditionnellement l'un des premiers postes des dépenses des Régions du fait de leurs compétences. Cette catégorie ne contribue ni au dérèglement climatique ni à la réduction des émissions de GES et concerne la quasi-totalité des dépenses dans les secteurs de la solidarité/santé (bourses, aides aux jeunes, stagiaires de la formation professionnelle, santé…), de la culture ou du sport et dans une moindre mesure des rémunérations. Elle est donc relativement stable en part d'année en année.

La catégorie des dépenses « **défavorables** » (**5,2%** pour **186 M€**) est en baisse par rapport à 2023 (**8,3%** pour **255 M€**). Comme l'année précédente, elle se situe principalement dans la priorité « jeunesse, emploi, formation » (113 M€) du fait de l'explosion des coûts de l'énergie dans les lycées. En effet, même si les postes électricité, bois et chauffage urbain sont largement supérieurs et en augmentation d'année en année par rapport au gaz et au fioul, il n'en reste pas moins que ces derniers contribuent à augmenter la part des dépenses « défavorables » dans le budget global. Dans une moindre mesure, ce phénomène se retrouve également dans la priorité « ressources et moyens » pour les bâtiments régionaux des hôtels de région et maisons de la région. C'est néanmoins sur ces postes de dépenses que la baisse de la catégorie « défavorables » se situe principalement (159 M€ en 2023, soit -46 M€ de dépenses classées défavorables), ce qui témoigne de l'effort de la Région en matière de transition énergétique.
Il convient de noter que la méthodologie classe les dépenses d'équipements informatiques du dispositif Lycées 4.0 en « défavorable » dans la mesure où cette dernière impose des critères cumulatifs très exigeants (évaluation carbone préalable à l'achat global, amortissement de 5 ans minimum, volets obligatoires sur l'achat de matériels reconditionnés et de réemploi à l'issue de la période d'amortissement).
Viennent ensuite les dépenses liées à la priorité des « mobilités » (21 M€ en 2024, contre 29 M€ en 2023) qui correspondent aux plateformes aéroportuaires et aux dépenses carbonées internes telles que les carburants et l'achat de véhicules thermiques. Sur ce poste, il est à noter que l'augmentation des tarifs de carburants impacte fortement l'analyse, qu'il s'agisse des marchés de transports routiers interurbains et scolaires ou dans une moindre mesure de la contribution régionale TER.
Enfin, 15 M€ de dépenses liées à l'agriculture sont classées « défavorables » (contre 17 M€ en 2023), principalement fondée sur l'exigence de pratiques de transition agroécologique et de filière.
Il convient de noter que les rémunérations et indemnités de fonction ont été ventilées entre les 6 catégories de la grille d'analyse, selon les résultats des autres postes de dépenses du budget. La part liée aux dépenses « défavorables » se monte ainsi à près de 15 M€.

Les catégories des dépenses « **très favorables** » (26,1%, +5 points par rapport au BP 2023) et « **favorables sous conditions** » (30,9%, +4 points par rapport au BP 2023) représentent **2 037 M€** soit plus de la moitié du budget analysé. Sans aller dans le détail, on peut distinguer 3 principaux postes de dépenses : les mobilités (1 527 M€, contre 1 120 M€ en 2023) qui témoignent de l'effort sans précédent consacré au développement des transports collectifs, l'immobilier durable dans les lycées (lycées durables, notamment autour de projets phares tel Néolux), les CREPS et les bâtiments régionaux. Dans ces deux catégories favorables, il convient enfin de noter la forte progression des dépenses liées dans les secteurs de l'agriculture, la viticulture et la forêt (de 19 M€ soit 38,7% en 2023 à 36 M€ soit 62% en 2024), principalement due à la capacité d'analyser des dépenses qui restaient « à approfondir » l'année précédente (de 26.3% en 2023 à 4,7% en 2024).

L'analyse croisée des catégories « défavorables » et « à approfondir » permet de déterminer les marges de progrès, puisque ces deux catégories sont celles pour lesquelles les leviers d'action existent **en faisant évoluer les politiques et dispositifs régionaux par l'intégration de critères environnementaux et la mise en place d'indicateurs de réalisation et de suivi.**

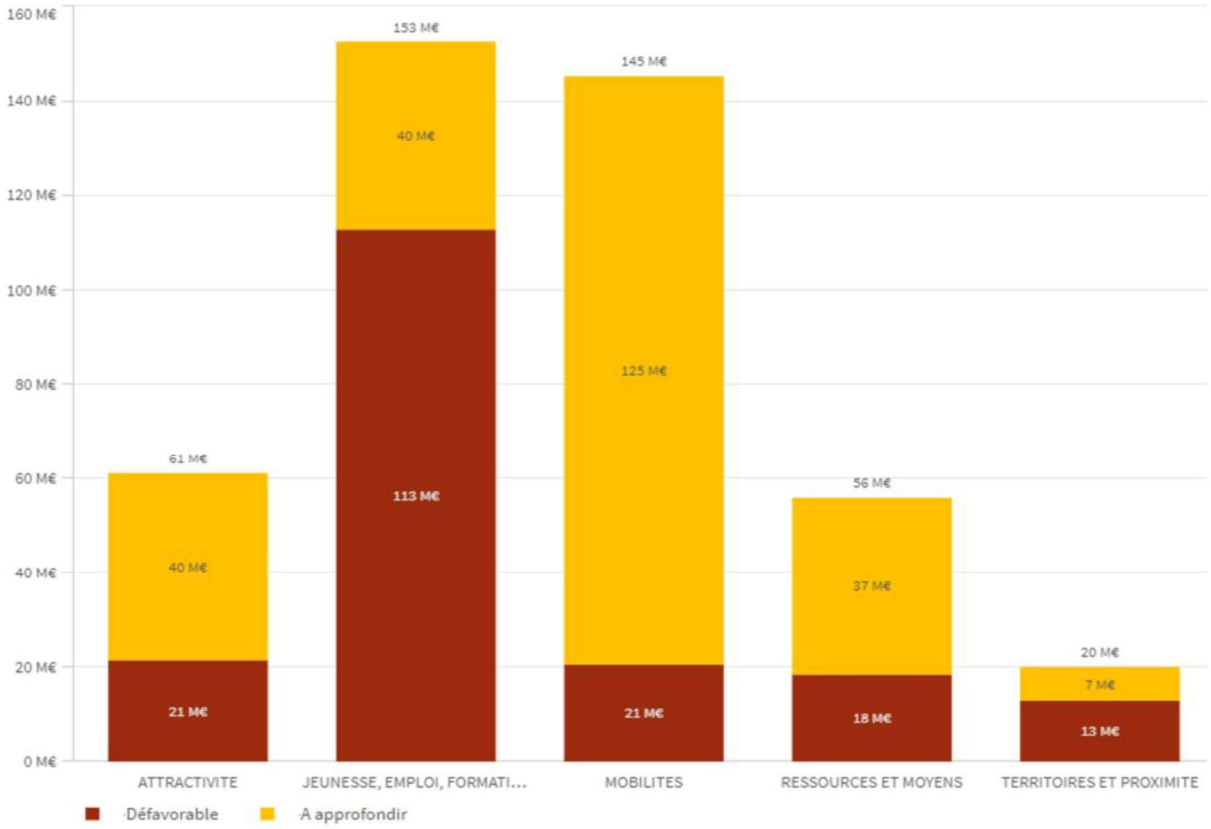

La part des dépenses « à approfondir » reste plus importante que celles des dépenses « défavorables » (57% pour 249 M€). Le fait marquant réside dans la progression par rapport à 2023, puisque le volume de ces deux catégories est passé de 659 M€ à 435 M€, chaque catégorie ayant baissé : - 69 M€ pour la catégorie « défavorable » et surtout -155 M€ pour la catégorie « à approfondir ».
La priorité Attractivité est celle pour laquelle la méthodologie est la moins précise car elle renvoie soit à la notion de projet soit à l'activité du porteur de projet (NAF ou taxonomie européenne). Elle ne facilite donc pas l'analyse des dépenses : il en va ainsi des dépenses de l'enseignement supérieur et de la recherche (17 M€ en 2024 contre 22 M€ en 2023) pour lesquelles la méthodologie ne permet pas toujours de qualifier l'impact climatique ; de même pour le développement économique au sens large (23 M€) où l'impact climat est toujours plus compliqué à mesurer dès l'instant où le soutien régional porte sur des projets complexes plutôt que sur une aide à l'activité très ciblée.
Au sein de la priorité Jeunesse, emploi, formation, certaines dépenses liées à la transitions énergétique des lycées (26 M€) et à la sécurité des lycées (6 M€) doivent faire l'objet de plus amples investigations pour être totalement « colorées ».
Concernant les Mobilités, l'ampleur des dépenses « à approfondir » (125M €) s'explique par les nouvelles contractualisations (contrat avec SNCF Voyageur et volet Mobilités 2023-2027 du CPER) pour lesquelles la méthodologie exige le recul d'un an afin de pouvoir mesurer l'impact climatique à l'appui d'éléments probants : dans cette attente, elles sont donc classées automatiquement en « à approfondir ».

Résultats de l'expérimentation de l'analyse biodiversité

La méthodologie biodiversité a été publiée mi 2023 à l'issue d'un travail conjointement mené par la **CDC Biodiversité** et quatre Régions dont le Grand Est.

Sans attendre sa nécessaire stabilisation, la Région Grand Est a décidé de l'appliquer **à titre expérimental**, eu égard à la nécessité de croiser les enjeux de lutte contre le dérèglement climatique et d'érosion de la biodiversité, cette dernière étant prégnante dans le Grand Est.

La méthodologie est établie à partir des **cinq facteurs de pression** sur la biodiversité définis par l'IPBES, l'équivalent du GIEC pour la biodiversité fondée en 2012 sous l'impulsion des Nations Unies :

- Changement d'usage des sols ;
- Surexploitation des ressources naturelles (parmi lesquelles figure l'eau, enjeu important en Grand Est) ;
- Pollutions ;
- Espèces exotiques envahissantes ;
- Climat (la méthodologie CDC Biodiversité s'appuie sur celle établie par I4CE pour traiter ce facteur de pression).

Les résultats de l'analyse ne seront pas consolidés mais présentés par facteur de pression.

Etant donné la complexité et l'ampleur du travail d'analyse, il a été décidé de **restreindre le périmètre à trois directions** : direction de la cohésion des territoires (DCT), direction énergies, climat et économie circulaire (DECEC), direction du tourisme (DT). Leurs dépenses sont réputées avoir un impact significatif sur la biodiversité, même si la méthodologie n'apporte pas toujours les éléments suffisants pour analyser complètement leur activité.
Comme pour le climat, l'analyse repose sur les **dépenses réelles en crédits de paiement** (CP) et concerne un **budget de 214 M€ dont 62% est analysé soit 133 M€.** Les dépenses hors périmètre, 81 M€, portent sur l'attribution de compensation du transfert de compétence des transports scolaires et interurbains, inscrite dans les dépenses de la direction de la cohésion des territoires.

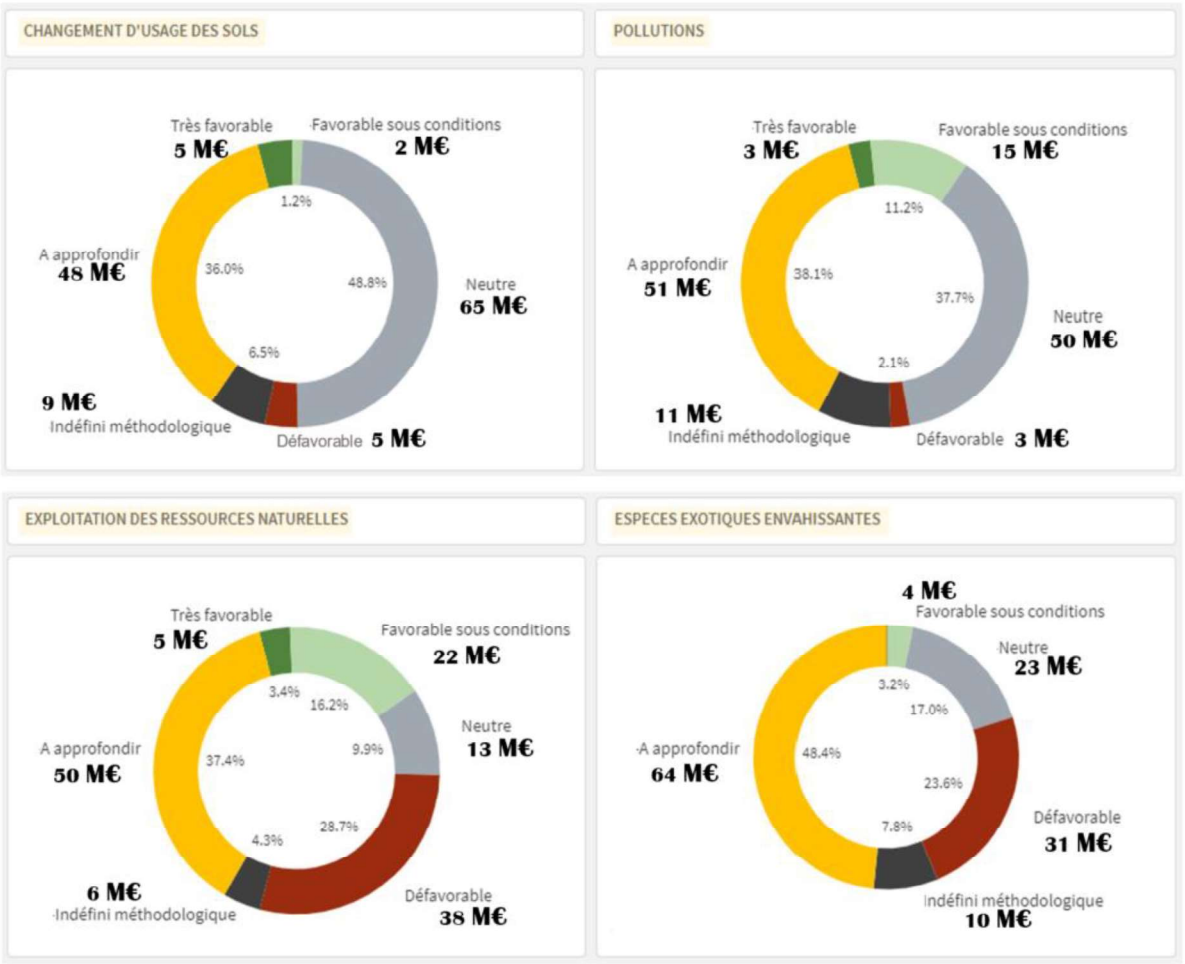

Le premier constat porte sur la **prépondérance de la catégorie « à approfondir »**, quel que soit le facteur de pression : comme pour l'analyse climat les premières années, la méthodologie nécessite une **appropriation** qui s'inscrit dans le temps et la mise en place d'une **organisation** pour collecter les preuves nécessaires au classement de la dépense.
L'analyse fait par ailleurs ressortir des résultats différents selon le facteur de pression, ce qui implique qu'une même dépense pourra potentiellement être « neutre » sur un facteur et « défavorable » sur un autre. La situation sera d'autant plus complexe lorsque cohabiteront les catégories « favorable » et « défavorable ». Une telle analyse implique donc de croiser ces résultats, selon le facteur de pression, avec la politique régionale considérée et la stratégie régionale biodiversité, pour déterminer les priorités à retenir en matière d'évolution des dispositifs d'aide et d'accompagnement.

Les dépenses « **défavorables** » se situent très majoritairement sur deux facteurs de pression : l'exploitation des ressources naturelles (38 M€) et les espèces exotiques envahissantes (31 M€), pour lesquels les différents dispositifs d'accompagnement des territoires de la DCT ne prévoient pas encore de critère biodiversité. La méthodologie classe ainsi dans la catégorie « défavorable » une dépense qui ne prévoit pas une gestion durable des ressources renouvelables ou qui ne permet pas d'éviter le risque de propagation d'espèces exotiques envahissantes.

A l'opposé de la grille de classement, les dépenses « **très favorables** » et « **favorables sous condition** » se concentrent sur deux facteurs :
- L'exploitation des ressources naturelles (26 M€), principalement à l'échelle du soutien régional des actions qui contribuent à un usage raisonné des ressources, à l'économie circulaire, à l'usage des biosourcés dans le secteur du bâtiment ou des programmes locaux de prévention des déchets ménagers qui favorisent une moindre consommation de ressources naturelles.
- Les pollutions (18 M€), majoritairement autour de la politique de développement touristique qui a d'ores et déjà intégré des critères d'éco-conditionnalité, notamment une approche globale de sensibilisation et communication au tourisme durable et plus spécifiquement dans une démarche de diminution des flux de pollution.

Enfin, l'analyse constate une part importante des dépenses « **neutres** » tant au niveau du changement de l'usage de sols (65 M€) qu'à celui des pollutions (50 M€). Le premier facteur concerne principalement le développement durable et équilibré des territoires où l'aide régionale est conditionnée à la non-artificialisation des sols ou à la rénovation de friches. Le second facteur concerne les projets de territoires accompagnés par la Région dès l'instant où ceux-ci ne génèrent pas de pollution des sols ou de l'air.

L'annexe des présents rapports d'analyse climat et biodiversité détaille les données chiffrées par priorité et objectifs stratégiques ainsi que l'évolution globale des résultats par Commission thématique.
Il convient de mettre en corrélation ces résultats avec la présentation des **priorités politiques régionales** qui intègrent les **enjeux d'adaptation au changement climatique** (feuille de route d'adaptation au changement climatique, stratégie régional biodiversité) et plus largement de **développement durable** (santé, inclusion sociale des jeunes…).

BUDGET PRIMITIF 2024 - Dépenses

Priorités/Objectifs stratégiques	Budget Primitif 2023				Budget Primitif 2024			
	Fonctionnement		Investissement		Fonctionnement		Investissement	
	AE	CF	AP	CP	AE	CF	AP	CP
Jeunesse, emploi, formation	**762 023 500**	**850 246 078**	**506 221 500**	**316 752 611**	**533 035 030**	**829 683 870**	**495 519 500**	**348 541 134**
Accompagner la transition numérique et environnementale des lycées et des lycéens	8 500 000	8 150 000	128 750 000	93 600 000	10 500 000	9 950 000	82 700 000	107 850 000
Créer les conditions favorables à la réussite des lycéens	272 540 000	205 536 200	322 900 000	154 361 000	94 615 000	178 941 100	359 713 000	172 073 000
Assurer le fonctionnement de l'administration régionale (ATTEE)	0	205 764 783	0	0	0	224 904 400		
Faciliter l'accès à l'emploi par la formation professionnelle	315 517 750	267 061 595	24 181 500	20 187 554	256 794 280	247 318 323	23 021 500	19 824 554
Faciliter l'orientation et la promotion des métiers	21 177 750	20 035 000	5 420 000	5 500 000	16 492 750	15 230 000	3 830 000	4 230 000
Permettre la formation aux métiers du sanitaire et social	123 200 000	120 500 000	13 245 000	12 554 477	131 600 000	128 600 000	13 245 000	13 054 000
Préparer les jeunes à l'autonomie et à la citoyenneté	7 480 000	7 520 500	310 000	790 000	8 425 000	8 062 047	1 050 000	490 000
Renforcer la participation, l'engagement citoyen et la cohésion sociale	2 285 000	2 285 000	2 250 000	2 250 000	2 285 000	2 285 000	2 250 000	2 250 000
Soutenir le développement des pratiques sportives	11 323 000	13 393 000	9 165 000	27 509 580	12 323 000	14 393 000	9 710 000	28 769 580
Mobilités	**573 350 000**	**813 300 000**	**2 028 776 774**	**410 349 404**	**855 133 506**	**1 082 286 726**	**903 841 919**	**592 442 377**
Accompagner le développement des grands réseaux de transport	2 800 000	3 600 000	208 317 000	76 709 306	17 750 000	3 490 000	308 551 000	99 018 358
Développer et accompagner le développement de l'intermodalité	3 100 000	1 627 750	19 008 425	18 473 173	14 514 000	6 465 750	64 777 000	22 224 604
Moderniser le réseau régional de transport de voyageurs	0	7 481 574	1 768 788 000	269 042 656	0	8 018 210	479 333 919	349 749 277
Offrir un service de qualité aux voyageurs	567 450 000	800 590 676	32 663 349	46 124 269	822 869 506	1 064 312 766	51 180 000	121 450 138
Attractivité	**129 748 798**	**121 298 231**	**270 102 000**	**200 111 648**	**126 108 137**	**122 198 791**	**305 800 055**	**212 834 580**
Accompagner le rayonnement et l'attractivité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherc	5 558 000	12 140 235	48 250 000	41 889 048	11 488 500	10 775 126	83 650 000	43 216 605
Accompagner les transitions et développer la performance industrielle	26 511 227	21 780 915	83 565 000	71 397 650	21 104 300	20 429 028	83 502 055	69 085 859
Assurer le rayonnement international et transfrontalier à travers la coopération	3 194 409	3 556 649	15 420 000	533 000	3 766 082	3 671 083	220 000	235 720
Accroitre la notoriété des destinations touristiques du Grand Est	14 067 000	14 167 000	13 030 000	12 218 000	13 426 155	13 626 155	13 060 000	13 005 938
Le Grand Est comme territoire d'expérimentation des innovations	12 289 162	11 892 282	17 000 000	8 593 950	11 950 000	11 385 328	9 300 000	7 905 874
Promouvoir l'image et la notoriété de la région	13 020 000	5 850 000	0	18 000	0	7 054 000	0	18 000
Renforcer l'attractivité des territoires et accélérer l'internationalisation des entreprises	3 658 000	3 498 000	0	0	4 782 500	4 912 705		
Révéler le patrimoine culturel	6 018 000	5 719 000	17 194 000	9 598 000	6 254 000	5 555 000	13 394 000	13 682 423
Soutenir la compétitivité de l'agriculture, l'agroalimentaire et de la filière bois	10 532 000	8 894 150	61 852 000	39 712 000	16 948 600	9 309 068	82 429 000	48 493 412
Soutenir la création contemporaine et la diffusion culturelle	34 901 000	33 800 000	13 791 000	16 152 000	36 388 000	35 481 298	20 245 000	17 190 749
Territoires et proximité	**24 172 800**	**104 423 998**	**163 130 000**	**151 706 000**	**24 205 915**	**106 915 998**	**173 002 500**	**155 756 920**
Agir pour une région à énergie positive et sobre en ressources	19 503 800	18 933 000	60 720 000	43 656 000	20 036 915	21 435 000	57 982 500	53 275 920
Développer une stratégie globale de santé dans toute la Région	1 000 000	905 000	10 000 000	7 500 000	1 000 000	1 005 000	10 000 000	7 500 000
Impulser et accompagner un développement durable et équilibré des territoires	3 519 000	84 465 998	70 000 000	66 700 000	2 889 000	84 225 998	71 020 000	66 231 000
Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	150 000	120 000	22 410 000	33 850 000	280 000	250 000	34 000 000	28 750 000
Fonds Européens	**976 500**	**95 333 398**	**0**	**338 246 989**	**1 690 000**	**103 274 470**	**115 000**	**427 495 000**
Mobiliser les fonds européens au profit des tous les acteurs et territoires du Grand Est	976 500	95 333 398	0	338 246 989	1 690 000	103 274 470	115 000	427 495 000
Ressources et moyens	**88 568 260**	**242 072 817**	**61 519 703**	**235 387 411**	**73 612 850**	**276 599 928**	**34 873 600**	**241 297 183**
Accompagner la transformation	12 668 260	6 348 360	17 351 703	13 476 220	6 262 850	7 496 420	9 313 600	13 560 350
Améliorer le pilotage et la gestion des risques de la collectivité	13 000 000	6 673 800	0	0	19 350 000	6 812 000		
Assurer le fonctionnement de l'administration régionale (hors ATTEE)	0	143 355 457	0	305 000	0	152 628 278	0	300 000
Assurer le fonctionnement des instances délibératives	0	12 919 400	0	0	0	13 590 280		
Assurer l'ingénierie financière	40 000 000	60 669 300	20 000 000	212 406 191	40 000 000	84 336 500	20 000 000	215 226 833
Poursuivre l'adaptation du fonctionnement de la collectivité pour gagner en efficacité	22 900 000	12 106 500	24 168 000	9 200 000	8 000 000	11 736 450	5 560 000	12 210 000
TOTAL BUDGET	**1 578 839 858**	**2 226 674 522**	**3 029 749 977**	**1 652 554 063**	**1 613 785 438**	**2 520 959 783**	**1 913 152 574**	**1 978 367 194**

BUDGET PRIMITIF 2024

SYNTHESE DES RECETTES

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	BP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023
Chapitre 940 - IMPOSITIONS DIRECTES	**69 676 550 €**	**71 823 550 €**	**2 147 000 €**
IFER	57 743 000 €	59 890 000 €	2 147 000 €
Attributions de compensation Transfert Transports	11 933 550 €	11 933 550 €	0 €
Chapitre 941 - AUTRES IMPOTS ET TAXES	**2 051 249 000 €**	**2 131 794 650 €**	**80 545 650 €**
Cartes grises	180 000 000 €	185 000 000 €	5 000 000 €
TICPE part compensation	328 389 000 €	328 806 000 €	417 000 €
TICPE ex - 1ère part modulation	56 000 000 €	52 000 000 €	-4 000 000 €
TICPE part Grenelle	48 000 000 €	48 000 000 €	0 €
TICPE Gestion IFSI (Plan Ségur)	0 €	27 600 000 €	27 600 000 €
Ress. Form pro et apprentissage (TICPE; frais gestion)	56 668 000 €	48 848 650 €	-7 819 350 €
Compensation apprentissage "neutralité financière de la réforme"	22 792 000 €	22 792 000 €	0 €
Fraction de TVA en remplacement DGF 2017	533 300 000 €	553 423 000 €	20 123 000 €
Fraction de TVA en remplacement CVAE 2020	826 100 000 €	865 325 000 €	39 225 000 €
Chapitre 942 - DOTATIONS et PARTICIPATIONS	**161 712 000 €**	**181 179 300 €**	**19 467 300 €**
DGD	96 057 600 €	96 057 600 €	0 €
Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	23 405 400 €	24 705 700 €	1 300 300 €
Compensation apprentissage "neutralité financière de la réforme"	10 545 000 €	13 038 000 €	2 493 000 €
FCTVA	542 000 €	500 000 €	-42 000 €
Dotation / Compensation frais de gestion TH	22 819 000 €	22 819 000 €	0 €
Dotation / Compensation baisse frais de gestion CVAE	8 343 000 €	8 343 000 €	0 €
Dotation / Compensation suppression frais de gestion CVAE	0 €	7 120 000 €	7 120 000 €
Dotation / Aides FEADER	0 €	6 335 000 €	6 335 000 €
Dotation / Natura 2000	0 €	2 261 000 €	2 261 000 €
PARTICIPATIONS DIVERSES	**342 965 806 €**	**549 630 819 €**	**206 665 013 €**
Chapitre 930 - Services généraux	13 599 806 €	8 543 793 €	-5 056 013 €
Chapitre 930-5 - Fonds européens	94 244 858 €	102 135 000 €	7 890 142 €
Chapitre 932 - Enseignement, Formation pro., Apprentissage	177 664 651 €	139 783 500 €	-37 881 151 €
Chapitre 933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	650 000 €	780 000 €	130 000 €
Chapitre 934 - Santé et action sociale	0 €	0 €	0 €
Chapitre 935- Aménagement des territoires et habitat	1 760 000 €	860 000 €	-900 000 €
Chapitre 936 - Action économique	2 713 560 €	343 237 €	-2 370 323 €
Chapitre 937 - Environnement	6 391 000 €	5 808 200 €	-582 800 €
Chapitre 938 - Transports	45 341 931 €	290 777 089 €	245 435 158 €
Chapitre 943 - Opérations financières	600 000 €	600 000 €	0 €
Chapitre 945 - Provisions	0 €	0 €	0 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**2 625 603 356**	**2 934 428 319**	**308 824 963**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	BP 2024	Evolution BP 2024 / BP 2023
DOTATIONS	**64 095 000 €**	**64 095 000 €**	**0 €**
DRES	64 095 000 €	64 095 000 €	0 €
PARTICIPATIONS DIVERSES	**671 969 619 €**	**951 545 261 €**	**279 575 642 €**
Chapitre 900 - Services généraux	1 794 365 €	1 820 690 €	26 325 €
Chapitre 900-5 - Fonds européens	338 211 749 €	427 360 000 €	89 148 251 €
Chapitre 902 - Enseignement, Formation pro., Apprentissage hors DRES	34 235 977 €	34 741 500 €	505 523 €
Chapitre 903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	2 000 000 €	1 520 000 €	-480 000 €
Chapitre 904 - Santé et action sociale	0 €	0 €	0 €
Chapitre 905- Aménagement des territoires et habitat	49 100 000 €	15 700 000 €	-33 400 000 €
Chapitre 906 - Action économique	17 765 814 €	12 566 245 €	-5 199 569 €
Chapitre 907 - Environnement	5 000 000 €	11 290 000 €	6 290 000 €
Chapitre 908 - Transports	156 182 714 €	409 496 826 €	253 314 112 €
Chapitre 922 - FCTVA	45 000 000 €	35 000 000 €	-10 000 000 €
Chapitre 922 - Recette d'Investissement Etat	21 019 000 €	0 €	-21 019 000 €
Chapitre 954 - Produits des cessions d'immobilisations	1 660 000 €	2 050 000 €	390 000 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**736 064 619**	**1 015 640 261**	**279 575 642**
TOTAL HORS EMPRUNT HORS REVOLVING	**3 361 667 975 €**	**3 950 068 580 €**	**588 400 605 €**
REVOLVING	**10 706 191 €**	**10 451 833 €**	**-254 358 €**
TOTAL HORS EMPRUNT	**3 372 374 166 €**	**3 960 520 413 €**	**588 146 247 €**
EMPRUNT	**506 854 419 €**	**538 806 564 €**	**31 952 145 €**
TOTAL	**3 879 228 585 €**	**4 499 326 977 €**	**620 098 392 €**

<u>Partie 3</u> : RESSOURCES ET MOYENS

1. Assurer le fonctionnement de l'administration régionale

Depuis 2018, la collectivité régionale s'est dotée d'une feuille de route RH ayant pour objectif de parfaire l'organisation régionale pour achever sa transformation en une collectivité moderne, dynamique, innovante et solidaire au service des citoyens et à l'écoute des besoins et attentes des agents régionaux.

Cette feuille de route, articulée autour de quatre ambitions fortes détaillées ci-après, permet de continuer à adapter la fonction RH aux évolutions sociétales, tout en garantissant un cadre de travail favorable et sécurisé à l'ensemble des agents de la Région Grand Est.

Pour 2024, le budget des Ressources Humaines (hors rémunérations des agents des lycées qui sont retracées au sein de la priorité Jeunesse, Emploi, Formation) se monte en dépenses à 152 628 278 € en fonctionnement et 300 000 € en investissement et en recettes à 6 686 980 €.

- ***Consolider la culture commune au sein d'une Maison Grand Est inclusive, solidaire et durable***

La culture commune d'une collectivité est le fruit de l'histoire, de l'expérience, des compétences exercées, des valeurs, des méthodes de travail et des pratiques managériales mises en œuvre au sein de la structure.

Commencés en 2022, les travaux visant à mettre en place un nouvel environnement de travail numérique, participatif et social pour l'ensemble des agents de la Région se poursuivront en 2024. Il s'agit, par un nouveau bureau numérique individuel, de mettre en place une solution de communication et de collaboration unifiée, cohérente et homogène, parfaitement intégrée à notre système d'information et accessible en mobilité et à distance. Cet outil, vecteur de transversalité, facilitera l'accès de tous à l'information.

La Région Grand Est témoigne également d'une volonté d'intégrer des agents dont la diversité est le reflet de celle du territoire et de la société. Ainsi, elle vise à promouvoir la culture de l'inclusion de tous, autant dans les territoires avec un service public exemplaire, qu'en interne.

C'est ainsi que la Région a renouvelé son partenariat avec le FIPHFP (Fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) pour la période 2022 - 2024 en détaillant cinq axes qui visent à continuer à développer le recrutement de personnes reconnues travailleurs handicapées, à aider aux reclassements et à la reconversion des agents régionaux reconnus inaptes à leur poste, à maintenir les agents dans leur emploi, à poursuivre les efforts de formation et à continuer les efforts de communication et de pédagogie.

De la même manière, la Région a la volonté d'accompagner au mieux les agents dans leur diversité d'âge et à développer notamment des politiques spécifiques de soutien à l'insertion des jeunes : apprentissage, stages… mais aussi des seniors en leur permettant de maintenir leur employabilité et d'organiser au mieux la transmission de leurs savoirs.

Enfin, la diversité c'est aussi des actions mises en œuvre afin de renforcer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, cette politique rayonne sur l'ensemble des processus RH : recrutement, avancement, formations, articulation vie professionnelle et vie personnelle, lutte contre les discriminations et les violences…

- ***Poursuivre l'amélioration continue des conditions de vie au travail***

L'année 2023 a vu la mise en œuvre de trois grands projets liés à la santé, à la sécurité et au bien-être social et psychologique des agents, initiés lors de l'année précédente :

- L'évaluation des risques professionnels :

Le Document Unique de prévention des risques professionnels est un document qui représente aujourd'hui près de 12.000 pages. Il est construit par entité, c'est-à-dire par site géographique. Chaque entité comporte plusieurs unités de travail, définies comme étant des familles de métiers.
Aujourd'hui, l'ensemble des entités ont été visitées et chacune d'entre elles a été destinataire de la partie du Document Unique qui la concerne.
Une proposition de plan d'actions à mettre en œuvre a été transmise à chaque responsable de site pour son entité dans le but de réduire les risques professionnels des agents présents sur son site.
Au cours de l'année 2022-2023, les assistants de prévention se sont attachés à réaliser un état de lieux de la mise en œuvre des plans d'actions auprès de chaque établissement et service. Des conseils ont été prodigués afin d'accompagner la réalisation des actions.

- L'évaluation des risques psycho-sociaux :

2023 a permis de réaliser le bilan de la première année de mise en œuvre du plan d'action et de prévention des risques psycho-sociaux (RPS). Des bilans intermédiaires avec les porteurs des différentes actions ont permis de retravailler sur les fiches actions qui constituent le plan de prévention : certaines fiches ont été fusionnées pour une meilleure lisibilité, aussi le bilan porte sur 23 fiches actions. Au 1er septembre 2023, 12 actions ont été réalisées, 9 sont en cours de déploiement, et 2 ont été suspendues et sont à revoir.

- Plan de prévention de l'absentéisme.

Suite à un appel d'offre, le cabinet KPMG a été retenu pour accompagner la Région dans la construction d'un plan de prévention de l'absentéisme. Le cahier des charges a porté sur trois grandes étapes : l'analyse critique des statistiques déjà produites par la Région, la proposition d'une nouvelle cartographie de l'absentéisme et des propositions d'actions, après des ateliers de travail avec des agents, afin de construire un plan de prévention. Ce plan est organisé autour de 6 axes : un rappel à la responsabilité de chacun en matière de respect du statut mais également de « bien vivre ensemble au travail », un travail sur le retour à l'emploi et la prévention de la désertion professionnelle en cas d'arrêt long, la prévention et le traitement des Risques Psycho-Sociaux et des situations de travail dégradées, la connaissance et l'attractivité des métiers de la Région, l'organisation du travail et la gestion des remplacements, la prévention des risques professionnels et de l'usure professionnelle, en particulier la prise en compte des Troubles Musculo-Squelettiques. Ce plan d'actions a été présenté à la F3SCT du 09 octobre 2023 pour avis.

- Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail,

La Région a présenté, lors de la F3SCT du 02 mars 2023, le Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIPACT), structuré autour de 6 axes et de 19 actions et établi à partir des informations relatives à la santé, la sécurité et aux conditions de travail contenues dans le rapport social unique. Ce programme fixe la liste détaillée des réalisations ou actions à entreprendre au cours de l'année à venir.
Cette programmation doit également prévoir la mise en œuvre des obligations prévues par les différentes sources réglementaires ou juridiques et se rapprocher des accords et orientations établis pour la fonction publique territoriale dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail, tout en prévenant les risques professionnels et en veillant aux conditions de travail des agents régionaux.

- ***Accompagner l'évolution professionnelle des agents tout au long de leur carrière***

La Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC) a pour but de mettre en adéquation les besoins futurs en moyens humains définis en fonction des changements prévisibles et anticipés des emplois de la collectivité avec les ressources humaines disponibles qui évoluent naturellement (retraites, turn-over…). Elle s'articule autour d'un accompagnement des évolutions professionnelles des agents, par leur montée en compétences et un soutien à être acteur de leur parcours professionnel. Cette démarche impulsée en 2022 s'inscrit dans un déploiement pluriannuel auprès de toutes les directions.

La collectivité a également mis en place un processus d'accompagnement dynamique à l'égard des agents avec une politique de mobilité active, de rémunération, de formations innovantes, d'évaluation et de fiches de postes dématérialisées et d'évolution de carrière.

L'année 2023 se caractérise par la finalisation de l'application du régime indemnitaire à l'attention de tous les agents dans les établissements d'enseignement, avec un effort particulier de déploiement anticipé en référence au calendrier voté qui prévoyait une fin en 2024.

En matière d'évaluation professionnelle, 2023 a été la première année de déploiement à un périmètre conséquent (800 agents des lycées) de la dématérialisation des entretiens annuels. Le très bon déroulement de ce projet à l'attention de tous les agents de la collectivité, avec un accompagnement à l'acculturation numérique, se poursuivra donc en 2024 sur un périmètre équivalent.

- ***Faire face aux nouveaux défis et accompagner les agents***

La Région Grand Est souhaite accompagner ses équipes dans l'acquisition de nouvelles façons de concevoir et conduire l'action publique (conduite transversale de projet, approches usagers, démarche qualité, numérisation des pratiques, méthodes innovantes, transformation managériale, transition éco-responsable).

Si la transformation numérique des ressources humaines constitue un enjeu fort de modernisation, la collectivité s'investit également dans la promotion de pratiques managériales et innovantes telle que la mise en œuvre opérationnelle de la transversalité.

La Collectivité s'est dotée d'un nouveau plan pluriannuel de développement des compétences validé en Comité social territorial le 11 octobre dernier et qui s'articule autour des 4 axes suivants :

- S'engager pour une collectivité à l'image de son territoire
- Accompagner la valorisation des compétences
- Agir en proximité
- S'approprier les transitions

Dans le même temps, l'effort de formation continue des encadrants sera poursuivi, permettant de doter les managers des outils pour concevoir et conduire l'action publique tout en accompagnant au quotidien leurs équipes.

Par ailleurs, les agents territoriaux peuvent être amenés à se déplacer dans l'exercice de leurs fonctions et pour les besoins du service. Les frais occasionnés par ces déplacements sont pris en charge par la collectivité selon les dispositions prévues dans le règlement des frais de déplacement mis en œuvre depuis le 1er janvier 2019 puis ajusté au 1er janvier 2021.

Après trois années d'usage, une actualisation est nécessaire afin d'intégrer les retours liés à « l'expérience usager » et les remontées de terrain sur les sujets suivants :

- les plages horaires des repas,
- le remboursement au forfait pour les repas et les nuitées
- les supports de titres de transport rechargeables
- les nouveaux moyens mis à la disposition des agents par la collectivité (carte Simplicités, abonnement Citiz, trottinettes, carte bancaire dans chaque véhicule de service)
- un traitement individualisé lié à l'hétérogénéité des situations rencontrées par les agents.

2. Assurer le fonctionnement des instances délibératives

Les ressources affectées au fonctionnement des assemblées régionales prennent en compte tant les augmentations induites par la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, référence des indemnités des élus locaux et des membres du CESER, que l'augmentation des frais de mission dans un contexte de retour du volume des réunions en présentiel à un niveau d'avant crise sanitaire, de réévaluation réglementaire des taux de remboursement et des tarifs hôteliers.
La proposition budgétaire relative à la gestion du Conseil Régional se porte à 9 909 000€.
Le budget proposé pour la gestion du Conseil Economique Social, Environnemental Régional (CESER) s'élève à hauteur de 3 681 280 €.

3. Poursuivre l'adaptation du fonctionnement de la collectivité pour gagner en efficacité

- ***Par une optimisation de son patrimoine immobilier,***

Indépendamment du patrimoine des lycées, la Région Grand Est dispose de plus de 100 000 m² de surface hors œuvre brute (SHOB) de locaux affectés pour partie au fonctionnement de la collectivité (Siège, Hôtels de Région et Maisons de la Région). Dans ce domaine particulier, la Région gère un parc immobilier de près de 50 bâtiments aux problématiques diverses et spécifiques à chaque site.

La Région privilégie des solutions d'acquisition ou de construction en pleine propriété, permettant de valoriser le patrimoine, amortissable dans les comptes de la collectivité.

La collectivité souhaite répondre aux objectifs de déploiement et de proximité des services sur le territoire : après la finalisation ou l'avancée de nombreux projets d'implantation des Maisons de Région, l'année 2024 verra l'engagement de deux autres projets attendus : celui de l'implantation de la Maison de Région de Nancy dans les locaux achetés rue de la Ravinelle et celui de l'adaptation des locaux de la Maison de Région de Sélestat faisant l'objet d'un bail emphytéotique avec la Ville de Sélestat.

La poursuite d'autres opérations d'aménagement et d'optimisation des locaux verra la conclusion de travaux d'accessibilité des bâtiments pour le site de la Maison de Région à Charleville (Maison de l'Ardenne), pour l'Hôtel de Région et le bâtiment du boulevard de Trèves à Metz, la Maison des Sports à Tomblaine, la poursuite et la finalisation des travaux d'aménagement des cellules vides sises Boulevard de Trèves pour accueillir la Maison de Région de Metz (bâtiment B6) et d'un pôle accueil et salles de réunions au RDC (bâtiment B2).

Enfin, 2024 verra la réalisation de travaux d'aménagement des salles des délibérations / hémicycles des trois Hôtels et Siège de Région, en priorisant l'intervention sur la Salle des Délibérations à Metz qui doit faire l'objet des plus importants travaux de mise en accessibilité et de modernisation des installations, avec des mobiliers neufs.

Un budget de 10,35 M€ est proposé en investissement pour ces projets

- ***Par une adaptation de la mobilité des agents,***

Le pilotage de la mobilité des agents est au cœur du fonctionnement éco-responsable de la collectivité pour agir tout à la fois sur la qualité de vie au travail des agents, sur la sécurité de leurs déplacements avec les moyens publics mis à leur disposition, sur la réduction des émissions diverses et consommations de ressources fossiles mais également afin de maintenir une présence forte des services sur le territoire malgré le renchérissement du coût de l'énergie.

C'est un mouvement d'envergure impulsé dans le cadre de sa stratégie de verdissement et d'optimisation du parc automobile de la collectivité mais également dans sa démarche d'élaboration du Plan de Mobilité Employeur (PDME) pour lequel un plan d'actions a été mis en œuvre et déployé sur chaque site, ceci afin d'avoir des résultats ciblés et un impact direct sur les déplacements du quotidien, tant domicile-travail que professionnels.

Après l'aboutissement de la démarche de co-construction du Plan de Mobilité Employeur, 2024 verra, dans la continuité de 2023, l'organisation d'évènements, de manifestations, d'expérimentations et de supports servant à animer la démarche et à accompagner les changements de pratiques de mobilité des agents. Ces diverses initiatives mobiliseront en 2024 des moyens à hauteur de 25 000 € en crédits de fonctionnement. En parallèle, le service de navette entre la gare de Bezannes et la Maison de Région de Châlons avec un prestataire extérieur les mardis et jeudis sera poursuivi et renforcé, notamment lors de grandes manifestations, pour un budget prévisionnel de 40 000 €/an.

L'évolution des pratiques et des déplacements, la mise à disposition notamment par la DRH de la carte Simplicités pour les déplacements en train ont un impact direct sur la réduction des dépenses liées aux frais de carburant et à la maintenance des véhicules. La solution d'autopartage CITIZ permet également de diversifier l'offre.

Au final, plus de 15 000 kms sont parcourus en « autopartage » sur les divers sites de la région, offrant ainsi des solutions de proximité pour les agents, voire d'alternative en cas de forte pression sur le parc automobile dédié, qui s'élève à 250 véhicules pour l'ensemble des 2 300 agents des sites administratifs. A ce titre, le poste budgétaire dédié au carburant est maintenu à hauteur de 540 000 € en raison de l'équipement de la majorité des véhicules de boitiers bio-éthanol et la diversification du parc automobile qui intègre désormais 26 véhicules électriques et 9 véhicules hybrides.

En investissement, après deux années à budget élevé (985 000 €/an) qui ont permis de poursuivre la mutation du parc automobile, il est proposé de retrouver un rythme de croisière avec une enveloppe dédiée de 600 000 € pour 2024.

4. Améliorer le pilotage et la gestion des risques de la collectivité

En 2024, la fonction « assurances » prend une ampleur inédite d'un point de vue financier et stratégique. En 2023, l'inscription BP s'élevait à 6,029 M€. La proposition 2024 s'élève à 6,212 M€.
La collectivité a mis en place une gestion centralisée des assurances régionales, tant au niveau de la définition de la stratégie (type de couverture, niveau de franchise…), qu'au niveau de la passation des contrats et de la gestion de sinistres.

Pour autant, cette gestion rationalisée du portefeuille régional ne suffit plus à masquer les conséquences d'un contexte international de l'assurance qui connaît une tendance haussière généralisée et d'autant plus marquée pour le segment des collectivités territoriales.

L'année passée, la Région Grand Est a dû faire face à des demandes de majorations imposées par les compagnies d'assurance (assurance prévoyance des risques statutaires, responsabilité civile, assurance flotte automobile, …) ou, à l'occasion du lancement de nouvelles consultations, à des résultats d'appels d'offres substantiellement supérieurs aux précédents (assurance du patrimoine régional).

Il en va de même des dépenses liées aux honoraires d'avocats et de tout auxiliaire de justice dans le cadre du traitement des contentieux et du conseil juridique.

5. Accompagner la transformation

Le nouveau Schéma Directeur du Système d'Information et du Numérique 2022-2027 a pour objectif de structurer l'offre numérique et de porter la transformation en matière de qualité de service nourrie par une ambition numérique innovante.
Pour 2024, l'accompagnement à la transformation représente un budget de 15,7 M€ en investissement et de 9,5 M€ en fonctionnement.
A ce titre, les programmes d'ensemble suivants sont d'ores et déjà engagés :

- Programme « Durabilité du socle technologique et applicatif » : ensemble des opérations visant à l'optimisation de l'utilisation des actifs du patrimoine.
- Programme « Numérique responsable et de confiance » : ensemble des opérations visant à apporter une réponse aux enjeux sociétaux (développement durable, confiance et sécurité dans les usages)
- Programme « Administration 4.0 » : ensemble des opérations visant à atteindre l'excellence opérationnelle de la dématérialisation jusqu'à la digitalisation de l'activité, le développement du collaboratif et la mise en œuvre d'une culture commune.
- Programme « Région orientée usagers » : ensemble des opérations visant à automatiser la gestion de la relation aux Usagers de la collectivité.
- Programme « Smart territoire et attractivité » : ensemble des opérations visant à accompagner le territoire dans sa transformation et à exploiter le numérique comme levier de valeurs pour la Région.

Portée également par une ambition d'efficacité opérationnelle, la collectivité doit disposer d'une solution de communication et de collaboration unifiée, cohérente et homogène, parfaitement intégrée à son système d'information et accessible en mobilité et à distance, au profit de l'ensemble de ses collaborateurs.
Cet environnement de travail, visant à faciliter l'adoption des usages numériques, la transversalité et la collaboration au sein des services et se nommant Digital Workplace, sera lancé en 2024.
Il intégrera des fonctionnalités qui permettront de :

- Réinventer la communication interne et garder le lien avec tous les collaborateurs ;
- Faciliter et sécuriser le télétravail, et le travail sur le terrain et en mobilité (territorialisation)
- Développer la transversalité et l'intelligence collective en interne comme en externe (culture commune)
- Accompagner à l'usage du numérique et simplifier le quotidien des collaborateurs (digitalisation de l'activité)

Par ailleurs, la collectivité se donne également un objectif ambitieux d'excellence dans la relation usagers. L'outil de CRM (Customer Relationship Management) ou GRU (Gestion de la Relation Usager) viendra en appui des services pour optimiser la qualité de la relation à l'usager. La phase opérationnelle de mise en œuvre sera menée par une mission dédiée (Cf paragraphe 6. Consacré à la gestion de la relation usagers).

Un système CRM aide les entités à interagir en permanence avec les usagers, à rationaliser leurs processus et à améliorer leur efficacité. Il consolide les informations dont la collectivité dispose sur les usagers, telles que les demandes et échanges en cours, les adresses e-mail, numéros de téléphone, profils de réseaux sociaux, etc. Il peut également extraire automatiquement d'autres informations, comme les dernières actualités sur les activités d'un partenaire, et aussi stocker des données lies aux préférences des usagers en matière de communication. Le déploiement de cet outil de gestion, qui s'opérera début 2024, permettra à chaque agent de la collectivité de disposer d'une vision 360° des usagers et des relations qu'a l'institution avec eux.

L'année 2024 nécessitera de poursuivre l'accompagnement et de consolider le déploiement de la démarche de labélisation de la qualité de service de l'ensemble de la Région Grand Est via le label Service Public+ (ex label Marianne).

Enfin, l'accompagnement des territoires passera en 2024, par la valorisation de la data et la promotion des méthodes innovantes.

Cette nouvelle année verra la refonte de la plateforme technique Data Grand Est afin d'élargir son offre de service au profit des acteurs du territoire. Ainsi, l'évolution permettra de renforcer ou de mettre en place une offre en matière de partage, de valorisation de la donnée mais également la mise en place d'un accompagnement renforcé sur les aspects juridiques. Ce projet, co-piloté par l'État et la Région, regroupe dès à présent 43 adhérents, près de 500 organismes partenaires. Les données documentées et ouvertes sont déjà passées de 2 000 en 2022 à plus de 7300 en 2023 et les requêtes ont été multipliées par 4 en 3 ans pour atteindre 10 millions de requêtes par mois.

La Région va également poursuivre ses efforts en matière d'information géographique avec la production de la base de données régionale d'occupation des sols au service direct de la connaissance des territoires et de l'élaboration des politiques publiques. Ainsi, un nouveau millésime sera finalisé couvrant l'ensemble du territoire régional (après ceux de 2010 et 2019). Ces travaux de connaissance de l'occupation des sols sont notamment stratégiques pour offrir aux territoires les outils permettant de piloter les objectifs ambitieux fixés par la loi Climat et Résilience en matière de maitrise de l'artificialisation des sols (ZAN – Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050).

Par ailleurs, la dynamique d'innovation publique sur le territoire du Grand Est sera poursuivie et renforcée au profit des collectivités du territoire, au travers du Lab'Est, installé au siège et dans les deux hôtels de Région, qui s'appuie sur une offre de service permettant de déployer plus largement les approches innovantes dans les collectivités. Ce laboratoire d'innovation hors les murs est le fruit d'un partenariat entre la Région et le SGARE.

6. Assurer et gérer la qualité de la relation usagers

L'année 2024 sera la première année où l'activité de Relation à l'Usager va s'organiser pleinement autour des outils numériques dédiés. Son budget est proposé à hauteur de 580 000 €.

Il s'agira de :

- Piloter la stratégie, la faire vivre et la diffuser à travers la collectivité,
- Piloter l'ensemble des canaux de contact avec l'usager (tel, mail, accueil physique, réseaux sociaux, courriers…) avec un objectif d'omnicanalité,
- Connaitre les attentes et avis des usagers en assurant la mesure du retour des usagers sur tous les canaux,
- Assurer l'administration fonctionnelle des outils liés à la relation usager : futur CRM, gestion du courrier (GECO), téléphonie…

Un enjeu important est l'amélioration du canal téléphonie en termes d'outil mais aussi sur le plan organisationnel en posant le « qui fait quoi » pour traiter les appels téléphoniques des usagers. La téléphonie est et reste en effet un canal privilégié des usagers car « humain » et très complémentaire au développement des services en ligne, qui eux permettent aux usagers d'être autonomes dans leurs interactions avec la collectivité.

BP 2024 - Objectifs Stratégiques	Fonctionnement		Investissement		Total AP/AE	Total CP
	AP/AE	CP	AP/AE	CP		
Accompagner la transformation	6 262 850	7 496 420	9 313 600	13 560 350	15 576 450	21 056 770
Améliorer le pilotage et la gestion des risques de la collectivité	19 350 000	6 812 000	-	-	19 350 000	6 812 000
Assurer le fonctionnement de l'administration régionale	-	152 628 278	-	300 000	-	152 928 278
Assurer le fonctionnement des instances délibératives	-	13 590 280	-	-	-	13 590 280
Assurer l'ingénierie financière	40 000 000	84 336 500	20 000 000	215 226 833	60 000 000	299 563 333
Poursuivre l'adaptation du fonctionnement de la collectivité pour gagner en efficacité	8 000 000	11 736 450	5 560 000	12 210 000	13 560 000	23 946 450
Total général	**73 612 850**	**276 599 928**	**34 873 600**	**241 297 183**	**108 486 450**	**517 897 111**

ANNEXE : Analyses climat et biodiversité du BP 2024

Analyse CLIMAT

Budget global 2024	Budget analysé 2024	Hors périmètre 2024
4 499,33 M€	3 577,33 M€ 80%	922,00 M€ 20%

Fonds européens

Evolution des résultats de l'analyse climat entre le BP 2023 et le BP 2024

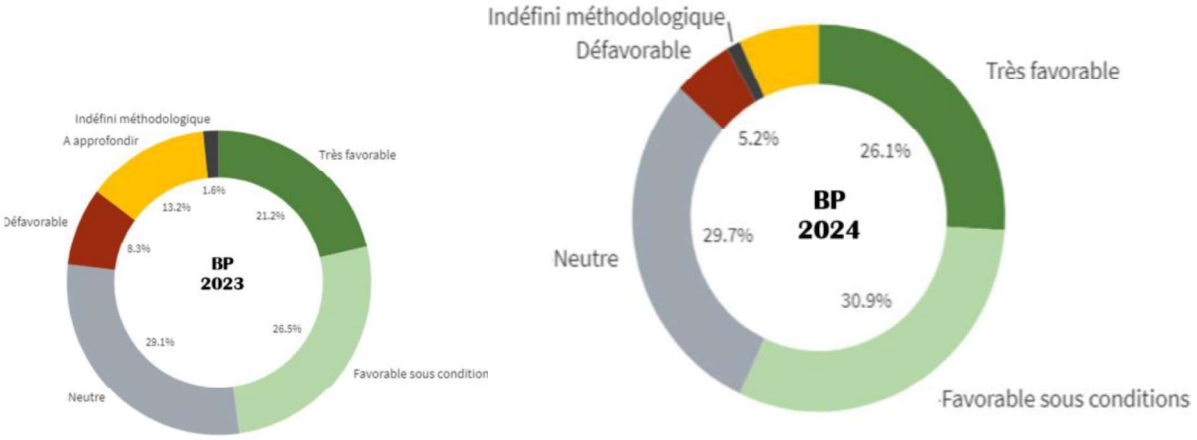

Analyse comparée par PRIORITE POLITIQUE (en M€)

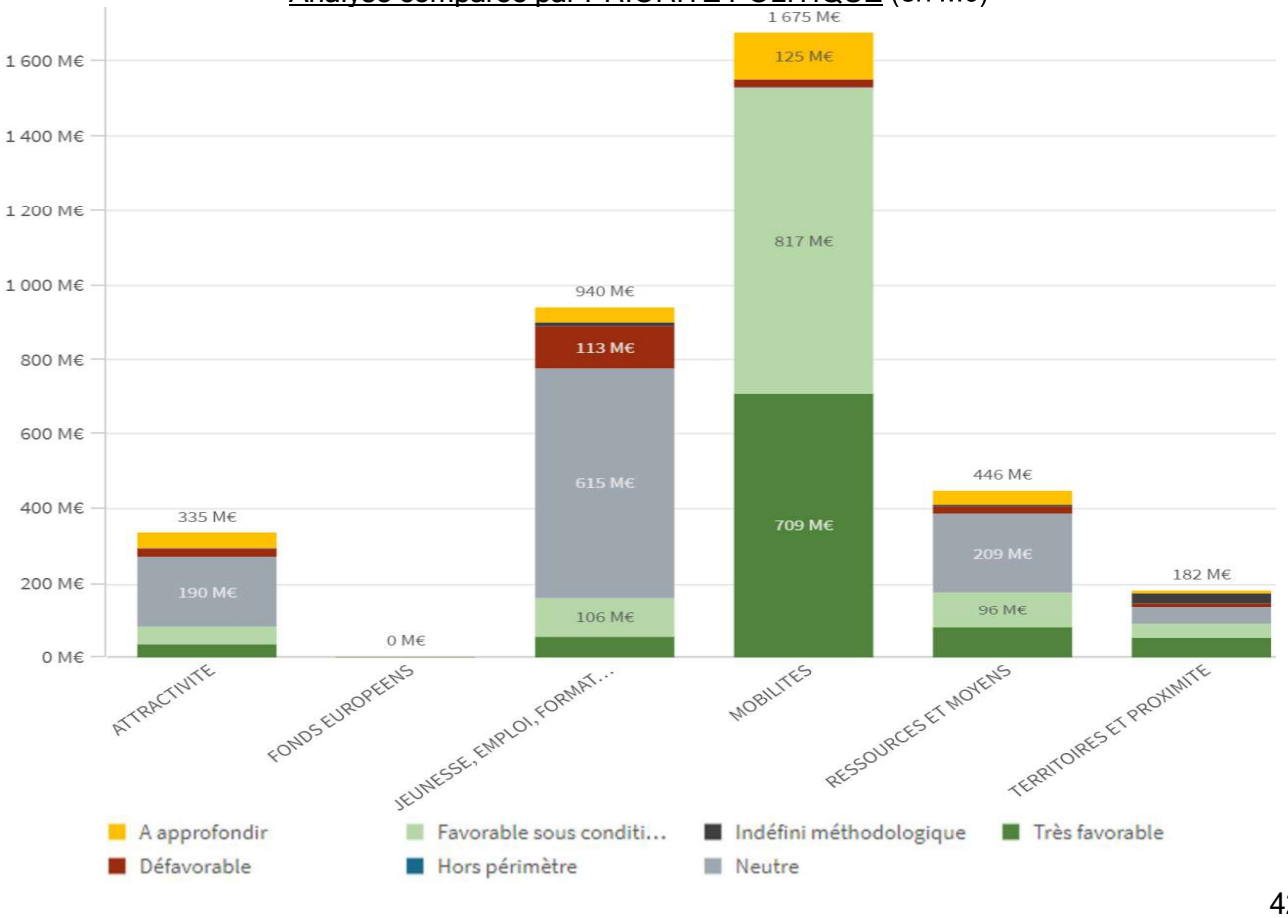

Ventilation selon la SECTION budgétaire (en M€)

Ventilation par PRIORITE POLITIQUE et OBJECTIF STRATEGIQUE (en M€)

	Budget global 2024	Hors périmètre	Budget analysé 2024	Très favorable	Favorable sous conditions	Neutre	Défavora...	A approfon...	Indéfini méthodo...
ATTRACTIVITE	335,03 M€	0,08 M€	334,95 M€	35,07 M€	47,20 M€	189,92 M€	21,49 M€	1,70 M€	39,57 M€
Accompagner le rayonnement et l'attractivité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	53,99 M€	0,00 M€	53,99 M€	4,56 M€	0,12 M€	30,30 M€	0,66 M€	1,70 M€	16,64 M€
Accompagner les transitions et développer la performance industrielle	89,51 M€	0,08 M€	89,43 M€	7,02 M€	22,41 M€	53,39 M€	0,32 M€	0,00 M€	6,29 M€
Accroître la notoriété des territoires touristiques du Grand Est	26,60 M€	0,00 M€	26,60 M€	0,21 M€	3,82 M€	19,02 M€	3,52 M€	0,00 M€	0,03 M€
Assurer le rayonnement international et transfrontalier à travers la coopération	3,91 M€	0,00 M€	3,91 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,35 M€	0,00 M€	0,00 M€	3,56 M€
Faire de la destination Grand Est une destination touristique de notoriété	0,03 M€	0,00 M€	0,03 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,03 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€
Le Grand Est comme territoire d'expérimentation des innovations	19,29 M€	0,00 M€	19,29 M€	4,37 M€	2,07 M€	12,86 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€
Promouvoir l'image et la notoriété de la Région Grand Est	7,07 M€	0,00 M€	7,07 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,01 M€	0,00 M€	7,07 M€
Renforcer l'attractivité des territoires et accélérer l'internationalisation des	4,91 M€	0,00 M€	4,91 M€	0,00 M€	0,00 M€	4,91 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€
Révéler le patrimoine culturel	19,24 M€	0,00 M€	19,24 M€	0,00 M€	1,84 M€	13,97 M€	0,16 M€	0,00 M€	3,26 M€
Soutenir la compétitivité de l'agriculture, l'agroalimentaire et de la filière bois	57,80 M€	0,00 M€	57,80 M€	18,91 M€	16,94 M€	4,67 M€	14,57 M€	0,00 M€	2,72 M€
Soutenir la création contemporaine et la diffusion	52,67 M€	0,00 M€	52,67 M€	0,00 M€	0,00 M€	50,42 M€	2,25 M€	0,00 M€	0,00 M€

Ventilation par PRIORITE POLITIQUE et OBJECTIF STRATEGIQUE (en M€)

	Budget global 2024	Hors périmètre	Budget analysé 2024	Très favorable	Favorable sous conditions	Neutre	Défavora…	A approfon…	Indéfini méthodo…
● JEUNESSE, EMPLOI, FORMATION	953,32 M€	13,78 M€	939,54 M€	55,21 M€	106,49 M€	614,92 M€	112,64 M€	10,35 M€	39,92 M€
⊕ Accompagner la transition numérique et environnementale des lycées et des lycéens	117,80 M€	0,00 M€	117,80 M€	10,67 M€	10,43 M€	41,00 M€	38,94 M€	10,33 M€	6,42 M€
⊕ Créer les conditions favorables à la réussite des lycéens	351,01 M€	13,76 M€	337,26 M€	41,93 M€	18,58 M€	215,19 M€	34,64 M€	0,02 M€	26,91 M€
⊕ Faciliter l'accès à l'emploi par la formation professionnelle	267,14 M€	0,00 M€	267,14 M€	0,09 M€	68,00 M€	162,67 M€	35,57 M€	0,00 M€	0,81 M€
⊕ Faciliter l'orientation et la promotion des métiers	19,46 M€	0,00 M€	19,46 M€	0,35 M€	2,45 M€	15,91 M€	0,35 M€	0,00 M€	0,40 M€
⊕ Permettre la formation aux métiers du sanitaire et social	141,65 M€	0,00 M€	141,65 M€	0,93 M€	3,95 M€	136,57 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,21 M€
⊕ Préparer les jeunes à l'autonomie et à la citoyenneté	8,55 M€	0,00 M€	8,55 M€	0,21 M€	0,02 M€	7,72 M€	0,06 M€	0,00 M€	0,55 M€
⊕ Renforcer la participation, l'engagement citoyen et la cohésion sociale	4,54 M€	0,02 M€	4,51 M€	0,00 M€	0,96 M€	2,95 M€	0,35 M€	0,00 M€	0,26 M€
⊕ Soutenir le développement des pratiques sportives	43,16 M€	0,00 M€	43,16 M€	1,03 M€	2,11 M€	32,91 M€	2,74 M€	0,00 M€	4,37 M€

Ventilation par PRIORITE POLITIQUE et OBJECTIF STRATEGIQUE (en M€)

	Budget global 2024	Hors périmètre	Budget analysé 2024	Très favorable	Favorable sous conditions	Neutre	Défavorable	A approfondir
● MOBILITES	1 674,73 M€	0,00 M€	1 674,73 M€	709,10 M€	817,47 M€	2,93 M€	20,56 M€	0,00 M€
○ Accompagner le développement des grands réseaux de transport	102,51 M€	0,00 M€	102,51 M€	9,06 M€	35,82 M€	0,00 M€	18,50 M€	0,00 M€
○ Développer et accompagner le développement de l'intermodalité	28,69 M€	0,00 M€	28,69 M€	15,72 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€
○ Moderniser le réseau régional de transport de voyageurs	357,77 M€	0,00 M€	357,77 M€	171,52 M€	182,83 M€	0,08 M€	2,06 M€	0,00 M€
○ Offrir un service de qualité aux voyageurs	1 185,76 M€	0,00 M€	1 185,76 M€	512,79 M€	598,82 M€	2,85 M€	0,00 M€	0,00 M€

Ventilation par PRIORITE POLITIQUE et OBJECTIF STRATEGIQUE (en M€)

	Budget global 2024	Hors périmètre	Budget analysé 2024	Très favorable	Favorable sous conditions	Neutre	Défavora...	A approfon...	Indéfini méthodo...
● TERRITOIRES ET PROXIMITE	262,67 M€	80,97 M€	181,71 M€	52,76 M€	36,82 M€	45,28 M€	12,88 M€	26,78 M€	7,19 M€
○ Agir pour une région à énergie positive et sobre en ressources	74,71 M€	0,09 M€	74,63 M€	44,61 M€	16,88 M€	7,07 M€	0,38 M€	1,69 M€	4,01 M€
○ Développer une stratégie globale de santé dans toute la Région	8,50 M€	0,00 M€	8,50 M€	0,00 M€	3,43 M€	2,79 M€	0,43 M€	0,00 M€	1,85 M€
○ Impulser et accompagner un développement durable et équilibré des territoires	150,46 M€	80,88 M€	69,58 M€	8,15 M€	16,36 M€	31,69 M€	12,07 M€	0,00 M€	1,31 M€
○ Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	29,00 M€	0,00 M€	29,00 M€	0,00 M€	0,16 M€	3,73 M€	0,00 M€	25,09 M€	0,02 M€

Ventilation par PRIORITE POLITIQUE et OBJECTIF STRATEGIQUE (en M€)

	Budget global 2024	Hors périmètre	Budget analysé 2024	Très favorable	Favorable sous conditions	Neutre	Défavora…	A approfon…	Indéfini méthodo…
RESSOURCES ET MOYENS	742,80 M€	296,40 M€	446,40 M€	80,12 M€	96,26 M€	209,16 M€	18,47 M€	5,03 M€	37,35 M€
Accompagner la transformation	21,06 M€	0,00 M€	21,06 M€	0,93 M€	0,00 M€	10,85 M€	0,96 M€	0,82 M€	7,50 M€
Améliorer le pilotage et la gestion des risques de la collectivité	6,81 M€	0,00 M€	6,81 M€	0,00 M€	0,00 M€	6,20 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,61 M€
Assurer l'ingénierie financière	299,56 M€	219,43 M€	80,14 M€	0,00 M€	0,00 M€	77,20 M€	0,00 M€	0,00 M€	2,94 M€
Assurer le fonctionnement de l'administration régionale	377,83 M€	74,22 M€	303,61 M€	75,36 M€	88,89 M€	98,41 M€	14,98 M€	3,53 M€	22,45 M€
Assurer le fonctionnement des instances délibératives	13,59 M€	2,75 M€	10,84 M€	2,78 M€	3,29 M€	3,16 M€	0,55 M€	0,13 M€	0,93 M€
Poursuivre l'adaptation du fonctionnement de la collectivité pour gagner en efficacité	23,95 M€	0,00 M€	23,94 M€	1,06 M€	4,08 M€	13,34 M€	1,98 M€	0,55 M€	2,93 M€

Ventilation du budget analysé par COMMISSION (en %)

2è Transfrontalier, Europe et relations internationales

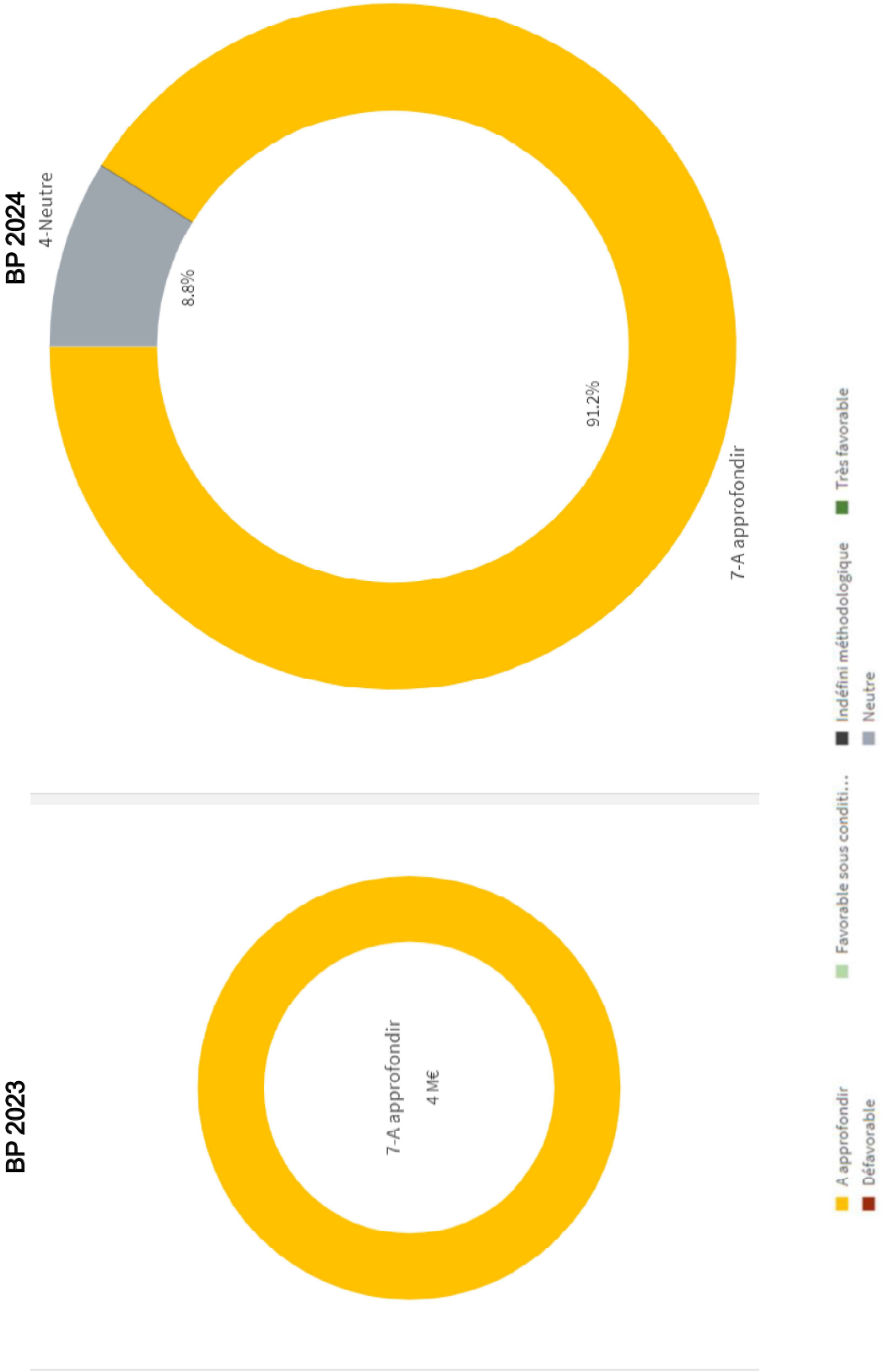

Ventilation du budget analysé par COMMISSION (en %)

3è Transports, déplacements et infrastructures

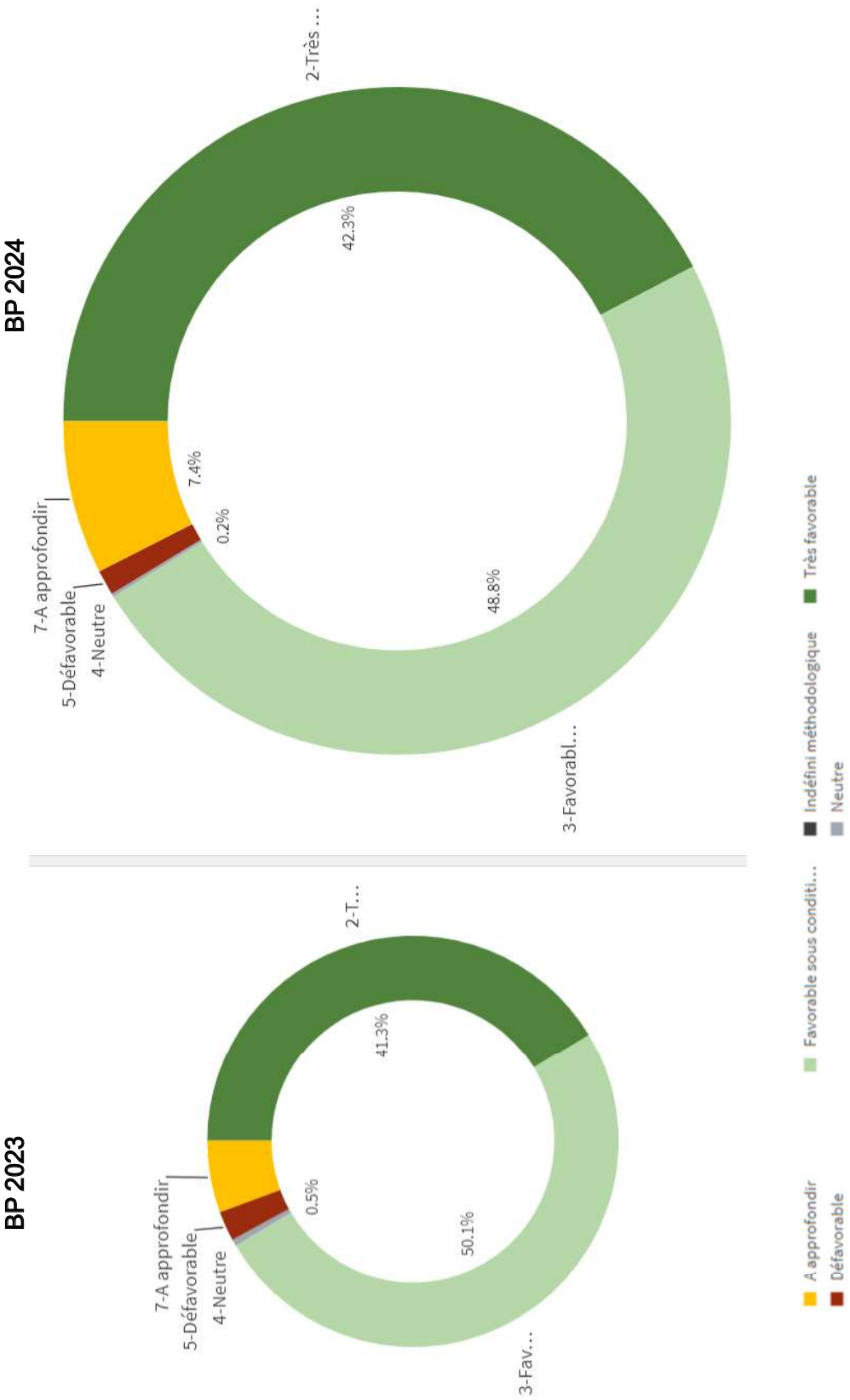

Ventilation du budget analysé par COMMISSION (en %)

4è Formation professionnelle

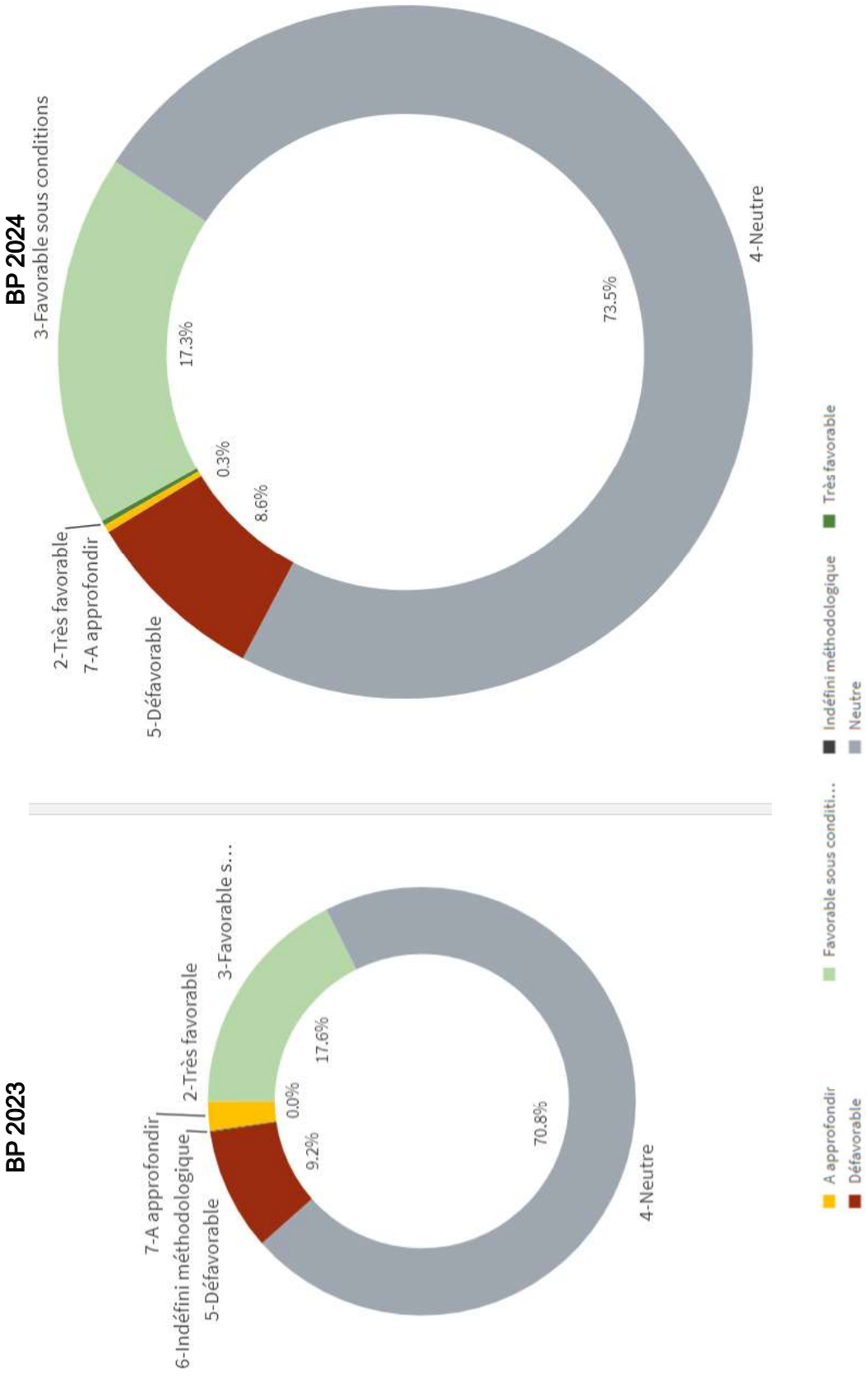

Ventilation du budget analysé par COMMISSION (en %)

5è Lycée durable et éducation

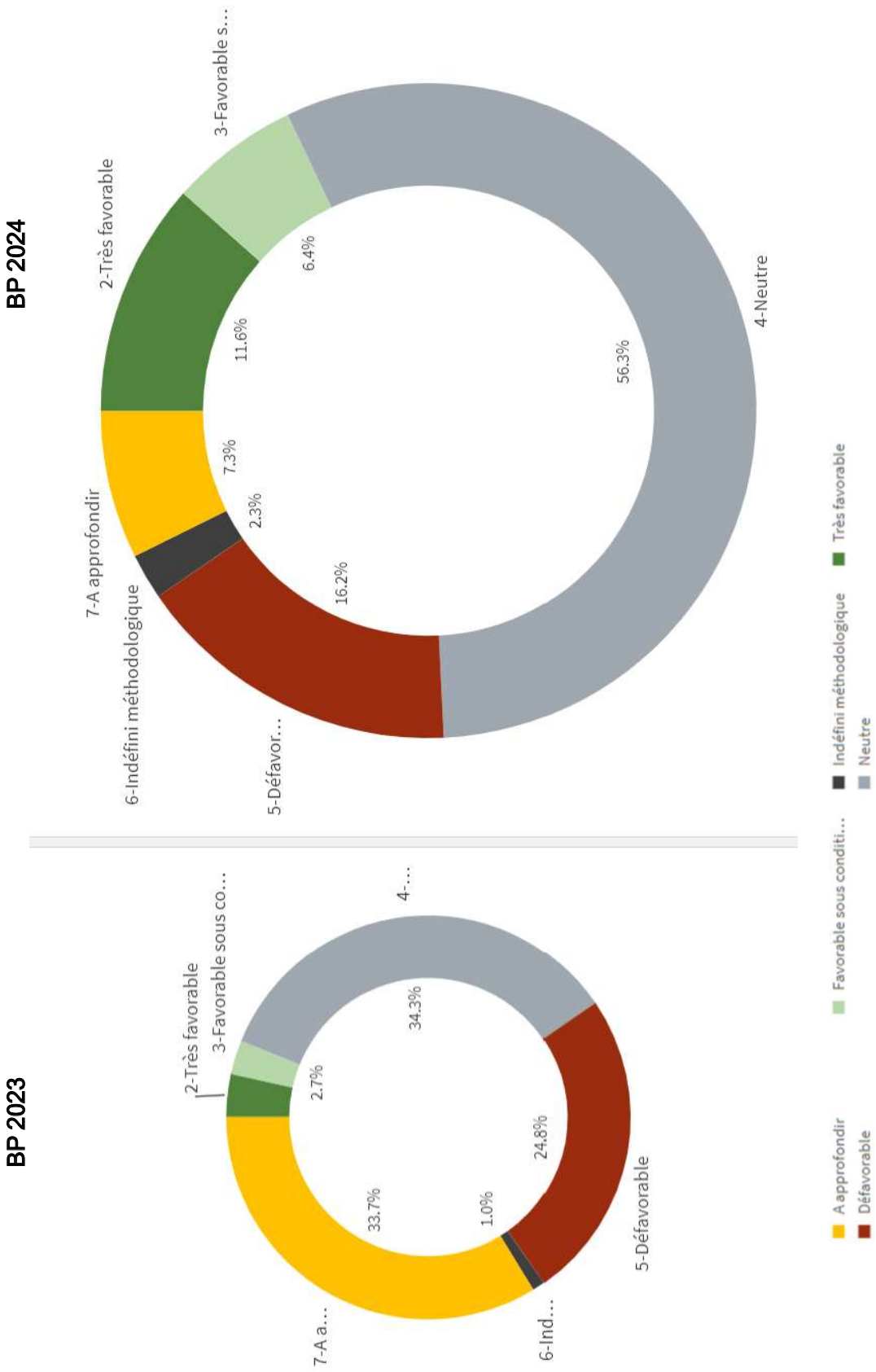

Ventilation du budget analysé par COMMISSION (en %)

6è Développement économique

BP 2024

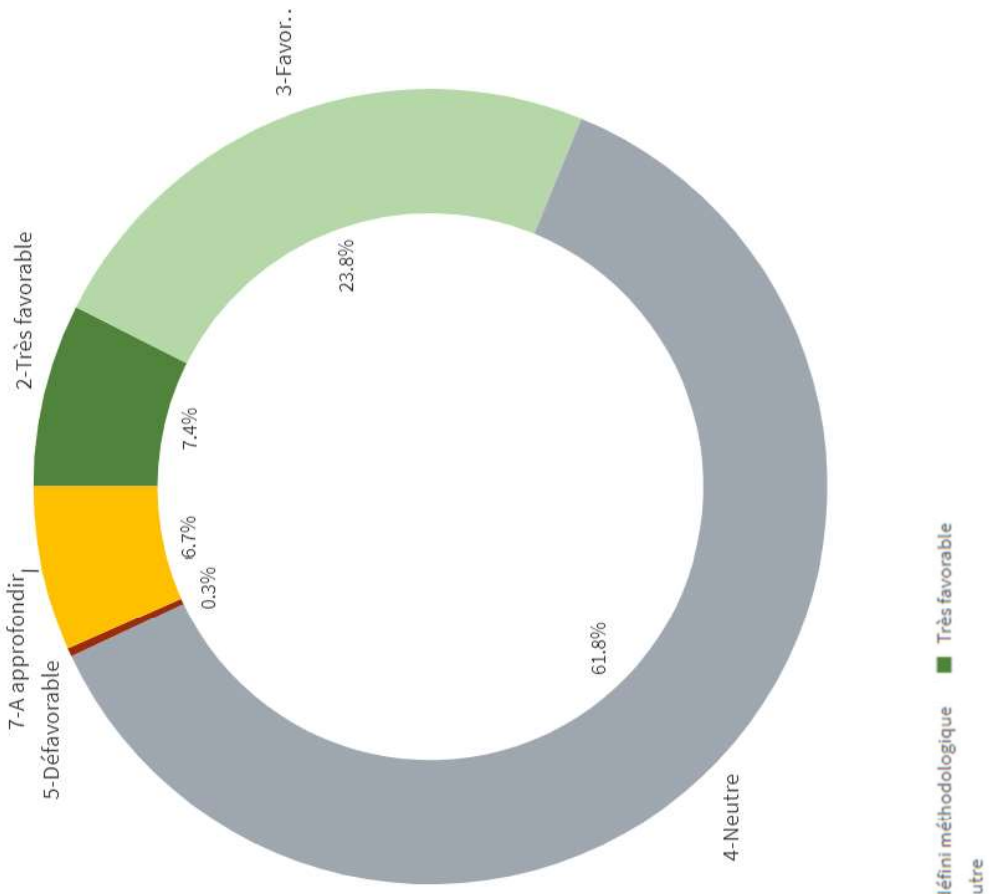

BP 2023

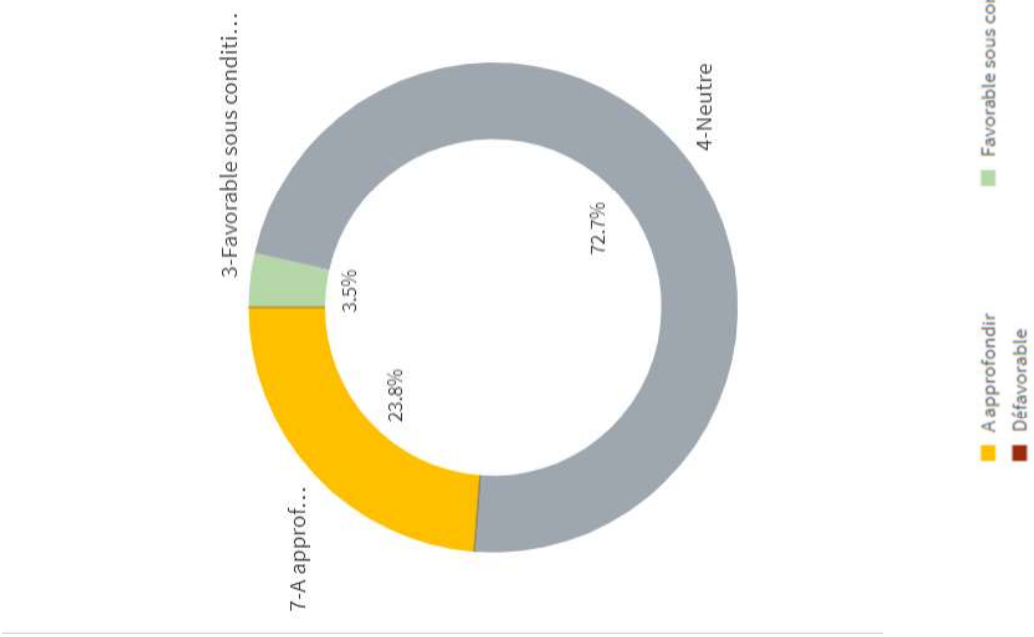

Ventilation du budget analysé par COMMISSION (en %)

7è Enseignement supérieur, recherche, innovation

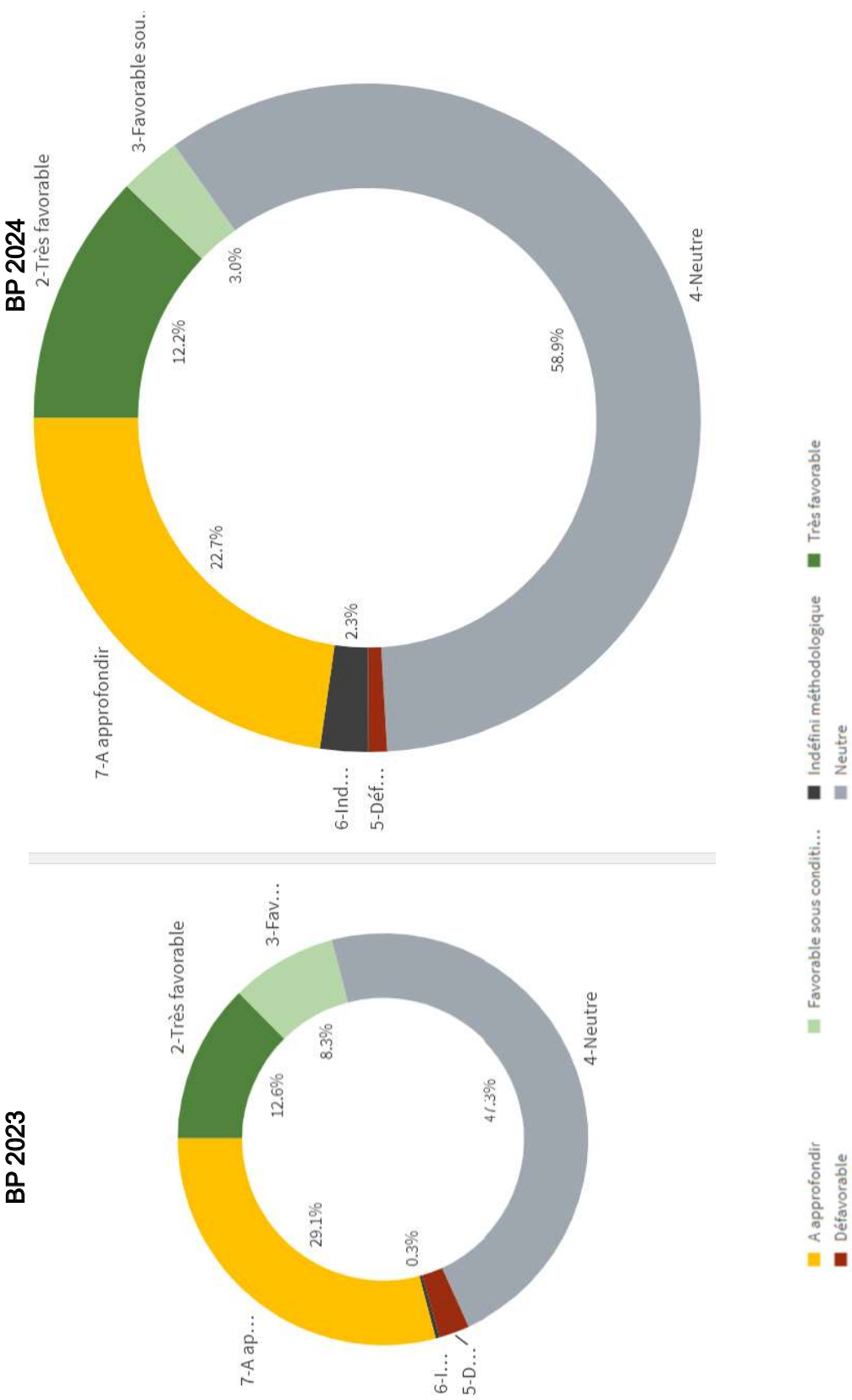

Ventilation du budget analysé par COMMISSION (en %)

8è Territoires

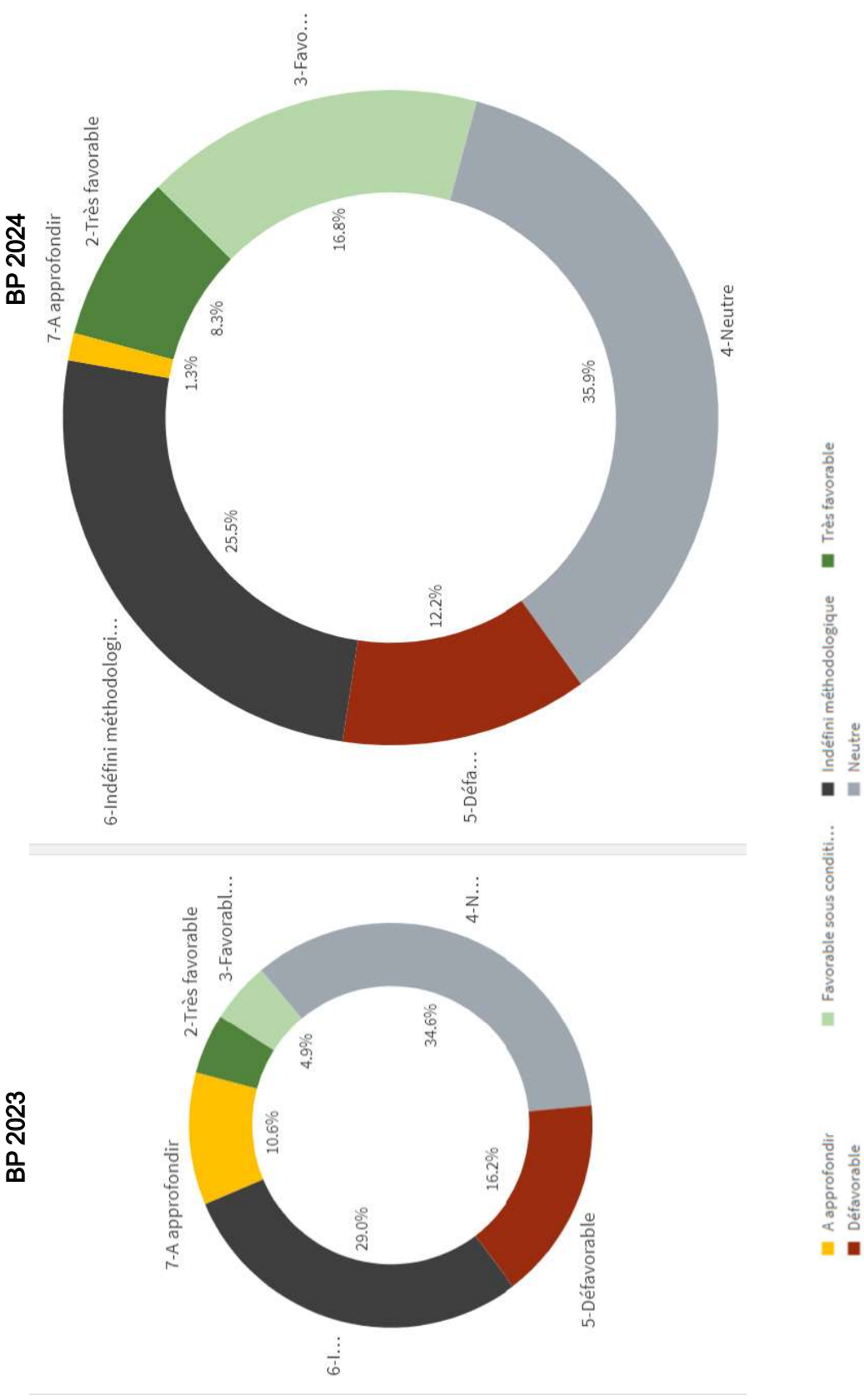

Ventilation du budget analysé par COMMISSION (en %)

9è Environnement

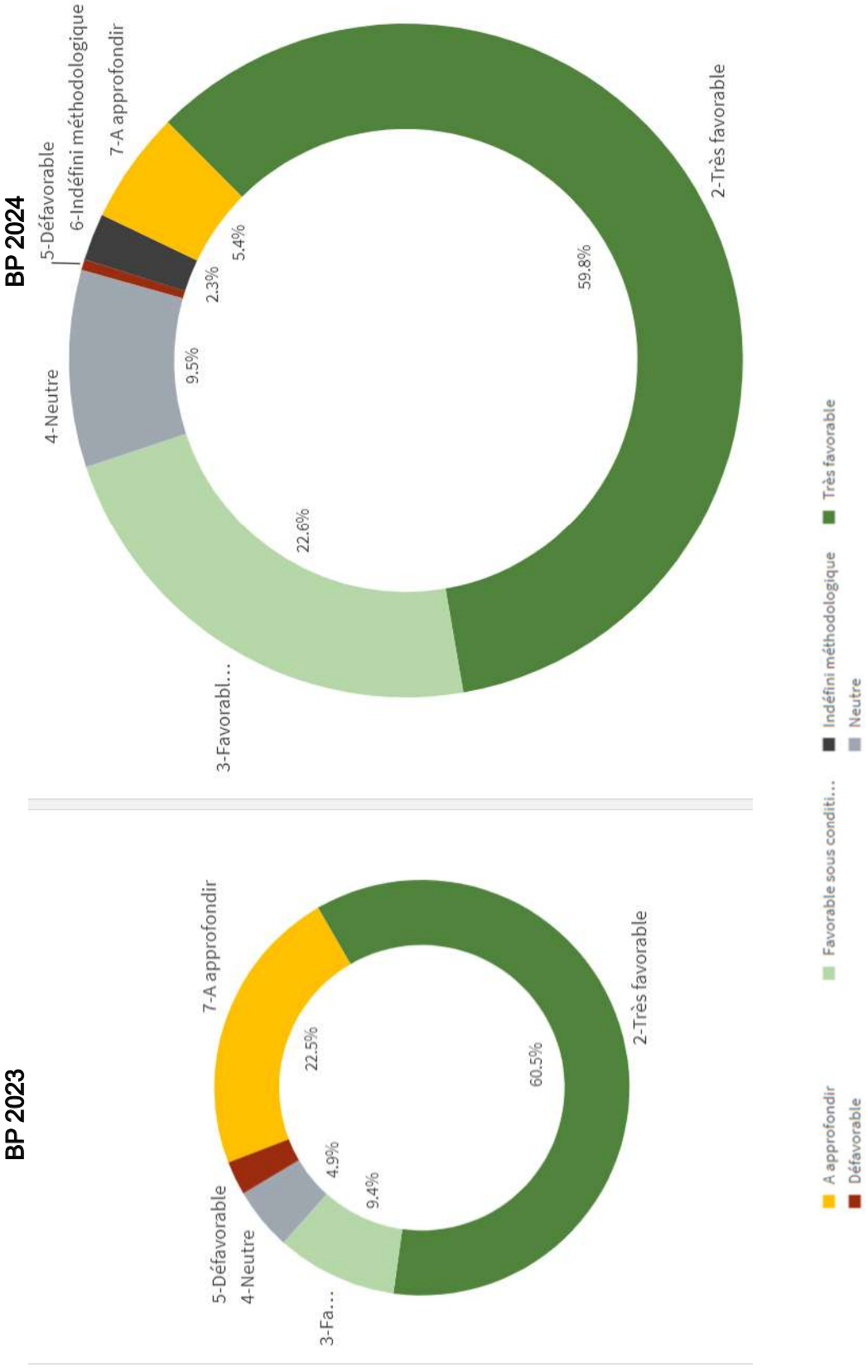

Ventilation du budget analysé par COMMISSION (en %)

10è Agriculture, viticulture, forêt

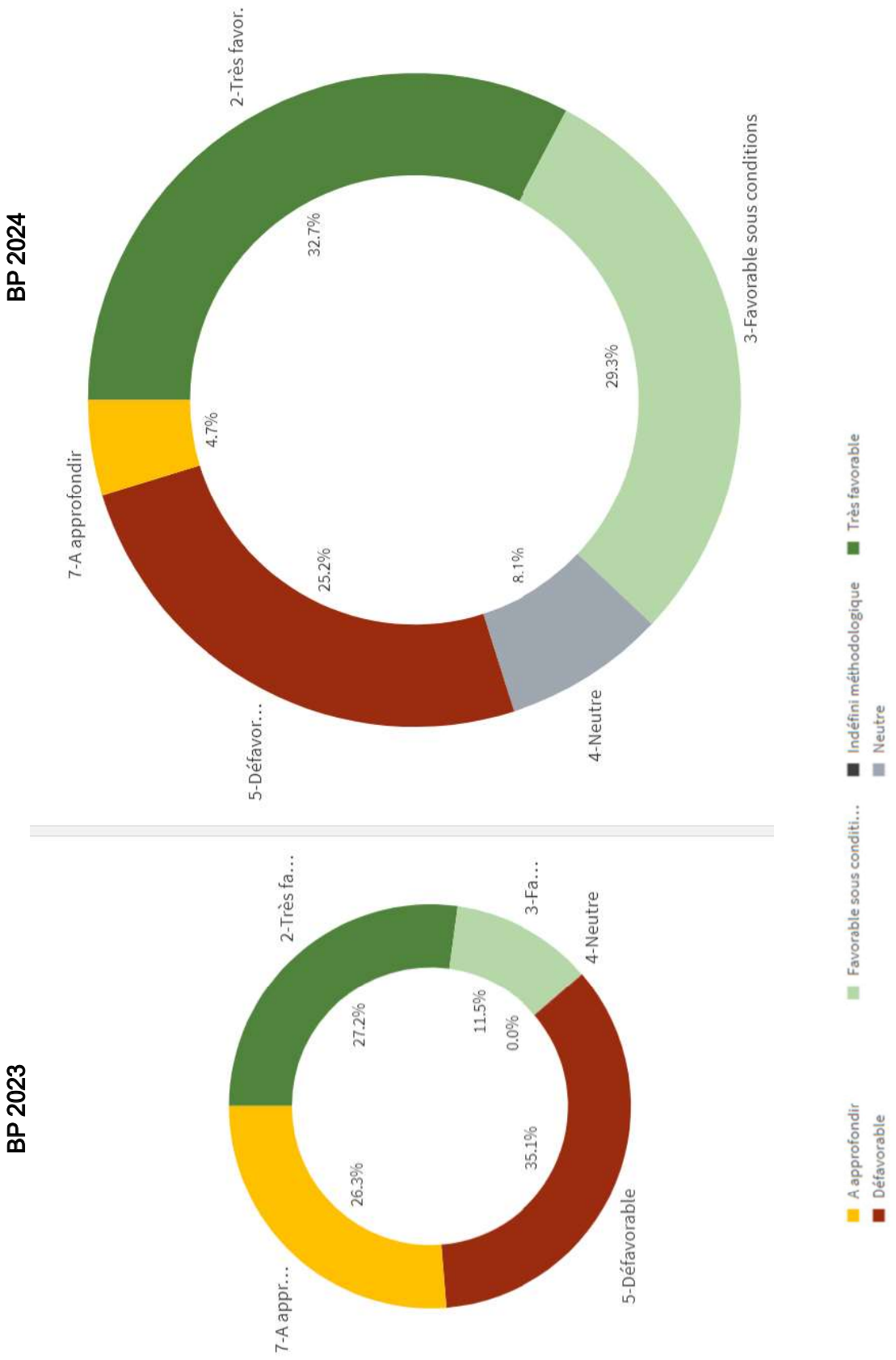

Ventilation du budget analysé par COMMISSION (en %)

11è Culture, mémoire

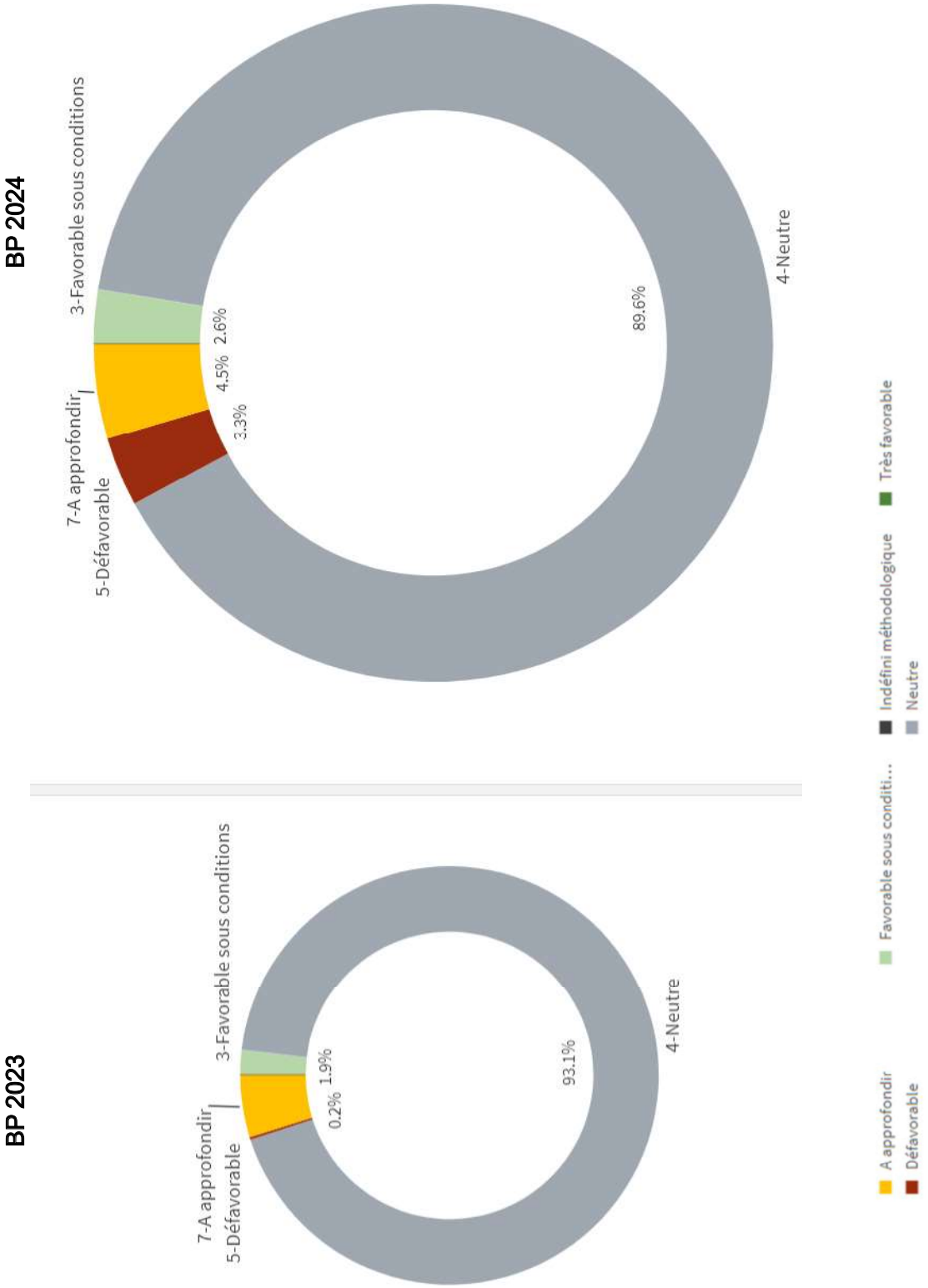

Ventilation du budget analysé par COMMISSION (en %)

12è Tourisme

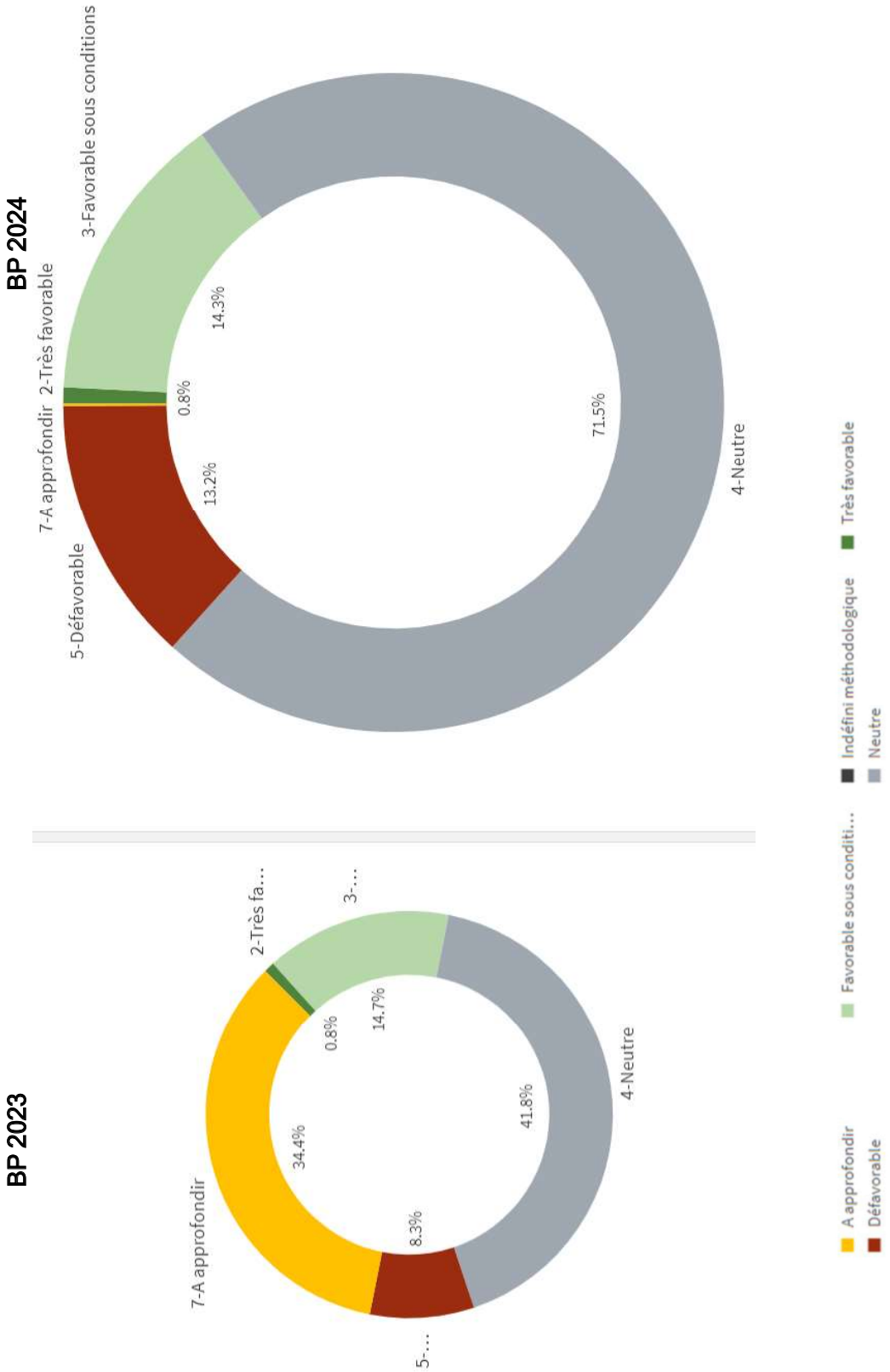

Ventilation du budget analysé par COMMISSION (en %)

13è Santé, solidarité, citoyenneté

Ventilation du budget analysé par COMMISSION (en %)

14è Sport et jeunesse

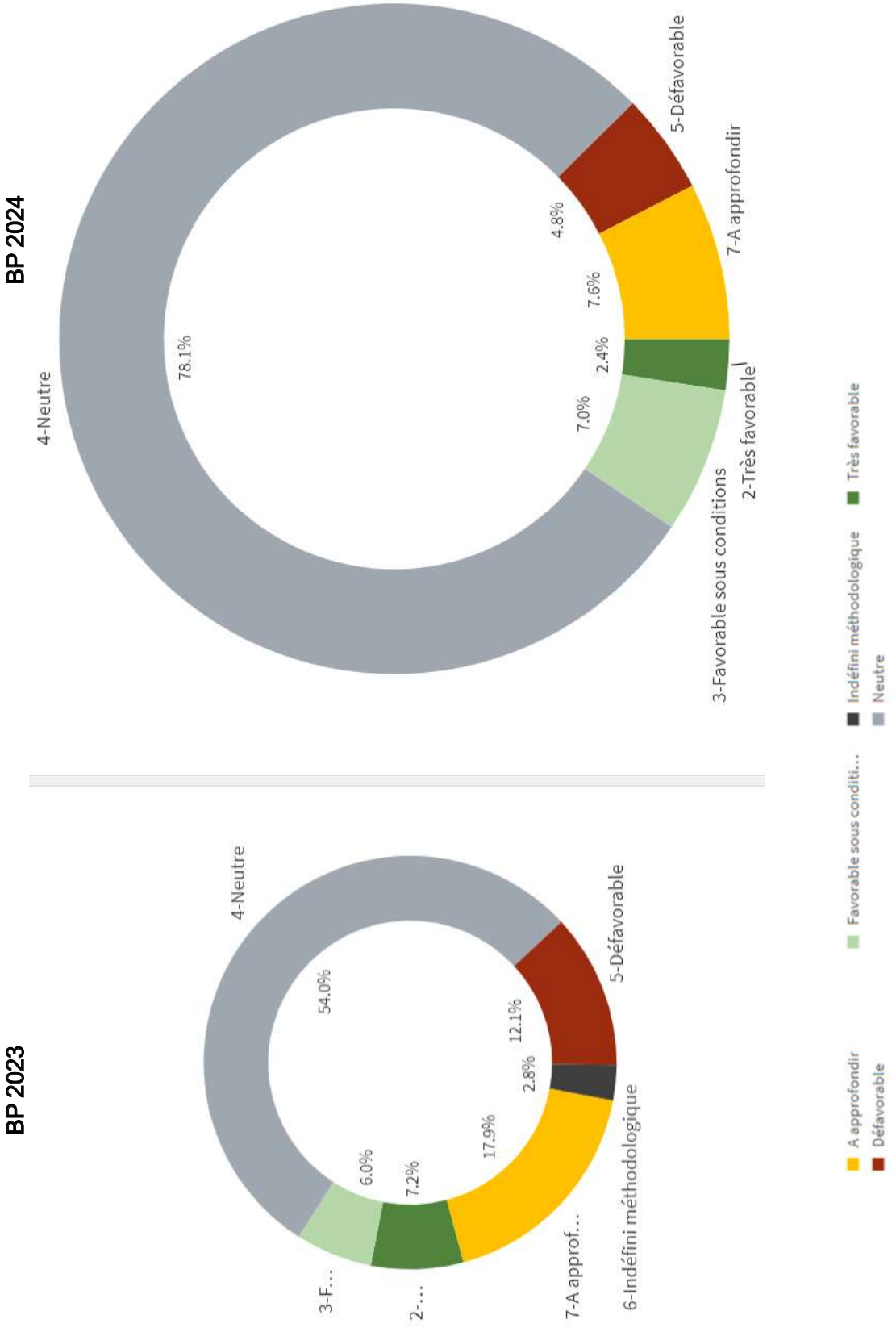

Analyse BIODIVERSITE

3 directions pilotes :
Cohésion des territoires (DCT), Energie-climat-économie circulaire (DECEC), Tourisme (DT)

Budget global 2024	Budget analysé 2024	Hors périmètre 2024
213,58 M€	132,69 M€ 62%	80,88 M€ 38%

attribution de compensation
du transfert de compétence des
transports scolaires et interurbains

Analyse comparée par PRIORITE POLITIQUE (en M€)

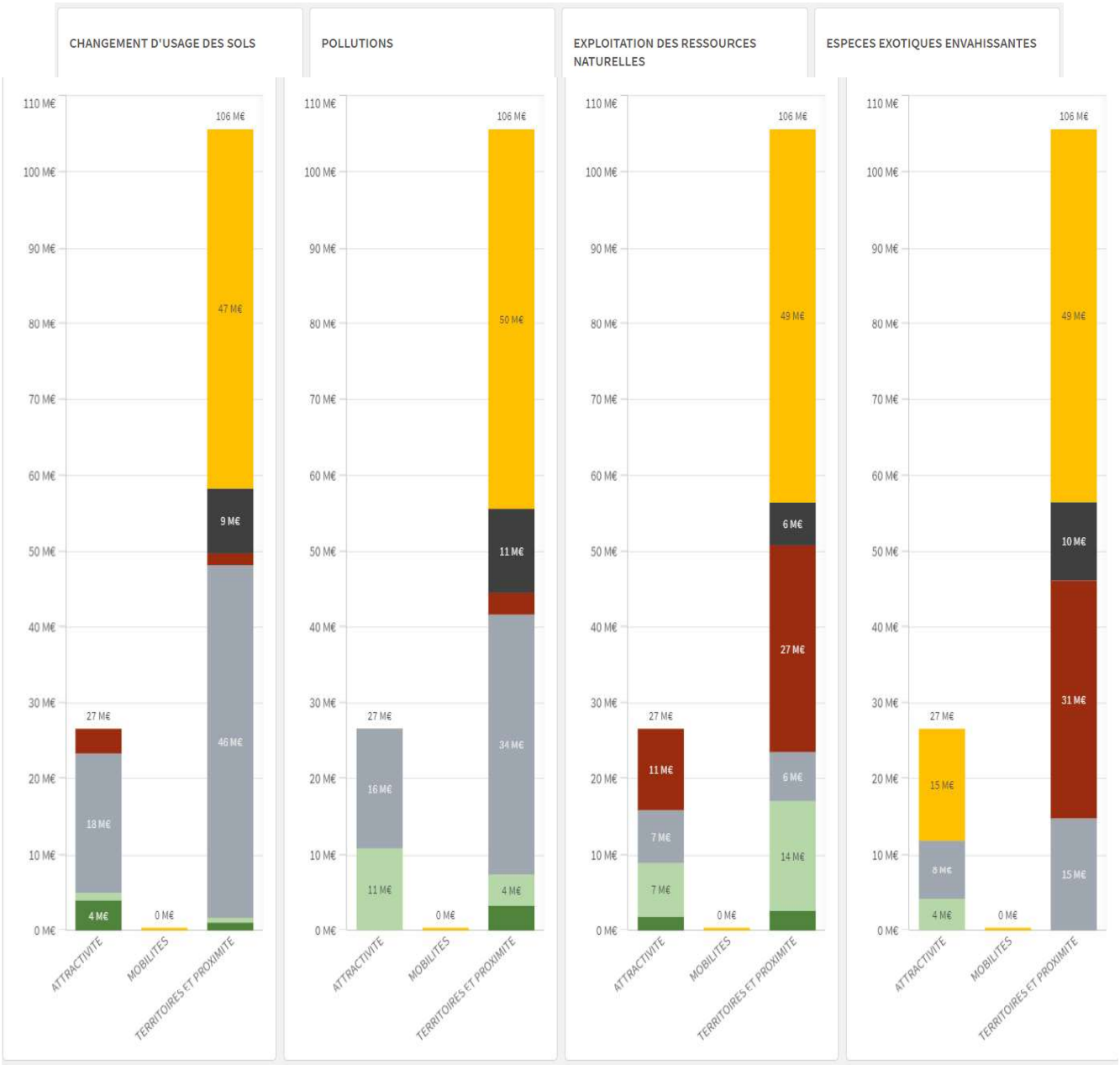

NB : Les dépenses de la DCT relèvent de la 8è Commission Territoires. Les dépenses de la DECEC relèvent de la 9è Commission Environnement. Les dépenses de la DT relèvent de la 12è Commission Tourisme et de la 3è Commission Transports, déplacements et infrastructures pour 0,44 M€ (volet tourisme du plan vélo) classés en « à approfondir ».

Ventilation du budget analysé par COMMISSION

8ème CommissionTerritoires (DCT)

Budget global 2024	Budget analysé 2024	Hors périmètre 2024
150,28 M€	69,40 M€46%	80,88 M€54%

Budget global 2024	Budget analysé 2024	Hors périmètre 2024
36,26 M€	36,26 M€ 100%	0,00 M€ 0%

12ème Commission Tourisme (DT)

Budget global 2024	Budget analysé 2024	Hors périmètre 2024
26,60 M€	26,60 M€ 100%	0,00 M€ 0%

CHANGEMENT D'USAGE DES SOLS

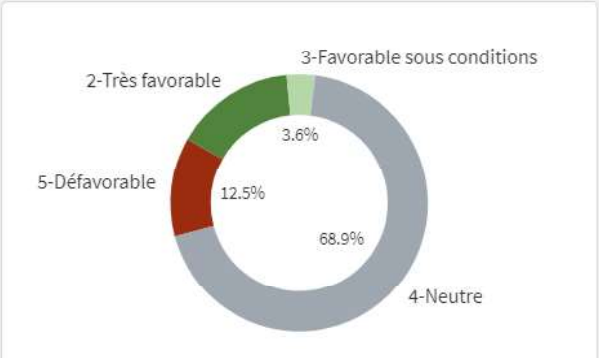

POLLUTIONS

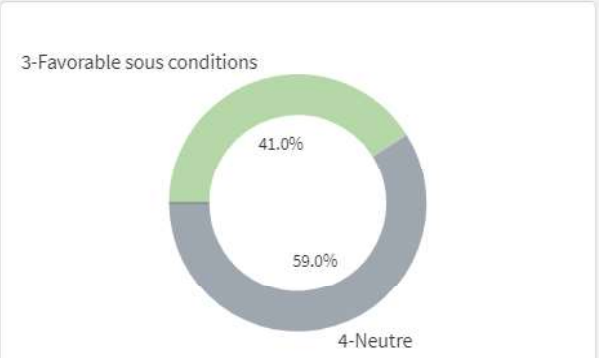

EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES

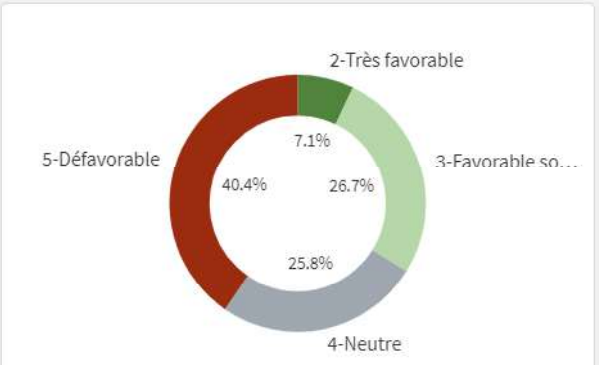
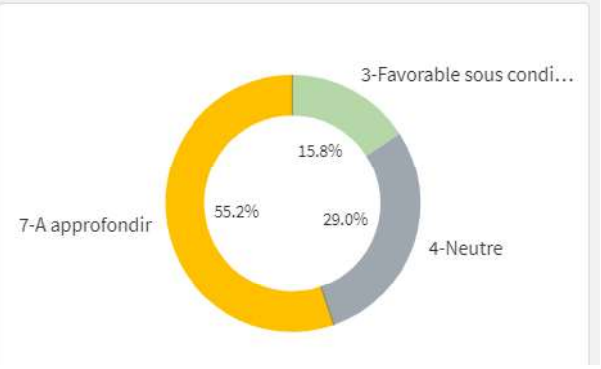
ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES